



This book is provided in digital form with the permission of the rightsholder as part of a Google project to make the world's books discoverable online.

The rightsholder has graciously given you the freedom to download all pages of this book. No additional commercial or other uses have been granted.

Please note that all copyrights remain reserved.

### **About Google Books**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Books helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

**BENOÎT LACOURSIÈRE**

# Le mouvement étudiant au Québec

ensemble  
la  
VE  
illimitée!  
FO:

**LE SAVOIR  
EN OTAGE**

**de 1983 à 2006**

**MÉMOIRE  
&  
LUTES**



BENOÎT LACOURSIÈRE

**LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC  
DE 1983 À 2006**

Novembre 2007

Sabotart Édition

**ISBN 978-2-9809937-1-8**

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2007

Dépôt légal - Bibliothèque et archives Canada, 2007

© Benoit Lacoursière, 2007

© Sabotart Édition, 2007

Imprimé à Montréal, Québec, Canada

AVANT-PROPOS

Le présent livre est essentiellement tiré du mémoire de maîtrise que j'ai déposé au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal en avril 2005. Ironiquement, le dépôt final fut fait tout juste après la grève générale étudiante qu'a connu le Québec à l'hiver et au printemps 2005. Il est le fruit d'un travail de recherche imposant, mais passionné. Le mouvement étudiant québécois est un sujet qui a été peu couvert dans la littérature universitaire. En dehors des productions internes propres aux associations étudiantes, souvent non-diffusées, on doit se rabattre sur les quotidiens pour trouver quelques informations que ce soit. Il est inutile de dire que les journaux ne s'intéressent au mouvement étudiant que dans les temps de mobilisations. L'absence de documentation sur l'ensemble du mouvement étudiant québécois est la première raison qui m'a poussé à faire une telle recherche. La deuxième raison est mon implication personnelle au sein d'organisations étudiantes. Au cours des dernières années, j'ai constaté l'absence de mémoire collective au sein des associations étudiantes et une méconnaissance du passé des organisations qui, jusqu'à un certain point, nuit à l'atteinte des objectifs, voire même à leur formulation.

Parmi les buts de cette recherche, je voulais donc décrire clairement l'histoire du mouvement étudiant au Québec entre 1983 et 2000; soit de la dernière année couverte par Pierre Bélanger dans la monographie publiée par l'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEQ) en 1984 jusqu'au début de mon militantisme actif dans le milieu étudiant de l'UQAM. Dans un deuxième temps, je souhaite décrire l'évolution, le changement qui survient à la fin des années 1980. Ce travail s'adresse donc à l'ensemble des militantes et des militants étudiants qui ont un jour ou l'autre milité dans une



association étudiante locale ou nationale.

Le contenu de l'ouvrage est demeuré à peu près identique à celui du mémoire que j'ai déposé au département de science politique de l'UQAM en avril 2005. Seulement sa forme de mémoire universitaire a été retravaillée. De plus, comme plusieurs années ont passé, il m'est apparu fondamental de bonifier l'ouvrage d'un épilogue portant sur le mouvement étudiant de 2000 à aujourd'hui. Au lendemain de la plus grande grève générale étudiante et à la veille d'un combat encore plus important, je ne pouvais raisonnablement pas passer ces événements sous silence.

L'obstacle majeur que j'ai dû lever est celui de la diversité de la documentation et de l'éparpillement des sources. Il faut simplement penser aux archives de l'ANEEQ qui ont été dispersées à travers plusieurs associations étudiantes montréalaises. Le deuxième obstacle majeur a été celui de conserver en tout temps une distance critique avec l'objet d'étude, étant donné ma propre implication.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont épaulé dans la recherche et la rédaction. En premier lieu, ma directrice de recherche, Mme Lucille Beaudry, professeure au Département de science politique de l'UQAM. Ses conseils toujours avisés nous ont été dès plus utiles. Dans un deuxième temps, le personnel du Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, de même que celui de la Bibliothèque nationale du Québec. Leur diligence, leur amabilité et leur efficacité nous ont évité bien des problèmes.

Je tiens aussi à remercier mes parents, Nicole et Bruno. Sans leur support affectif et financier, je n'aurais jamais eu la persévérance et les moyens matériels pour pousser à bout ma recherche.

Je ne peux passer sous silence les militantes et militants du mouvement étudiant que j'ai fréquentés, et qui par leur

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

réflexion sur leur expérience personnelle ou à partir de leurs connaissances, ont nourri ma pensée.

Il faut naturellement souligner l'offre que Benoît Tremblay et Mathieu Jean m'ont fait de publier mon mémoire de maîtrise. Ils ont pris en charge tout le travail d'édition et d'impression en me laissant le temps de retravailler légèrement le texte tout en rédigeant un nouveau chapitre. Sans eux, le présent ouvrage ne connaîtra pas une telle diffusion à un moment aussi critique.

Finalement, un remerciement particulier à l'amour de ma vie, Eve-Marie, qui m'a encouragé, m'a poussé, et quelques fois sermonné, sans laquelle ce mémoire n'aurait pas été réalisé. Son support amical et amoureux fut la motivation la plus profonde à terminer cette étude.



## INTRODUCTION

Nous voulons, dans le cadre cette analyse, explorer l'évolution du mouvement étudiant québécois. Nous considérons que le mouvement étudiant est comme plusieurs mouvements sociaux un facteur de progrès au Québec. Par ses revendications et ses luttes, il a une importance considérable, du moins sur les politiques en matière d'éducation. La place du mouvement étudiant et ses relations avec les autres mouvements sociaux nous portent à nous y intéresser du point de vue du discours et des stratégies qui ont été déployés au cours des dernières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle. De manière plus précise, nous voulons cerner un phénomène de changement stratégique qui s'est produit en lien avec plusieurs organisations autres qu'estudiantines, à savoir celui de la transition de l'affrontement à la concertation avec l'État. Pour ce faire, nous comptons étudier l'évolution du discours et des pratiques des principales organisations étudiantes nationales entre le premier Sommet québécois de la jeunesse de 1983 et le dernier à ce jour, c'est-à-dire le Sommet du Québec et de la jeunesse de l'an 2000. Notons que ces deux sommets ont été tenus alors que le Parti québécois était au pouvoir.

Durant la période étudiée (1983-2000), plusieurs organisations étudiantes nationales ont co-existé avec un statut dominant ou marginal au sein du mouvement étudiant québécois. L'Association nationale des étudiantes et des étudiants du Québec (ANEEQ) est la plus importante des associations nationales, de sa fondation en 1976 jusqu'au début des années 1990, avant de s'effondrer en 1994. L'ANEEQ, en effet, a été pendant les années 1980 en concurrence avec la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (FAECQ), le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU), et le

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

Regroupement pour un véritable syndicat national étudiant du Québec (RVSNEQ), avant de périliter pour laisser la porte grande ouverte aux fédérations étudiantes universitaire et collégiale (FEUQ, FECQ) à partir de la fin des années 1980 et du début de la décennie 1990.

En fait, depuis 1989, ce sont les Fédérations étudiantes universitaire et collégiale du Québec (FEUQ et FECQ), qui exercent une certaine hégémonie sur la représentation étudiante nationale même si, de 1995 à 2000, elles ont été en concurrence avec le Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE).

Le mouvement étudiant québécois a été fortement marqué par le syndicalisme. Aussi, il connaît sensiblement les mêmes phases d'évolution que le syndicalisme québécois parfois avec quelques années de décalage. Par exemple, pendant les années soixante, particulièrement à la fin, les efforts sont mobilisés autour de la quête de reconnaissance des organisations étudiantes, les années soixante-dix marquant une période plus combative. Nous chercherons donc à savoir si, comme pour les autres organisations sociales dont les syndicats, les années 1980 et 1990 représentent une phase de repli pour les associations étudiantes. En deuxième lieu, nous voulons savoir comment ce repli, s'il en est, se manifeste au niveau de la stratégie, des revendications et du mode d'organisation. Nous chercherons aussi à savoir en même temps si une ou des organisations sont porteuses de ce repli ou, au contraire, d'une volonté de s'y opposer. Enfin, nous tenterons de comprendre l'évolution de cette période et, s'il y a lieu, de considérer les perspectives d'avenir.

La période choisie offre plusieurs points d'intérêt pour les personnes qui veulent mieux connaître le mouvement étudiant. Premièrement, elle nous permet d'éclairer une période historique du mouvement étudiant qu'aucune

monographie n'a couverte jusqu'à maintenant, contrairement aux mouvements étudiants d'autres pays ou au mouvement étudiant québécois précédant le milieu des années 1980. En deuxième lieu, notre recherche nous permettra de comparer l'attitude du mouvement étudiant québécois au moment de deux sommets (celui de 1983 et celui de 2000), sommets pouvant être considérés comme l'apogée de la concertation au Québec. En troisième lieu, nous pourrions étudier les stratégies et les revendications des organisations étudiantes à l'occasion de quatre moments précis de leur histoire, c'est-à-dire durant quatre grèves générales s'étant respectivement déroulées en 1986, 1988, 1990 et 1996. Nous tenterons de comprendre comment et pourquoi l'ANEEQ se saborde pour laisser la place aux fédérations étudiantes universitaires et collégiales du Québec. Finalement, nous allons explorer les raisons qui font en sorte que ces fédérations restent dominantes dans la période soumise à notre étude.

Il est également important de souligner qu'une telle recherche est en mesure d'éclairer le mouvement étudiant lui-même sur les enjeux stratégiques qui le concernent et ainsi lui donner la possibilité d'être mieux informé et apte à formuler des programmes revendicatifs et des répertoires d'action en fonction des conditions politiques, économiques et sociales qui l'entourent. Un regard critique sur son passé récent ne peut que l'aider à comprendre son présent et à envisager avec plus de clarté son devenir.

Le mouvement étudiant québécois semble largement inspiré par le syndicalisme nord-américain et québécois. À l'instar des syndicats, une série d'associations étudiantes locales dans les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et dans les universités représente les intérêts généraux des étudiantes et des étudiants d'un établissement, et bénéficie d'une cotisation étudiante à la manière de la formule Rand dans les syndicats, de sorte

qu'il n'y a pas, à proprement parler, de pluralisme. Il en va de même pour les organisations étudiantes nationales. Ces dernières regroupent des associations étudiantes locales, comme les centrales syndicales regroupent des syndicats locaux. Par ailleurs, les études sur le mouvement étudiant québécois sont peu nombreuses et peu récentes. Si le mouvement étudiant était un sujet populaire pour les historiens, les historiennes, les sociologues et les politologues durant les années soixante et soixante-dix, il le devient beaucoup moins durant les années 1980 et 1990. Peut-être que ce désintéressement académique est déjà en soi un symptôme du repli politique ou d'un rapport de force moins offensif du mouvement étudiant québécois.

Nous disposons pour notre étude de divers travaux sur le mouvement étudiant québécois, travaux que nous pouvons diviser en trois catégories. La première compte, à elle seule, la monographie de Pierre Bélanger sur l'histoire du mouvement étudiant québécois; la seconde regroupe les analyses et les études sur l'ensemble du mouvement étudiant. Celles-ci sont peu nombreuses et souvent dépassées. Quant à la troisième catégorie, elle renvoie aux travaux spécifiques portant sur des associations étudiantes locales.

En outre, comme les travaux sur le mouvement étudiant québécois sont peu récents et ne couvrent pratiquement pas la période étudiée, cet état de fait nous oblige à trouver dans les études passées des théories, analyses et concepts qui nous seront utiles pour étudier les organisations nationales au Québec entre 1983 et 2000. Des travaux répertoriés, nous retenons diverses explications du changement de discours et de pratique des associations étudiantes. D'un côté, il y a celles qui, loin de considérer ce mouvement comme un repli, le soulignent comme une « évolution pragmatique des leaders étudiants et

étudiantes<sup>1</sup> alors que, d'un autre côté, il y a des explications plus critiques qui remettent en cause le repli identitaire des associations étudiantes, voire leur nouveau corporatisme<sup>2</sup>. Ces explications tranchent tout de même avec les premiers théoriciens du début des années soixante-dix qui cherchaient à comprendre les phénomènes de contestation étudiante à travers une analyse politique matérialiste et extérieure au mouvement étudiant<sup>3</sup>. »

Constatant aussi que les théories contemporaines sur l'étude des mouvements sociaux ne nous permettent pas d'étayer notre recherche, nous nous sommes intéressés aux études qui ont développé sur des thématiques similaires à propos du syndicalisme québécois. De celles-ci, nous avons retenu quelques concepts qui guideront notre démarche notamment des concepts souvent compris dans la théorie de la régulation et que nous pouvons juxtaposer à notre étude du mouvement étudiant par exemple celui du néo-corporatisme qui fait référence à : « un système de représentation des intérêts dans lequel les unités constituantes sont organisées en un nombre limité de catégories singulières, obligatoires, non compétitives, reconnues ou agréées, sinon créées, par l'État et auxquelles on a garanti un monopole délibéré de représentation au sein de leurs catégories respectives, en échange de l'observation de certains contrôles sur la sélection des leaders et l'articulation des demandes et des intérêts. »<sup>4</sup>

- 
- 1 Éric Bédard, *Histoire de la FAÉCUM*, Montréal, Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, 1994, 195 pages.
  - 2 Érik Breton, « Service ou mouvement ? Le dilemme de la confédération des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) », *Recherches sociographiques*, vol. 38, no.1, 1997, pages 117 à 129.
  - 3 Paul R. Bélanger et al., « Pratique politique étudiante au Québec » in *Recherches sociographiques*, vol. 13, no. 3, septembre à décembre 1972, pages 309 à 342.
  - 4 Gilles L. Bourque, *Le néo-corporatisme comme angle d'analyse de la*

Ce concept définit une entente entre l'État, le patronat, les syndicats et quelquefois, les autres mouvements sociaux (femmes, autochtones, étudiants, écologistes, etc.). Josée Lamoureux se fait, quant à elle, plus critique, bien qu'elle adopte l'angle de vue du néo-corporatisme. Elle souligne que même si la concertation n'a pas l'obligation de résultat, elle en implique devant la menace de l'action de l'État. Les « partenaires » s'entendent alors sur une forme de compromis et se démarquent donc du lobbying<sup>5</sup> en tant que tel.

Josée Lamoureux procède également à une définition intéressante d'un autre concept pertinent pour notre travail de recherche, il s'agit de celui de la concertation. Elle souligne que la concertation devrait être un « processus volontaire et décisionnel d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies et politiques économiques et sociales, auquel participent différents acteurs socio-économiques et l'État »<sup>6</sup>.

Jean-Marc Potte critique, quant à lui, les leaders syndicaux qui, dit-il, se trouvent pris dans un paradoxe : « le syndicalisme des années 1970 en était un de combat et d'affrontement contre l'État keynésien et providentiel; le syndicalisme des années 1990 en est un de partenariat avec l'État néolibéral »<sup>7</sup>. Il en résulte un constat pour le moins alarmant. D'une part, la participation formelle exige beaucoup de temps et implique par exemple la libération d'élus, d'élues et de permanents et permanentes syndicaux, alors que la concertation dans le contexte nord-américain s'avère dangereuse et a mené les syndicats à faire plus de concessions que de gains. Ce contexte fait en sorte que J.-M.

---

*nouvelle politique industrielle du Québec*, Cahier du CRISES no. 9506, 1995, p. 14

5 Josée Lamoureux, *La concertation : perspectives théoriques sous l'angle du néo-corporatisme*, cahier du CRISES # 9607, 1996, p. 4

6 Ibid.

7 Jean-Marc Potte, « L'État et nous », in *Du combat au partenariat*, Montréal, Nota Bene, 1996, p. 197.

Piotte porte un jugement très sévère sur la stratégie des syndicats : « Premièrement, la vague actuelle de partenariat n'est pas un signe de la force du syndicalisme, mais un symptôme de son état de faiblesse, d'un rapport de forces qui lui est très défavorable. Deuxièmement, si le syndicalisme de combat des années 1970 suivait une ligne simpliste et unilatérale, la stratégie actuelle, axée sur le partenariat, est l'envers aussi simpliste d'une même problématique dogmatique.<sup>8</sup> »

À partir des réponses académiques quant au débat sur la concertation et le partenariat dans le cadre du syndicalisme québécois, nous avons retenu les facteurs qui ont engagé les centrales syndicales vers le concertationnisme avec le gouvernement davantage que vers le combat. Ainsi que nous le constatons, il existe plusieurs approches du phénomène pour ce qui est du syndicalisme québécois. En plus des explications propres aux centrales syndicales, nous avons exploré certaines théories (régulation, syndicalisme de combat, etc.) qui permettent d'évaluer la prépondérance et l'influence déterminante de certains facteurs, tels que la transformation des entreprises, la question nationale, le contexte socio-économique, etc. Bref, plusieurs explications coexistent, mais aucune prise isolément ne nous paraît suffisante.

À la lumière des stratégies successives (confrontation, repli, concertation) qui ont marqué la trajectoire du mouvement syndical au Québec, nous interrogeons les divers discours et stratégies du mouvement étudiant afin d'y considérer à la fois l'influence et la spécificité de ce qu'il est convenu d'appeler le mouvement social des étudiantes et des étudiants.

Nous voulons ainsi démontrer, à partir des études antérieures sur le mouvement étudiant québécois ainsi que

---

8 Ibid., p. 200.

d'une analyse critique de la stratégie des syndicats québécois depuis le milieu des années 1980, que le mouvement étudiant québécois vit aussi une période de repli à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Cette phase se manifeste particulièrement par l'adoption d'une stratégie néo-corporatiste et concertationniste, principalement véhiculée par les fédérations étudiantes collégiales et universitaires du Québec (FECQ, FEUQ). Une critique et des revendications moins radicales à propos du système d'éducation québécois, de même que l'abandon d'une critique de la société tout entière, notamment en ce qui concerne les rapports entre les hommes et les femmes témoignent également de ce repli. Parmi les facteurs à retenir, nous comptons les liens des leaders des organisations étudiantes avec les regroupements politiques et plus particulièrement avec le Parti québécois et les divergences internes profondes qui ont marqué l'ANEEQ après la grève générale de 1986, notamment en ce qui concerne les rapports entre les hommes et les femmes.

En outre, certains concepts empruntés aux travaux de Josée Lamoureux, tels le néocorporatisme et la concertation de même que ceux de partenariat et de participation retiennent notre attention. Si le partenariat dans le syndicalisme fait référence à la collaboration entre le syndicat et le patronat dans l'entreprise privée et l'État dans les sociétés publiques, pour le milieu étudiant, la concertation avec l'État renvoie à la délégation étudiante aux sommets gouvernementaux et la « participation » ou la présence au sein des organismes de représentation formels (commissions parlementaires, Conseil supérieur de l'éducation et Conseil permanent de la jeunesse, etc.).

Étant donné l'absence d'étude sur le mouvement étudiant québécois après le milieu des années 1980, nous nous appuyons sur des documents d'information (tracts, journaux, bulletins d'informations, etc.) et d'orientation des

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

organisations étudiantes (éléments de discours, recueils de positions politiques, documents d'analyses, recherches, etc.) et de manière accessoire, les informations d'articles de presse, sans compter celles de notre observation participante au sein de quelques associations étudiantes.

Les documents d'orientations des organisations étudiantes nationales nous servent à repérer les fondements théoriques et idéologiques des prises de positions dans les domaines de l'éducation, de la société et de la politique. Les documents d'information viennent compléter les justifications théoriques, et les arguments des actions entreprises. Ils nous permettent également de vérifier une variable importante de la démocratie interne, c'est-à-dire la qualité et la quantité de l'information aux étudiantes et aux étudiants. D'autres articles des quotidiens et hebdomadaires nous servent à retracer l'évolution des moyens d'actions utilisés par les associations nationales. Aucune des méthodes de recherche utilisées ne serait possible si nous n'avions pas milité au sein des organisations étudiantes par le passé et encore aujourd'hui. Notre participation à l'histoire des dernières années du mouvement étudiant québécois constitue une forme d'observation participante de laquelle nous ne pouvons nous soustraire.

En voulant surtout comprendre l'évolution du mouvement étudiant québécois de 1983 à 2000, il nous est apparu essentiel de présenter un bref rappel historique de la période qui précède notre point de départ. Au terme de ce premier chapitre historique, nous aborderons au chapitre II les années 1983-1988, période marquée par la tenue du Sommet québécois de la jeunesse. Forte d'une multitude d'événements comme la grève du front commun, l'adoption par le gouvernement de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes* (Loi 32), la grève générale de 1986, cette période s'achève sur la question des

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

frais de scolarité et la grève de 1988 sur les prêts et bourses.

De la grève de 1988 jusqu'à la dissolution de l'ANEEQ en 1993-1994, le chapitre III nous permettra d'aborder le mouvement étudiant dans le contexte d'événements tels l'accord du lac Meech (1990) de même que l'accord de Charlottetown (1992). Dans ce contexte se situent la fondation des fédérations étudiantes universitaires et collégiales (1989-1990) et la grève générale de 1990, lors de laquelle le mouvement étudiant québécois aura été incapable d'empêcher la hausse des droits de scolarité. Ces événements nous permettront de saisir les problèmes qu'a vécus l'ANEEQ de la grève de 1988 à sa dissolution *de facto* en 1994.

Enfin, le quatrième chapitre abordera la période de 1994 à 2000, période durant laquelle, nous pourrons considérer la position étudiante sur la question nationale à l'occasion du référendum de 1995, mais aussi la fondation du Mouvement pour le droit à l'éducation (1995). Les positions adoptées et défendues par le mouvement étudiant face aux réductions budgétaires, les deux sommets socio-économiques de 1996, la grève générale de 1996, le débat entourant le Sommet du Québec et de la jeunesse et finalement la fin du Mouvement pour le droit à l'éducation en 2000.

À la lumière de ces chapitres concernant les positions et les stratégies successives du mouvement étudiant, nous tenterons de dégager la trajectoire du mouvement étudiant afin de comprendre son évolution, sa situation actuelle et ses perspectives d'avenir.

LE MOUVEMENT  
ÉTUDIANT QUÉBÉCOIS DE 1960 À 1983

Ce bref rappel historique du mouvement étudiant québécois de 1960 à 1983 vise à mettre en lumière les antécédents du mouvement actuel et à mieux situer son évolution en termes de ruptures et de continuités.

Nous ne pouvons pas vraisemblablement parler du mouvement étudiant au Québec avant la fin des années 1950. S'il existait des associations étudiantes et des journaux étudiants, ils appartenaient au mouvement de l'action catholique. L'évolution historique du mouvement étudiant québécois est profondément marquée par la Révolution tranquille et par les progrès qu'elle lui permet de réaliser, notamment en ce qui concerne l'éducation. Les années soixante marquent une phase de construction d'une identité, de même que de reconnaissance pour le mouvement étudiant québécois et pour les principales organisations étudiantes de l'époque.

Si nous devons fixer une date fondatrice, il faudrait alors souligner l'adoption par l'Association Générale Étudiante de l'Université de Montréal (AGEUM) en septembre 1961 de sa *Charte de l'étudiant universitaire*<sup>9</sup>, une adaptation québécoise de la *Charte de Grenoble* pour le mouvement étudiant français. Ces deux chartes, bien que distantes d'une quinzaine d'années, constituent les fondations de la notion de « syndicalisme étudiant » au Québec et en France. Selon ces chartes, l'étudiante ou l'étudiant est « un jeune travailleur intellectuel » et, à ce titre, il ou elle a des droits et des devoirs. L'adoption de cette charte au Québec est accompagnée de l'élection d'un nouveau président :

9 Pierre Bélanger, *Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960 - 1983)*, Montréal, ANEEQ, 1984, pages 5 et 7.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

Bernard Landry. Les associations étudiantes entreprennent à partir de ce moment une politisation accrue. Le mouvement de l'Université de Montréal est imité par les étudiantes et étudiants des universités Laval et Sherbrooke. Les étudiantes et les étudiants des autres niveaux d'enseignement décident de fonder des associations étudiantes au niveau local et de se regrouper en fédérations au niveau national. Ainsi naît en 1963 la Fédération des associations générales des étudiants des collèges classiques (FAGECCQ) dont le premier président est Serge Joyal<sup>10</sup> de même que l'Association des étudiantes infirmières (AIE) et la Fédération des normaliens du Québec (FNQ). Notons en outre que depuis 1962, les journaux étudiants sont regroupés sous la Presse étudiante nationale (PEN).

Cet engouement pour le militantisme étudiant amène le mouvement de création de l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) entre le mois de mars 1963 (comité provisoire) et novembre 1964 (congrès de fondation). Le premier exécutif de l'UGEQ sera composé de Jacques Desjardins, Charles Gagnon, Richard Guay, Daniel Latouche, Louis Legendre et Normand Lester<sup>11</sup>. L'UGEQ est la première association étudiante nationale au Québec et elle se fonde sur les principes adoptés par les AGE. Dès 1965, elle compte près de 55 000 membres<sup>12</sup>. La structure de l'UGEQ repose alors sur une « assemblée générale » composée des déléguées et délégués des associations membres, un conseil central national qui regroupe les déléguées d'associations, de fédérations et de régions, et un comité exécutif comptant de cinq à sept personnes chargées de l'exécution des décisions des deux premières instances.

---

10 Site du Sénateur Serge Joyal, « Biographie », <http://www.sen.parl.gc.ca/sjoyal/f/biographie.html>, [en ligne] consultée le 25 novembre 2003.

11 Pierre Bélanger, op. cit., p. 15.

12 Ibid., p. 8.

Selon Pierre Bélanger, les années qui vont suivre oscilleront entre la collaboration et la confrontation<sup>13</sup>. Ces années sont marquées par la publication du rapport Parent et la création en 1964 d'un ministère de l'Éducation, sans compter les luttes locales sur les divers campus. L'UGEQ passe alors beaucoup de temps à sensibiliser les étudiantes et les étudiants, en plus de formuler un programme de revendications. Les associations étudiantes appuient les luttes ouvrières de l'époque et demeurent au faite de l'actualité internationale (ex. : Guerre du Viêt-nam).

Les années 1968 et 1969 seront beaucoup plus occupées. Février 1968 marque la troisième assemblée générale annuelle (congrès) et un nouvel exécutif est désigné; parmi ses membres, nous comptons Claude Charron, Louise Harel et Gilles Duceppe. Ce nouvel exécutif représente alors une tendance plus radicale du mouvement, Pierre Bélanger souligne: «Le nouvel exécutif de l'UGEQ reflétait exactement cette nouvelle tendance puisqu'il affirmait tout haut ce que nombreux-ses militant-es pensaient alors tout bas : « participer c'est se faire fourrer »<sup>14</sup>. L'automne 1968 sera alors marqué par la première grève générale étudiante du Québec. Les revendications sont principalement axées autour de la démocratisation des institutions et de la pédagogie, de la création d'une deuxième université de langue française à Montréal et d'une plus grande accessibilité aux études (prêts et bourses, gel des droits de scolarité)<sup>15</sup>. La grève paralyse alors presque exclusivement les collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEPs). Au plus fort du mouvement, deux facultés de l'Université de Montréal et une quinzaine de cégeps sont affectés. Les directions des collèges décident même de

---

13 Ibid., p. 15.

14 Pierre Bélanger, op. cit., p. 33.

15 Benoit Renaud, *Chronologie approximative du mouvement étudiant québécois*, Montréal Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE), 1995, p. 1.

mettre les étudiantes et les étudiants en lock-out, une stratégie élaborée par l'ancien président de l'AGEUM, Bernard Landry, devenu conseiller du ministre unioniste de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal.

Bien que la création de l'Université du Québec (et de son campus montréalais, l'UQAM) est annoncée en décembre 1968, que les frais de scolarité sont gelés et que l'on réforme le régime des prêts et bourses, les étudiantes et les étudiants interpréteront la grève générale de 1968 comme un échec. En y additionnant les querelles internes et les difficultés financières, les étudiantes et les étudiants vont décider de liquider leurs organisations en prononçant la dissolution de l'AGEUM, de l'AGEL et de l'UGEQ au courant de l'année 1969<sup>16</sup>.

Si le début des années soixante-dix est marqué par des événements socio-politiques importants pour le Québec (la Crise d'octobre 1970, le Front commun intersyndical de 1972, etc.), ce n'est que vers 1973 et 1974 que le mouvement étudiant reprend de la vigueur sur les questions de l'éducation. Notons la grève de cinq semaines à l'UQAM et à l'Université de Montréal sur la perception des frais de scolarité<sup>17</sup> à l'hiver 1973. L'année 1974 sera fertile en événements. Au mois de juin 1974, le président de l'Université du Québec annonce une vaste réforme de centralisation au sein du réseau. La réforme « Després » est très mal accueillie par les enseignantes, enseignants, les étudiantes et les étudiants. Le mois d'octobre 1974 marque le début de la deuxième grande grève du mouvement étudiant québécois. Les étudiantes et les étudiants critiquent alors les tests d'aptitudes aux études universitaires (TAEU). Le ministre de l'Éducation est alors contraint d'annoncer leur abolition moins d'un mois après le début de la mobilisation. Les associations étudiantes

---

16 Pierre Bélanger, *Op. cit.*, p. 47.

17 *Ibid.*, p. 54.

trouvent cependant un autre cheval de bataille et revendiquent une amélioration sensible du régime des prêts et bourses au sein de congrès étudiants (bien qu'aucune organisation nationale n'existe à ce moment). La mobilisation atteint son comble lors du deuxième congrès sur cette question à la fin novembre 1974, où trente-trois associations étudiantes sont en occupation ou en grève<sup>18</sup>. La mobilisation prend fin en décembre suite à de nouvelles propositions du gouvernement. Les étudiantes et étudiants forment alors un comité de négociation qui doit faire rapport aux associations au plus tard à l'hiver 1975.

La mobilisation de l'automne 1974 a éclairé les étudiantes et les étudiants sur la nécessité d'une organisation nationale. C'est pourquoi, dès les mois de février et de mars 1975, les associations étudiantes décident de fonder l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ). Son premier secrétaire général sera Pierre Laroche. À sa fondation, le 22 mars 1975, l'ANEQ compte déjà 75 000 membres répartis à travers 29 associations étudiantes collégiales et universitaires. L'ANEQ décide d'imiter l'UGEQ et d'opter pour une optique « syndicale ». Dès 1976, elle se dote d'un « groupe de travail » universitaire nommé le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU). Elle tente même de faire une percée dans les écoles secondaires ! Elle connaîtra cependant des problèmes majeurs avec la querelle entre les militantes et militants du Parti communiste canadien (marxiste-léniniste) (PCC-ML) et d'autres trotskistes (Ligue socialiste ouvrière - LSO). L'exécutif et le conseil central noyautés alors par le PCC-ML décident l'expulsion des associations étudiantes des cégeps de Rosemont et de Limoilou. Le congrès annuel suivant sera l'occasion de renverser ces décisions et de démettre la quasi totalité de l'exécutif et du conseil central.

L'année 1978 marque le retour de la mobilisation dans le

---

18 Ibid., p. 55.

contexte de la publication du livre blanc sur l'enseignement collégial du ministre Jacques-Yvan Morin. On exigera finalement des modifications au régime des prêts et bourses. Le 15 novembre 1978, le ministre rejette les revendications de l'ANEQ. Moins d'une semaine plus tard, le 20 novembre, quatorze établissements seront en débrayage. Trois jours plus tard, plus de 30 cégeps sont affectés par le mouvement de grève. Le point culminant de cette grève est la manifestation nationale du 5 décembre 1978 qui va réunir 8000 étudiantes et étudiants alors même que quelques associations étudiantes se retirent devant la menace de « perdre » la session d'automne. Dès le 28 novembre, le ministre de l'Éducation cède sur la diminution de la contribution parentale, l'abolition de la différence entre les cégeps et les universités et la prise en compte des différences régionales pour les étudiants et étudiantes monoparentales. Le 2 décembre 1978, il accepte une croissance progressive de l'aide financière totale et la réduction de l'endettement par la conversion de prêts en bourses. La fin de session arrivant, le mouvement s'essouffle, mais dans un esprit de victoire.

Les années qui suivent appellent à la réorganisation pour l'ANEQ. Elle est toujours embourbée dans les conflits internes marqués par la présence des groupes marxistes-léninistes. Quelques grèves ont lieu au niveau local (UQAM, cégep de Victoriaville, etc.). En 1980, l'ANEQ se prononce en faveur du « OUI » au référendum sur la souveraineté-association, après plusieurs débats déchirants. Le congrès de 1980 voit s'affronter deux équipes à la direction de l'ANEQ. Une première est basée à l'Université Laval et près des jeunes du Parti québécois selon Bélanger. Une deuxième regroupe des individus liés aux groupes d'extrême gauche. C'est la deuxième qui va remporter l'élection par une seule voix ! Les associations étudiantes plus près du Parti québécois, surtout dans les universités,

vont s'impliquer plus activement au sein du RAEU, à tel point qu'en 1981, l'Association Générale Étudiante de l'UQAM (AGEUQAM) décide de le quitter. À ce moment, la Fédération des Associations Étudiantes du Campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) y adhère. Le RAEU devient dès lors autonome par rapport à l'ANEQ.

Sur le plan interne, le début des années 1980 est caractérisé par une plus grande préoccupation des leaders étudiants et étudiantes sur la « question femme ». Afin de traiter de l'oppression spécifique des femmes, certaines initiatives sont adoptées par les déléguées et délégués des 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> congrès de l'ANEEQ. Ainsi il est décidé que le journal de l'organisation, *Le québec-ETUDIANT* devra avoir un contenu féministe, que des forums de femmes devront être tenus. Ces initiatives sont adoptées pour deux raisons principales : faire avancer la cause des militantes dans l'organisation et pousser davantage en faveur des revendications étudiantes féministes, à la fois quant au contenu des cours et au sujet des politiques gouvernementales.

Les étudiantes et les étudiants combattront en vain les réductions budgétaires de plus de 180 millions de dollars imposées par le ministre des Finances en 1981-1982. Ces problèmes diviseront profondément le mouvement étudiant québécois qui verra à la fin de 1982 se constituer deux groupes qui contestent l'ANEQ : le Regroupement pour un véritable syndicat national étudiant du Québec (RVSNEQ), animé par les trotskistes du Groupe socialiste des travailleurs (GST) qui juge l'ANEEQ comme n'étant pas suffisamment combative, et la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (FAECQ), qui la considère justement trop à gauche<sup>19</sup> et veut construire une plus grande concertation avec le gouvernement québécois.

---

19 Ibid., p. 189.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

C'est donc sur cette fausse note que débute la période étudiée. Il se dégage d'ores et déjà quelques lignes directrices. Premièrement, le mouvement étudiant des années soixante est un mouvement naissant qui cherche à se faire reconnaître tout en critiquant sévèrement la participation aux organismes universitaires ou gouvernementaux. Dans un second temps, le mouvement étudiant des années soixante-dix s'oriente vers une autonomisation des diverses associations, mais la contestation les appelle à se réunir de nouveau. Finalement, au début des années 1980, le mouvement étudiant est partagé quant au sort de l'ANEEQ. D'un côté, on trouve qu'elle mobilise insuffisamment la « masse », de l'autre on trouve qu'elle conteste trop. C'est donc sur ce paradoxe comme trame de fond que le mouvement étudiant des années 1980 et 1990 va se structurer.

Il ressort de ce bref survol historique que l'organisation et les stratégies du mouvement étudiant sont essentiellement tributaires du contexte ou des événements de la conjoncture dans laquelle il interagit. Nous supposons qu'il en sera de même pour les périodes successives et que son développement sera lié aux événements politiques et aux divers liens avec le mouvement syndical. Ces interactions nous serviront de guide pour saisir à la fois les influences politiques et syndicales et la spécificité du mouvement étudiant québécois.

L'APOGÉE DE LA COMBATIVITÉ (1983 - 1988)

Ce chapitre couvre la période qui s'étend des années 1983 à 1988. D'un point de vue social, cette période est principalement marquée par la crise budgétaire de l'État et par la conversion des élites politiques au néolibéralisme, tant chez le Parti québécois que chez le Parti libéral. Ainsi, le PQ abandonne son « préjugé favorable à l'égard des travailleurs » pour imposer des compressions budgétaires et des lois d'exception, notamment lors du Front commun intersyndical de 1982-1983. Ces premières années sont aussi marquées par la récession économique et le chômage qui touchent particulièrement les jeunes.

Le milieu et la fin des années 1980 représentent, sur le plan politique, la période des rondes des négociations constitutionnelles. Ainsi, le Québec et plus particulièrement les forces souverainistes se remettent durement du coup de force de 1981-82. L'arrivée au pouvoir du Parti conservateur de Brian Mulroney inaugure le « beau risque », en 1987, l'accord du Lac Meech est proposé aux provinces canadiennes.

Le Parti libéral du Québec prend le pouvoir en 1985 et est réélu en 1989. S'il débute avec une politique dualiste de confrontation avec les syndicats, issue de son premier mandat, il se tempère dans les années qui vont suivre. Aussi, les années 1980 représentent pour les syndicats une phase de transition entre la confrontation et la concertation. Si la FTQ adhère rapidement à la concertation au début de la décennie, la CSN le fait plus tardivement vers le milieu de celle-ci. L'image des syndicats est dévalorisée socialement et des échecs cuisants comme ceux du Front commun intersyndical de 1982-83 incitent les syndicats à se rapprocher des gouvernements.

Au sein de la période étudiée, quelques conflits

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

opposeront le mouvement étudiant et le gouvernement québécois. Il s'agit principalement de la grève du Front commun syndical en 1983, de l'adoption de la Loi 32 sur la reconnaissance des associations étudiantes (toujours en 1983), de la question du gel des frais de scolarité en 1986 et finalement, de celle des prêts et bourses, particulièrement en 1988.

Cette période de conflits avec le gouvernement québécois provoque aussi des débats au sein même du mouvement étudiant québécois entre, d'un côté, l'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEQ) et, de l'autre côté, le Rassemblement des associations étudiantes universitaires (RAEU) et la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (FAECQ). L'ANEQ, exerce une certaine hégémonie au sein du mouvement étudiant québécois depuis le milieu des années soixante-dix. Elle représente le courant combatif du mouvement étudiant, se réclamant de l'idéologie du syndicalisme étudiant développée au Québec durant les années soixante. Les deux autres organisations représentent un courant qui conteste l'hégémonie qu'exerce l'ANEQ. Ces deux organismes, la FAECQ et le RAEU, s'opposent à la stratégie de confrontation prônée par l'ANEQ et appuient ouvertement la concertation. Si l'ANEQ remet en cause le système d'éducation au complet, le RAEU et la FAECQ se veulent beaucoup plus réformistes, accusant ainsi l'ANEQ de spontanéisme.

Bien que l'ANEQ survivra au RAEU et à la FAECQ, ces deux regroupements constituent tout de même les organisations qui ont permis la naissance d'un courant corporatiste et concertationniste au sein du mouvement étudiant québécois. Ces deux associations sont, en quelque sorte, les ancêtres des fédérations étudiantes universitaires et collégiales du Québec (FEUQ, FECQ). C'est aussi l'attitude maximaliste de l'ANEEQ durant la grève des

prêts et bourses de 1988 qui amorce une phase de repli que le mouvement étudiant sera incapable de surpasser.

Dans le présent chapitre, nous souhaitons particulièrement exposer les principales différences entre l'ANEQ, le RAEU et la FAECQ durant la période étudiée, à savoir que l'ANEQ se différencie nettement du RAEU et de la FAECQ sur les plans de l'organisation, du discours et de la pratique, par son caractère combatif et confrontationniste.

### 2.1. *Organisation, structures et affaires internes*

Il sera question, dans cette section, de l'organisation de l'ANEQ, du RAEU et de la FAECQ. Il s'agit d'abord de comprendre la structure et son évolution, son *membership* et les débats internes lorsque ces derniers deviennent assez majeurs pour susciter une crise organisationnelle.

#### 2.1.1. *L'ANEQ*

L'ANEQ possède approximativement la même structure tout au long de son existence. En 1983, elle regroupe dix-huit associations étudiantes membres, dont trois universitaires et quinze collégiales, pour un total de plus de cent mille étudiantes et étudiants représentés. Les associations locales peuvent s'affilier et se désaffilier de l'ANEQ par la voix de leur assemblée générale ou du référendum. L'ANEQ perçoit une cotisation fixée à un dollar annuellement par membre de chacune des associations locales. En 1987, son *membership* est sensiblement le même, comptant vingt et une associations membres, regroupant toujours 100 000 étudiants et étudiantes membres<sup>20</sup>.

L'instance suprême de l'ANEQ est le congrès national, qui doit se réunir une fois par année. Chacune des associations

---

20 ANEQ, *Le petit guide étudiant*, Montréal, 1987, p.10.

étudiantes membres peut y déléguer trois représentantes et représentants et possède un seul droit de vote, peu importe sa taille.

Les associations étudiantes locales peuvent également se réunir sur une base régionale en participant aux conseils régionaux. Les conseils régionaux, à leur tour, délèguent des représentants au Conseil central de l'ANEQ, instance décisionnelle de l'ANEQ entre les réunions du Congrès. Le Conseil central est composé de vingt-trois déléguées et délégués provenant de sept régions .

L'ANEQ compte aussi un exécutif composé de cinq personnes élues par le Congrès afin d'exécuter les décisions prises par le Congrès et le Conseil central. Au niveau des publications, le *québec-ÉTUDIANT* est le journal de l'ANEQ. De temps à autre, l'exécutif de l'association publie *L'ANEQ informe*, un bulletin d'information, et elle publie en 1987 un document intitulé *Le petit guide étudiant* qui présente les informations pertinentes sur l'ANEQ, mais aussi pertinentes dans la vie étudiante de tous les jours.

Si l'ANEQ compte trois membres universitaires en 1983, c'est en raison d'une campagne majeure qu'elle a menée sur les campus de McGill et de Concordia, invitant les associations étudiantes de ces deux universités à quitter le RAEU, qui perdait alors la moitié de ses membres, pour rejoindre l'ANEQ. Il nous semble important de souligner que la question nationale est au cœur de ce ralliement. En effet, comme l'affirme Bernard Morin, permanent du RAEU : « les relations avec les anglophones ont toujours été difficiles depuis quatre ans. [...] Nos adversaires ont joué la carte de mettre le RAEU au côté des péquistes, ce qui a considérablement influencé le vote des anglophones.<sup>21</sup>» Toutefois, on peut aussi attribuer cette affiliation à d'autres

---

21 Raymond Lemieux, « Le RAEU perd deux joueurs », *Montréal campus*, 22 mars 1983, p. 3.

facteurs. Une militante de l'ANEQ, Ginette Betty souligne : « Ces étudiants ont choisi une organisation plus combative avec un fonctionnement plus démocratique.<sup>22</sup> » Même son de cloche du côté de Pete Wheeland, vice-président aux affaires externes de la *Concordia University Student Association* (CUSA) qui « fait grief au RAEU de ne pas s'occuper suffisamment des problèmes comme les prêts et bourses ou les coupures dans le secteur de l'éducation.<sup>23</sup> »

L'adoption de la Loi 32 permet à l'ANEQ de faire une grande campagne, à l'automne 1983, pour l'unité du mouvement étudiant. Selon le secrétaire général de l'ANEQ : « il est apparu nécessaire de regrouper les forces étudiantes qui partagent des positions et des objectifs communs ; ces positions, objectifs peuvent se résumer comme suit : l'autonomie de nos organisations par rapport au gouvernement et aux administrations locales, la défense des droits acquis et des revendications historiques du mouvement étudiant telle [sic] que l'accessibilité à l'éducation, la gratuité scolaire, une pédagogie au service de la population.»<sup>24</sup>

Dans cette foulée, l'ANEQ appelle les associations étudiantes à un congrès d'unification. La participation est excellente; quarante-trois associations étudiantes sont présentes, dont vingt-quatre non-membres de l'ANEQ<sup>25</sup>. Le Congrès est un échec relatif. Les délégations présentes rejettent la loi 32, symbole central de la division du mouvement étudiant québécois. Les associations membres de la FAECQ qui sont présentes quittent le congrès en soulignant l'impossibilité de l'unité : « Les associations de la

---

22 Ibid.

63

23 Jacques Gauthier, « McGill vote pour l'ANEQ », *Le Continuum*, 14 mars 1983.

24 Agnès Gosa, « Entrevue avec Patrice Legendre de l'ANEQ : Demain, un mouvement étudiant uni. », *Continuum*, 3 octobre 1983, p.8.

25 Agnès Gosa, « Demain un mouvement étudiant unis », *Le Continuum*, 14 novembre 1983, p.8.

FAECQ ont quitté le congrès dimanche soir après avoir chacune à son tour fait des déclarations admirables de modérations et de calme. Toutes ces déclarations menaient à la même conclusion : l'unité est impossible.<sup>26</sup> » Par ailleurs, les déléguées et délégués d'associations étudiantes non-membres de l'ANEQ s'engagent à demander à leurs assemblées générales de s'y affilier. Ainsi, « cinq associations ont déclaré au cours des débats que sur ce programme-là, elles s'engageaient à défendre dans leur assemblée générale respective le principe de l'adhésion à l'ANEQ. L'Association du cégep de Rosemont a ouvert le bal, son assemblée générale par 496 voix contre 4 a donné raison à son Exécutif.»<sup>27</sup>

Les associations étudiantes des cégeps de Hull et de Limoilou imiteront celle de Rosemont et vont s'affilier à l'ANEQ au cours de l'automne 1983, pour porter son membership à vingt-deux associations étudiantes<sup>28</sup>. Ironiquement, la campagne d'unification, qui prend les allures d'une grande campagne de maraudage, est initiée lors du XVI<sup>ème</sup> Congrès de l'ANEQ par les membres du Regroupement pour un véritable syndicat national étudiant du Québec (RVSNEQ) qui le demandent aux membres de l'ANEQ. Ainsi, « les associations membres du RVSNEQ, se sont aperçu que l'ANEQ demeure la seule organisation combative dans la défense des droits des étudiants et étudiantes, et qu'il fallait se battre tous uni-es.»<sup>29</sup> »

Le RAEU répond au congrès d'unification sollicité par l'ANEQ par un « appel au respect mutuel entre les associations étudiantes nationales que nous lançons, car

---

26 Ibid.

27 Ibid.

28 Jean-Marie Vézina, « Pour l'unité du mouvement étudiant : trois associations de plus dans l'ANEQ », *le québec-ÉTUDIANT*, décembre 1983, p. 1.

29 Céline Séguin et Christian Yaccarini, « Le XVI Congrès de l'ANEQ », *Unité*, mi-septembre 1983, p. 7.

nous croyons à la possibilité d'une coexistence pacifique, tout comme cela existe dans le monde du travail. On peut donc comprendre que le RAEU se déclare insatisfait du congrès d'unification de l'ANEQ [...] <sup>30</sup>» Le RAEU critique à cette occasion les positions idéologiques diverses de l'ANEQ et aussi les attaques lancées contre le RAEU lors du congrès d'unification. De plus, on comprendra le malaise soulevé par le thème du Congrès choisi par la direction de l'ANEQ : « Pour un mouvement étudiant fort, unissons-nous dans l'ANEQ indépendante et démocratique. <sup>31</sup> »

Dans l'édition de décembre 1983 du *québec-ÉTUDIANT*, le secrétaire à l'information de l'ANEQ répond, en éditorial, à la FAECQ et au RAEU : « Pendant que le RAEU et la FAECQ tentent de trouver respect et crédibilité dans les couloirs de l'Assemblée nationale, l'ANEQ obtient respect dans les salles de classe, les cafétérias et les assemblées générales. Pour se gagner le respect du P.Q. et des médias, le RAEU et la FAECQ ont cessé de défendre les droits et les intérêts de leurs membres, leur « pragmatisme » ne leur permettant que de quémander les choses qu'ils savent que le gouvernement est disposé à leur donner. L'ANEQ pourrait faire de même et ne s'engager que dans les batailles « gagn[ées] d'avance ». L'ANEQ n'a cependant pas été créée pour vendre les droits étudiants au plus offrant, elle a été créée pour les défendre, ce qui est loin d'être le cas du RAEU et de la FAECQ. <sup>32</sup> »

Dans sa volonté de joindre le plus d'étudiantes et d'étudiants possible, l'ANEQ publie le journal *La solution* destiné aux étudiantes et aux étudiants des écoles secondaires. Le but du journal est d'inviter les élèves du

30 Michel Le Comte, « Le RAEU et l'unification », *Continuum*, 14 novembre 1983, p. 8.

31 Anonyme, « Congrès spécial de l'ANEQ », *le québec-ÉTUDIANT*, Novembre 1983, p. 1.

32 Pete Wheeland, « Les « pragmatiques » sont-ils réalistes ? », *le québec-ÉTUDIANT*, décembre 1983, p. 2

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

secondaire à s'organiser pour défendre leurs droits. Plusieurs étudiants et étudiantes des écoles secondaires participent aux actions organisées par l'ANEQ. Aussi, l'ANEQ, intervient dans les commissions parlementaires et dans les médias lorsqu'il s'agit de dossiers qui touchent l'enseignement secondaire.

C'est durant l'année 1987 que l'Association nationale des étudiantes et des étudiants change son acronyme pour ANEEQ, afin de bien refléter la féminisation de son appellation en raison de la part importante et de l'influence majeure de son *membership* militant féminin.

### 2.1.2. Le RAEU et la FAECQ

Le RAEU est, quant à lui, composé de six associations étudiantes universitaires, soit la FAÉCUM, la CADEUL, l'Association des étudiants de polytechnique, l'Association des étudiants des hautes études commerciales, l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Hull et finalement, la *MacDonald campus student society*. Il compte environ 70 000 membres. Le financement provient jusqu'en 1983 de subventions gouvernementales<sup>33</sup>. À partir de l'automne 1983, le RAEU se tourne vers les associations étudiantes locales à raison de 1\$ par session par étudiant ou étudiante. Par ailleurs, le niveau de la cotisation étudiante amène, en janvier 1985, l'AGEUQAH à se désaffilier du RAEU. En effet la cotisation, 10 000 \$ annuellement, représentait le tiers du budget de l'association étudiante en échange de peu de services en retour<sup>34</sup>.

La structure du RAEU est plus simple que celle de l'ANEQ. L'instance suprême du RAEU est le Conseil des

---

33 L'ANEQ aussi avait droit à certaines bourses, mais elle préférait les refuser pour ne pas mettre son indépendance en cause.

34 Marc St-Onge : « Désaffiliation au RAEU : Hull accède à l'indépendance », *Le continuum*, 28 janvier 1985, p. 6.

associations qui est, selon les mots mêmes du RAEU « l'équivalent du conseil d'administration d'une grande entreprise.<sup>35</sup> » Chacune des associations a droit à trois déléguées et délégués et un seul droit de vote, sauf la FAÉCUM et la CADEUL qui ont chacune droit à deux voix. Cette représentation proportionnelle est justifiée selon le RAEU parce que « une association représentant un grand nombre d'étudiants qui contribuent de façon importante au financement de l'association nationale a un pouvoir décisionnel à la mesure de son apport.<sup>36</sup> » Cet enjeu de la représentation est assez récurrent dans l'histoire du mouvement étudiant et a d'ailleurs fait l'objet de débats au sein de l'ANEQ à la fin des années soixante-dix, qui a tranché en faveur « d'une asso, une voix ».

Un Conseil exécutif de sept personnes est la seule autre instance du RAEU et il est nommé par le Conseil des associations.

Le RAEU a publié un journal appelé *Le RAEU en tête*, mais qui est resté à un seul numéro. Une section intitulée *Le RAEU en tête* est diffusé dans les journaux des associations étudiantes locales. Sinon, la seule autre source d'information du RAEU est *Le raconteur du RAEU*, le bulletin d'information du regroupement.

Le RAEU adopte à la fin de l'année 1984 un texte qui précise sa pensée, tant au niveau du discours que de la pratique. Ainsi, le RAEU définit son discours de la manière suivante : « Participer à l'amélioration de la condition étudiante et au progrès de la société ; Promouvoir la démocratisation des lieux de décision, tant à l'université que dans la société ; Affirmer le rôle de l'étudiant, en tant qu'individu responsable, comme intervenant actif dans son

---

35 Anonyme, « Le RAEU : comment ça marche ! », *RAEU en tête*, 12 octobre 1983, p.2.

36 Paul Muller, « Financement du RAEU : Vers un rythme de croisière », *Le continuum*, 26 septembre 1983, p. 2.

milieu ; Promouvoir l'accessibilité aux ressources universitaires ; Promouvoir une pédagogie permettant aux étudiants de mieux acquérir et développer leurs connaissances afin de les mettre en application dans le milieu.»<sup>37</sup>

Par ailleurs, le RAEU a aussi une vision de la pratique qui veut : « Bâtir des projets réalistes en vue d'obtenir des gains concrets par une approche pragmatique ; Utiliser de façon optimale tous les moyens légitimes dont nous disposons pour atteindre les objectifs fixés par la collectivité étudiante, en privilégiant la concertation ; Faire progresser la réflexion, trouver des solutions valables et s'engager dans une voie constructive par une approche réformiste [...] »<sup>38</sup>

Le RAEU subit une crise importante durant l'hiver 1985. En effet, cette crise oppose l'exécutif du RAEU et celui de la FAÉCUM. La FAÉCUM a participé à une manifestation inter-universitaire contre le dégel des frais de scolarité organisée par l'ANEQ alors qu'elle était la seule association membre du RAEU à le faire. Un texte distribué au conseil des associations du RAEU critique la FAÉCUM au point d'y voir un geste de trahison. Si la crise est réglée rapidement, elle recommence au printemps à l'occasion d'une réflexion sur les structures du RAEU. La FAÉCUM défend que le RAEU doit se doter d'un Congrès « souverain en toutes matières<sup>39</sup>. » Si la position de la FAÉCUM a été diluée, elle ne fait toujours pas, au mois d'octobre, l'objet d'une décision par les autres associations membres du RAEU. Certaines associations, comme l'AGEUQAC s'opposent même à l'idée d'un Congrès alors que la crise interne de la CADEUL bloque la prise de décision au RAEU<sup>40</sup>.

37 Michel Le Compte, « Pour le RAEU : la ligne (politique) est tracée », *Continuum*, 10 décembre 1984, p. 3.

38 *Ibid.*

39 Serge Rochon, « La raeunionite », *Le continuum*, 8 avril 1985, p. 6.

40 Luc Trépanier, « Le Congrès du RAEU : Qu'on grouille ! », *Le continuum*, 21 octobre 1985, p. 2.

L'autre événement qui vient jeter de l'huile sur le feu du RAEU est la décision de celui-ci d'appuyer un projet électoral du gouvernement de Pierre-Marc Johnson, c'est-à-dire la *Corporation investissement jeunesse*. Le dossier est piloté par Jean Baillargeon, justement conseiller politique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la science et de la technologie et ancien secrétaire général du RAEU. L'opposition de la FAÉCUM à la décision du RAEU porte sur la nature partisane du projet et non sur le fond. Le Conseil central de la FAÉCUM convoque d'urgence une réunion du Congrès de la FAÉCUM pour discuter de l'affiliation à l'organisation nationale. « L'événement fait maintenant partie d'une série de conflits, qui depuis trois ans, accentuent les tensions entre la FAÉCUM et les autres associations membres du RAEU. Pour le secrétaire général de la FAÉCUM, Martin Munger, il est maintenant temps d'évaluer la participation de la FAÉCUM au sein du RAEU [...] »<sup>41</sup> La FAÉCUM va tout de même décider de demeurer au sein du RAEU.

Les tensions au sein du RAEU sont aussi les fruits du système proportionnel de prise de décisions. Les petites associations membres sont défavorisées par ce système dans lequel la FAÉCUM et la CADEUL prennent toute la place. De plus, l'exécutif normalement formé de sept membres n'en compte qu'environ deux depuis quelques années. Finalement, le membership du RAEU est le même depuis longtemps<sup>42</sup>, et les membres du RAEU ont décidé de dissoudre le RAEU le 31 décembre 1986, une fois les affaires financières et administratives réglées<sup>43</sup>. Dans les faits, le RAEU survivra quelques semaines de plus. Il faudrait également souligner que la victoire en 1986 contre le

---

41 Serge Rochon, « Le RAEU : ses jours sont-ils comptés ? », *Le continuum*, 4 novembre 1985, p. 2.

42 Anonyme, « Vers la dissolution du RAEU », *Unité*, début décembre 1986, p. 3.

43 Ibid.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

gouvernement de Robert Bourrassa sur la question du gel des frais de scolarité a été attribuée essentiellement à l'ANEQ qui a été en mesure de mobiliser activement au détriment de la concertation prônée par le RAEU. Un ancien membre de l'exécutif du RAEU revient d'ailleurs sur cette question en 1989. Il souligne : « [qu'] en 1986, Claude Ryan a fait une grave erreur politique, la pire gaffe de sa carrière. Il a reculé devant la grève de l'ANEEQ et a retiré son projet de dégeler les frais de scolarité. Tout l'échafaudage du RAEU est alors tombé. C'était le coup de grâce, ça a annihilé tout ce que le RAEU avait bâti (sic) en privilégiant la concertation plutôt que la confrontation. »<sup>44</sup>

Les informations sur l'organisation de la FAECQ sont difficiles à trouver. On sait cependant, qu'au congrès d'unification de l'automne 1983, elle compte neuf associations étudiantes membres. Son instance suprême est un congrès annuel et elle possède également un Comité exécutif. Entre les deux, une « commission nationale étudiante » administre la fédération. Elle a notamment eu pour secrétaire général André Boisclair, qui deviendra ministre dans les gouvernements du Parti québécois. Elle publie des journaux, le premier étant *FAECQ* et le deuxième nommé *Fédération*. Une polémique l'opposera à l'ANEQ sur les modes d'affiliations à l'organisation. Ainsi, l'ANEQ critiquera le fait que l'association générale étudiante de Bois de Boulogne s'est affiliée à la FAECQ via son conseil des représentants, instance intermédiaire de l'association entre l'assemblée générale et l'exécutif, et non en assemblée générale ou en référendum<sup>45</sup>.

La FAECQ traverse, tout comme le RAEU, une crise importante à la fin 1986 et au début de 1987. Quelques

---

44 Gustave Caluori, « Un ex-militant se rappelle : Retour vers le futur », *Continuum*, 20 mars 1989, p. 9.

45 Philippe Boudreau, « La FAECQ en faveur du dégel des frais de scolarité. », *Unité*, début février 1985, p. 6.

associations étudiantes membres menacent de se désaffilier et cette dernière doit convoquer à la fin janvier 1987 un congrès d'orientations. Pour François Giguère, militant de l'ANEQ, il faut aussi attribuer cette crise à la question de la grève étudiante de l'automne 1986 : « Les interventions des dirigeants de la FAECQ au cours des réunions nationales, des assemblées générales, des conférences de presse et des entrevues, ont toujours visé à taire puis à dénigrer une mobilisation dont l'issue a été victorieuse.<sup>46</sup> »

L'ANEQ profite des déboires de la FAECQ et publie, en février 1987 un document intitulé *Libérons-nous de la FAECQ*, qui a pour but d'influencer les associations étudiantes membres de la FAECQ dans leur décision de se retirer ou non du regroupement national. Un survol des titres de chapitre du document nous donne une bonne idée du ton : « Les six chapitres du document, intitulé *Libérons-nous de la FAECQ* sont : Une existence artificielle, Un repaire de carriéristes vendu-e-s au gouvernement, Une organisation inactive et inefficace, Des mensonges nombreux, La FAECQ est détachée des étudiant-e-s; La FAECQ lutte contre les droits des étudiant-e-s.<sup>47</sup> » La FAECQ va survivre quelques temps à cette crise, mais aura perdu trois associations étudiantes membres, le tiers de son *membership*, ce qui fait qu'il ne lui reste plus que six associations membres à l'automne 1987<sup>48</sup>. Quelques mois plus tard, le 14 janvier 1988, elle est sabordée par les quatre dernières associations étudiantes membres. Dès lors, l'ANEQ redevient la seule association étudiante nationale.

---

46 François Giguère, « La fédération des associations étudiantes collégiales du Québec : À l'heure du jugement dernier », *le québec-ÉTUDIANT*, janvier 1987, p. 8.

47 Anonyme, « Libérons-nous de la FAECQ », *le québec-ÉTUDIANT*, février 1987, p.4.

48 Bruno Viens « Mouvement national : discours mariné », *Le continuum*, 5 octobre 1987, p. 2.

### 2.2. *Positions et revendications*

#### 2.2.1. *Les femmes et le féminisme*

La question des femmes et du féminisme dans le mouvement étudiant est très importante, particulièrement au sein de l'ANEQ où la lutte des femmes vise plusieurs niveaux d'intervention. Les militantes cherchent à doter l'ANEQ d'un discours qui tient compte de l'oppression spécifique des femmes tant dans les contenus pédagogiques, s'inspirant alors de la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ) que dans les conditions de vie des femmes (aide financière aux études, droit à l'avortement, etc.). Les militantes veulent aussi influencer l'organisation de l'ANEQ afin que cette dernière accorde aux femmes la place qui leur revient. Il faut dire qu'encore à cette époque, l'influence des groupes marxistes (maoïstes, marxistes-léninistes, trotskistes, etc.) est importante au sein même du mouvement étudiant et qu'elle a tendance à subordonner l'oppression spécifique des femmes à la lutte de classes, la lutte féministe devenant ainsi une question « secondaire ».

L'Association nationale des étudiants du Québec ajoute « et étudiantes » lors du 12<sup>ème</sup> Congrès de l'organisation, en mai 1980<sup>49</sup>. C'est aussi lors de ce Congrès et lors du suivant que l'ANEQ démontre une certaine sensibilité à la condition féminine. Les Congrès précédents reléguaient souvent ce dossier à la fin de l'ordre du jour ou le déposaient pour traiter des dossiers « plus importants ».

Un pas encore plus significatif est franchi lors du 14<sup>ème</sup> Congrès (mai 1981) de l'organisation en créant un Forum des femmes non mixte afin d'assurer les liens avec les « comités femmes » locaux<sup>50</sup>. Ce forum est alors organisé

49 Pierre Bélanger, op. cit., p. 180.

50 Ibid., p. 181.

par un comité femmes national et ces deux instances deviendront les embryons de l'Organisation des femmes dans l'ANEQ (ODFA).

L'Organisation des femmes dans l'ANEQ ne met pas beaucoup de temps à se doter de statuts et règlements qui précisent son fonctionnement. Ainsi : « si les étudiantes membres de l'ANEQ se sont dotées d'une telle organisation, c'est qu'elles croient en la nécessité pour les femmes de l'ANEQ de se regrouper pour défendre leurs droits et leurs intérêts, et ce de façon autonome et non mixte ; parce qu'elles veulent susciter une analyse féministe dans le mouvement étudiant en général et dans l'ANEQ en particulier ; parce qu'elles veulent s'assurer une présence effective dans les diverses instances de l'ANEQ. »<sup>51</sup>

L'organisation repose sur une instance suprême, le Forum des femmes, similaire à un Congrès, qui « élit le comité femmes, adopte les positions des femmes dans l'ANEQ, informe les membres de l'ANEQ et les sensibilise, donne des formations<sup>52</sup>. » Le comité-femmes en est l'instance exécutive de l'ODFA qui peut faire des recommandations et assure le suivi des dossiers. Des comités de travail peuvent être créés sur des sujets précis. Finalement, en marge des Congrès de l'ANEQ, un caucus des femmes se tient. Ce qui caractérise l'organisation des femmes dans l'ANEQ est véritablement son autonomie décisionnelle, difficilement gagnée. Même le Congrès de l'ANEQ, instance suprême de cette dernière, doit « appu[yer] le comité-femmes dans ses prises de position politiques et actions et subventionne les activités du comité dans la proportion requise ou demandée lors du Congrès<sup>53</sup> ». Se joint à ces instances une obligation

---

51 Johanne Muzzo, « ANEQ : forum des femmes », *Unité*, mi-octobre 1983, p. 5.

52 Johanne Muzzo, « Forum des femmes 14, 15, 16 octobre : pour une réalité étudiante féministe », *québec-ÉTUDIANT*, octobre 1983, p. 5.

53 Ibid.

d'un certain nombre d'articles portant sur la condition féminine dans le journal de l'ANEQ, *le québec-ÉTUDIANT*.

Il faut aussi ajouter que les comités-femmes des associations étudiantes locales sont assez bien constitués et présents, ce qui permet à l'ODFA de se nourrir de cette implication. Les thèmes traités par l'ODFA sont variés : harcèlement, viol, pornographie, contraception et avortement, vie privée et vie politique, sexisme, violence, images traditionnelles des femmes, etc. L'ODFA amène l'ANEQ à participer à différentes coalitions et manifestations, notamment autour du 8 mars ou encore pour le droit à l'avortement.

En 1987, le 6<sup>ème</sup> Forum des femmes se donne comme thème « plus présentes que jamais »<sup>54</sup> amène plusieurs propositions sur l'ANEQ : « De plus, l'ODFA amènera diverses propositions au prochain congrès statutaire de l'ANEQ dont la féminisation du logotype (ANEEQ), la réaffirmation de l'adhésion de l'ANEQ à la Coalition pour l'avortement [...] qu'il y ait un point question femmes à tous les congrès de l'ANEQ (statutaires et spéciaux), que les budgets accordés à l'ODFA soient protégés et équivalents à 10% du budget total perçu de l'ANEQ, que le comité-femme de l'ANEQ siège sur le conseil central avec droit de parole, de proposition et de vote et que l'ensemble des allocutions orales et écrites de l'ANEQ soient féminisées. [...] »<sup>55</sup>

Ces propositions, qui ne sont pas toutes adoptées, démontrent toutefois la volonté des militantes féministes de l'ANEQ de s'imposer, et que la question de l'oppression spécifique des femmes devient incontournable. L'acronyme de l'ANEQ (et son logo) seront d'ailleurs féminisés au tournant de 1988.

---

54 Nathalie Pelletier, « Les femmes de l'ANEQ : plus présentes que jamais », *Unité*, fin-mars 1987, p. 4.

55 Ibid..

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

L'ODFA permet également à l'ANEQ d'adopter des revendications en ce qui concerne l'éducation et la condition féminine. Ainsi, dans son *Petit guide étudiant*, l'ANEQ publie ses positions sur la question femme. L'ANEQ revendique donc que « l'orientation scolaire et la formation permettent aux femmes de se diriger vers des programmes non-traditionnels et que des mesures incitatives soient prises en ce sens. <sup>56</sup> » Elle revendique aussi « que des mesures favorisent le retour aux études et plus particulièrement pour les femmes, en tenant compte de l'expérience entre autres. <sup>57</sup> »

Nous ne retrouvons pas d'organisation des femmes aussi structurée au sein du RAEU et de la FAECQ. Tout au plus, nous retrouvons quelques appels à la participation accrue des femmes aux instances dans le contexte du 8 mars<sup>58</sup>.

### 2.2.2. L'accessibilité de l'éducation

L'accessibilité aux études est la question centrale dans l'histoire du mouvement étudiant québécois. D'ailleurs, les grandes grèves générales de l'histoire du mouvement étudiant ont presque toutes porté autour de la question des frais de scolarité ou encore du régime de l'aide financière aux études. Au début de la période étudiée, les frais de scolarité sont les mêmes qu'à la fin des années soixante et représentent environ 6% du budget des universités<sup>59</sup>. Les associations étudiantes sont très promptes à réagir à la moindre menace de dégel des frais de scolarité ou de réductions dans le régime des prêts et bourses.

---

56 ANEQ, *Le petit guide étudiant*, Montréal, 1987, p.14.

57 Ibid..

58 Julie Morency, « Dans les associations étudiantes : les femmes doivent vendre leur place », *Continuum*, 12 mars 1984, p. 2.

59 Jean-Pierre Paquet, « Dégel des frais de scolarité : Devrons-nous payer \$2500 ou plus par année ? », *Unité*, fin octobre 1984, p. 1.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

L'ANEQ appuie la gratuité scolaire à tous les niveaux. Il s'agit pour cette dernière de démocratiser l'accès à l'université et ainsi d'en éliminer les barrières économiques. Elle souhaite donc, généralement que « le régime d'aide financière devra être modifié afin d'élargir [...] les critères d'admissibilités. La gratuité scolaire est également un objectif à poursuivre et un dégel des frais de scolarité nous en éloignerait<sup>60</sup> » Vous trouverez en annexe les revendications précises et détaillées de l'ANEQ à différentes époques de son existence sur cette question.

Le premier véritable conflit que nous avons identifié dans la période étudiée éclate en 1984 alors que le ministre de l'Éducation, Yves Bérubé, menace en octobre 1984 de dégeler les frais de scolarité et de les faire passer à la moyenne canadienne, ou encore de les faire passer à 33% des revenus des universités<sup>61</sup>. Les associations étudiantes réagissent assez rapidement et appellent à la mobilisation le 5 décembre 1984 suivant qui a rassemblé environ mille étudiantes et étudiants. La Fédération des associations étudiantes collégiales se montre, quant à elle, favorable au dégel des frais de scolarité « s'il y a une augmentation proportionnelle des services.<sup>62</sup> » Le RAEU et la FAECQ organiseront leurs manifestations à la fin du mois de février 1985 et regrouperont environ 500 personnes à Québec<sup>63</sup>. L'échéance électorale approchant et la prise de position du Parti libéral du Québec en faveur du gel des frais de scolarité incite le ministre de l'Éducation à concéder la victoire aux associations étudiantes sans qu'elles n'aient besoin du recours à la grève générale.

---

60 Jean-Pierre Paquet et Christian Yaccarini, « L'accessibilité à l'éducation universitaire : les barrières économiques et les barrières sociales et culturelles », *Unité*, fin octobre 1984, p. 4 et 5.

61 Ibid.

62 Philippe Boudreau, loc. cit.

63 Caroline Thériault, « La hausse des frais de scolarité R.I.P », *FAECQ*, mars 1985, p. 2.

Si le gouvernement décide de ne pas dégeler les droits de scolarité, il refuse cependant de modifier le régime de l'aide financière aux études. En effet, l'ANEQ revendique depuis quelques années une réforme en profondeur du régime des prêts et bourses et d'ailleurs participe à un comité de travail ministériel en compagnie de la FAECQ et du RAEU. Finalement, le ministre se montre plus favorable aux revendications du RAEU et de la FAECQ qui ne revendiquent pas, contrairement à l'ANEQ, la conversion des prêts en bourses.

La question des frais de scolarité renaît au printemps 1986 alors que le ministre libéral des finances, Gérard D. Lévesque, suggère une hausse des droits de scolarité pour combler le manque de revenus de l'État et ce, malgré la position du congrès du PLQ. Cette annonce est accompagnée lors du dépôt des crédits par des compressions de vingt-quatre millions de dollars à l'aide financière aux études annoncées par le président du Conseil du trésor, Paul Gobeil. Ces réductions budgétaires ont fait en sorte de convertir des bourses en prêts. Le gouvernement se rabat sur une commission parlementaire sur le financement des universités prévue pour l'automne suivant. L'ANEQ appelle une réunion nationale d'urgence dix jours après l'annonce du ministre des Finances. Cette réunion suggère un éventail de moyens d'actions allant jusqu'à la grève générale. Le Conseil central de l'ANEQ appelle donc à une grève générale.

C'est plus d'une quarantaine d'établissements collégiaux et universitaires qui seront touchés. Finalement se tient une manifestation devant le Parlement le 24 avril 1986 où sont réunis plus de cinq mille étudiantes et étudiants protestant contre les réductions budgétaires. Il s'agit au fait de deux manifestations, le RAEU et la FAECQ ayant tenu la leur un peu plus tôt dans la journée.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

En particulier, le RAEU demande à la commission parlementaire que le gouvernement sollicite l'avis d'un conseil permanent de la jeunesse avant d'agir tout en appuyant le gel des droits de scolarité.

La mobilisation du printemps 1986 permet un souffle nouveau dans le mouvement étudiant qui tient, à l'initiative de l'ANEQ une *réunion extraordinaire du mouvement étudiant*, les 3, 4 et 5 octobre 1986 où toutes les associations étudiantes peuvent prendre la parole et voter un plan d'action pour l'automne 1986. Les quelques 225 déléguées et délégués des 39 associations étudiantes présentes à cette rencontre vont se positionner pour un appel à la « grève illimitée » à partir du 21 octobre si un plancher de vingt associations étudiantes adoptent des mandats en ce sens par leurs assemblées générales<sup>64</sup>. Les associations étudiantes s'entendent aussi sur trois revendications, à savoir que le gouvernement « s'engage à maintenir la gratuité scolaire au collégial; s'engage à maintenir le gel des frais de scolarité universitaires dans une perspective de gratuité scolaire; et conclut des négociations pour une réforme en profondeur du régime des prêts et bourses sur la base des revendications [...]»<sup>65</sup>. La réforme en profondeur souhaitée compte alors plus de vingt points allant du statut d'indépendance à un prêt sans intérêt pour l'achat d'un ordinateur. Ces modifications voulues sont essentiellement tirées des positions de l'ANEQ en étant simplement bonifiées par les délégations présentes. La rencontre nomme aussi un comité de négociation composé de cinq membres, deux membres de l'exécutif de l'ANEQ, deux étudiantes d'une association membre de l'ANEQ et d'un étudiant d'une association membre de la FAECQ.

---

64 Anonyme, « Une grève nécessaire », *le québec-ÉTUDIANT*, octobre 1986, p. 1.

65 Anonyme, « La plate-forme de revendications », *le québec-ÉTUDIANT*, octobre 1986, p.7.

Malgré que la participation à cette rencontre semble excellente, elle est assombrie par l'absence de plusieurs associations membres du RAEU et de la FAECQ. Cette dernière a d'ailleurs convoqué une autre réunion en même temps<sup>66</sup>. Le RAEU et la FAECQ et certaines associations membres de ces regroupements ont dès lors informé les médias, qui avaient largement couvert la réunion extraordinaire, qu'ils ne se joignaient pas au plan adopté<sup>67</sup>. Quatre associations étudiantes, dont la FAÉCUM, décident alors de former une coalition pour le gel des frais de scolarité.

La grève sera effectivement déclenchée le 21 octobre 1986 et va durer à peine deux semaines et comptera à son zénith plus de trente associations étudiantes, toutes collégiales sauf l'AGEUQAM. C'est le Premier ministre Bourassa qui annonce l'intention de son gouvernement de respecter son engagement électoral dès les débuts de la grève. Le ministre de l'Éducation, Claude Ryan rencontre le comité de négociation le 26 octobre et tous conviennent « de se rencontrer pour établir un échéancier de discussions sur une éventuelle réforme de l'aie financière, [...] l'ANEQ a obtenu du ministre Ryan qu'il se rallie aux déclarations du premier ministre Bourassa à l'effet que le gouvernement maintiendra le gel, au moins jusqu'au congrès du Parti libéral, en 1988. <sup>68</sup> » Le ministre s'est aussi engagé sur l'autre élément de la plate-forme de revendications, à savoir le maintien de la gratuité scolaire au cégep. Comme en témoigne le secrétaire général de l'ANEQ, il s'agit pour cette dernière d'une trêve : « Le mouvement étudiant a accepté la trêve pour laisser place aux négociations. <sup>69</sup> »

---

66 Anonyme, « qui empêche l'unité du mouvement étudiant », *le québec-ÉTUDIANT*, octobre 1986, p.3.

67 Ibid.

68 Bruno Bisson, « ...et l'ANEQ crie victoire », *Montréal campus*, 29 octobre 1986, p.5.

69 Virginie Charette, « Après deux mois de piétinement : trêve de

Dans le contexte des négociations, l'ANEEQ publie des documents d'informations dont un intitulé *Mythes et réalités sur les prêts et bourses*. Ce document explique l'histoire du régime, son fonctionnement et les revendications de l'ANEEQ quant à celui-ci. Elle tiendra diverses actions allant des manifestations aux grèves limitées en passant par les occupations. Le gouvernement se montre toutefois hostile à la présence de l'ANEEQ dans l'élaboration du nouveau régime d'aide financière aux études, comme l'écrit un journaliste du *Montréal Campus* : « À ce sujet le chef de cabinet du ministre Ryan est catégorique : « Le gouvernement n'a pas besoin des étudiants pour élaborer sa réforme<sup>70</sup>. »

La situation se corse entre le gouvernement et l'ANEEQ au printemps 1988 où des compressions de 8 millions sont imposées dans les bourses. La proposition au congrès du PLQ des délégués et déléguées d'Argenteuil, la circonscription électorale de Claude Ryan, vise à mettre de côté la promesse électorale du gel des droits de scolarité. De plus, le ministre accuse publiquement l'ANEEQ de retarder le processus devant mener à la réforme des prêts et bourses.

La direction de l'ANEEQ est exaspérée à l'automne 1988 et décide de sonder les associations membres sur la pertinence de déclencher une grève « générale et illimitée » pour l'automne 1988. L'appel à la grève générale est fait dès le mois de septembre 1988 et l'ANEEQ rompt les négociations avec le gouvernement sur la question des prêts et bourses. La stratégie de l'ANEEQ est « maintenant sur [sic] faire jouer son rapport de force pour, comme en 1986, arracher des gains.<sup>71</sup> » Le Congrès de l'ANEEQ confirme

---

balivernes, on repart en négos », *unité*, Mi-janvier 1987, p.4.

70 Serge Fortin, « L'ANEEQ reste aux aguets », *Montréal campus*, 16 septembre 1987, p. 5.

71 Charles Benoit, « L'ANEEQ appelle à la mobilisation : le verdict est tombé », *Unité*, 20 septembre 1988, p. 5.

l'appel à la grève limitée de trois jours, les 26, 27 et 28 octobre 1988, à l'organisation d'une manifestation nationale le 28 octobre, et à la grève générale à partir du 31 octobre 1988. Un congrès extraordinaire de l'ANEEQ prévu le 29 octobre 1988 doit organiser la mobilisation en ce sens<sup>72</sup>. Si trente-deux associations étudiantes participent à la grève limitée de trois jours, pas plus de vingt-cinq ne se joindront à la grève générale qui va se terminer entre le 13 et le 16 novembre de la même année, donc quelques deux semaines plus tard.

Même si plusieurs groupes syndicaux et communautaires appuient la mobilisation de l'ANEEQ, le ministre ne fait pratiquement aucune concession, sinon quelques modifications cosmétiques qui devront être discutées une année plus tard<sup>73</sup>. Toutefois, devant une série de mesures répressives prises par les établissements, dont des injonctions à l'UQAM contre l'AGEUQAM et ses piquets de grève, sept associations quittent le mouvement le 11 novembre, amorçant la fin de la grève. Si la grève a été présentée comme offensive, la fin de la grève est présentée comme un repli stratégique.

Il faut ajouter à cette question que le conseil général du Parti libéral du Québec retirait la promesse du gel des frais de scolarité pour la prochaine campagne électorale. Cet événement jumelé avec la fin de la grève fait dire à Benoit Renaud que lorsque « les deux protagonistes ont l'impression de pouvoir passer à l'offensive, c'est que l'un des deux a mal évalué le rapport de force réel...<sup>74</sup> » Nous pouvons ajouter, pour notre part, que la direction de

---

72 Anonyme, « Le plan d'action de l'ANEEQ », *Unité*, 4 octobre 1988, p. 8.

73 Anonyme, « Au jour le jour », *le québec-ÉTUDIANT*, novembre 1988, p. 4.

74 Benoit Renaud, *Six grèves générales*, Montréal, Mouvement pour le droit à l'éducation, 1995, document internet, n'est plus disponible en ligne.

l'ANEEQ voulait à elle seule répéter 1986, alors qu'en 1986 elle pouvait compter sur une base d'action beaucoup plus large avec l'intermédiaire des Réunions nationales. Dans ces circonstances, nous considérons donc la grève de 1988 comme un échec. Si certaines revendications ont été gagnées, elles ne le seront qu'un an plus tard dans le contexte de la hausse des droits de scolarité. Les événements qui suivront, particulièrement la fondation de la Fédération des étudiantes et étudiants du Québec (FÉÉQ) et la grève de 1990 confirmeront l'ampleur de l'échec de 1988.

### 2.2.3. *Les autres revendications*

Les associations étudiantes développent aussi un discours sur d'autres facettes de l'éducation et de la société. Jusqu'à présent, nous avons abordé la question de l'accessibilité aux études et du féminisme, mais le mouvement étudiant se montre aussi très sensible à l'actualité.

Toujours en éducation, les associations étudiantes interviennent pour améliorer les conditions d'études en critiquant, notamment, l'autoritarisme des établissements, des enseignantes et enseignants et finalement du gouvernement. À titre d'exemple, l'ANEEQ intervient particulièrement en 1983-84 contre le projet de règlement des études collégiales (PREC), règlement qui encadre les programmes et la gestion des cégeps. Sa position est alors fort simple et consiste en son abolition pure et simple<sup>75</sup>, appuyée en cela par plusieurs syndicats.

L'un des points litigieux du nouveau règlement concerne la création d'un certificat d'études collégiales qui deviendrait, selon l'ANEEQ, un « DEC à rabais »<sup>76</sup>

---

75 Anonyme, « Les propositions de l'ANEEQ », *Continuum*, 14 novembre 1983, p. 8.

76 Jacques Beaudoin, « Suite à une fuite, L'ANEEQ rend public l'avis du

dévalorisant ainsi la valeur du Diplôme d'études collégiales traditionnel. Un autre élément critiqué est la centralisation accrue des pouvoirs du ministère de l'Éducation. De plus, certains articles affaibliraient les pouvoirs des associations étudiantes ou des étudiantes et étudiants sur les administrations locales. Finalement, l'ANEQ considère que « l'encadrement, les coupures, la répression, toutes les caractéristiques principales de la contre-réforme dans l'éducation ne seront jamais garants de l'accessibilité et de la qualité de l'éducation.<sup>77</sup>» La FAECQ quant à elle ne condamne pas l'ensemble du PREC et suggère des amendements dont celui de l'accréditation des activités parascolaires qu'elle présente comme une « alternative concrète »<sup>78</sup>

L'ANEQ tente d'organiser la mobilisation contre le PREC, notamment par la participation à une manifestation en novembre 1983. Malgré des grèves rotatives au mois de février 1984 dans une douzaine de cégeps, le Conseil des ministres adopte le nouveau règlement le 29 février 1984. Une semaine plus tard le ministre Laurin est remplacé par Yves Bérubé. L'ANEQ continue la mobilisation contre le projet de règlement et même une occupation par cinq cents étudiantes et étudiants des édifices de Radio-Québec n'est pas en mesure de convaincre le gouvernement sur cette question.

Les associations étudiantes sont également très actives dans le mouvement pacifiste et plus particulièrement en ce qui concerne le désarmement. Une coalition étudiante pour le désarmement est créée en 1983 et organise des manifestations contre les missiles nucléaires<sup>79</sup>. L'ANEQ et le

---

Conseil des Collèges sur le PREC », *le québec-ÉTUDIANT*, novembre 1983, p. 12.

77 Ibid.

78 Jean-Marie Vézina, « Les trente derniers de la FAECQ », *le québec-ÉTUDIANT*, novembre 1983, p. 12.

79 Anonyme, « Pour le désarmement », *le québec-ÉTUDIANT*, 6

RAEU y participent.

Un sujet récurrent dans l'histoire du mouvement étudiant concerne les tarifs du transport en commun. À cet égard, le RAEU soutient l'idée « que les tarifs pour les étudiants à temps plein soient l'équivalent à 50% du tarif régulier. <sup>80</sup> » Le conseil régional de Montréal de l'ANEQ appuie aussi cette revendication.

Une autre préoccupation commence à s'imposer dans le mouvement étudiant, c'est la question de l'offre des services à la population étudiante. Ainsi, le RAEU s'en fait le défenseur en « recommand[an]t que les associations étudiantes prennent elles-mêmes en main certains secteurs de service (ex. : animation culturelle, cinéma, etc.) et qu'elles créent des services complémentaires à ceux déjà existants (ex. : cafés, comptoirs de livres usagés, service de dactylographie, etc.).<sup>81</sup> » La FAECQ lance d'ailleurs l'idée, en janvier 1986 de mettre sur pied un « fonds de solidarité étudiant ». Le fonds aurait pour double objectif de créer des emplois pour les étudiantes et les étudiants et aussi de fonder des compagnies de services pour la population étudiante<sup>82</sup>. Si une telle idée ne triomphe pas en janvier 1986, elle revient sur la table, cette fois-ci présentée par un ancien secrétaire général de la FAECQ devenu exécutant de la CADEUL, François Houle. Encore une fois, le projet baptisé Fonds d'Organisation de la Coopération pour l'Emploi (FORCE) est rejeté par les étudiantes et les étudiants de l'Université Laval<sup>83</sup>.

Une autre question d'importance est celle de l'emploi. La

---

septembre 1983, p. 1.

80 Denis Guindon, « Le RAEU en tête », *Continuum*, 13 septembre 1983, p. 2.

81 Ibid..

82 Phlippe Boudreau, « FAECQ et fonds de solidarité : le mirage de la prospérité », *Unité*, fin janvier 1986, p. 5.

83 Serge Rochon, « Fonds d'emploi étudiant : La Houle nouvelle vague », *Continuum*, 2 mars 1987, p. 5.

crise économique du début des années 1980 en démontre l'importance. Plusieurs étudiantes et étudiants se retrouvent sans emploi et à l'aide sociale. Le gouvernement impose, par ailleurs, des réductions importantes aux programmes sociaux comme l'aide sociale. C'est également dans ce contexte et en réponse au Sommet québécois de la jeunesse que l'ANEQ participe à la fondation du Regroupement autonome des jeunes (RAJ).

La première action du RAJ est une manifestation nationale le 15 novembre 1983, sept années après la première victoire électorale du Parti québécois. Cette manifestation, appuyée par un débrayage de plusieurs associations étudiantes de l'ANEQ se veut une « journée nationale de protestation de la jeunesse »<sup>84</sup> sur les éléments suivants : « une aide financière accrue aux étudiants et étudiantes par le biais du régime de prêts et bourses; un véritable plan de création d'emplois permanents; la constitution d'un réseau public et gratuit de garderies contrôlées par les usagers et usagères; la reconnaissance du droit à l'avortement, libre et gratuit, l'arrêt du recrutement des jeunes pour l'armée sur les campus et dans les maisons d'enseignement, la parité de l'aide sociale entre les plus et les moins de trente ans. [...] »<sup>85</sup>

Il s'agissait de la première manifestation organisée en partie par l'ANEQ depuis cinq années et environ 2000 personnes y ont participé<sup>86</sup> provenant des quelques 70 000 étudiantes et étudiants en grève dans une vingtaine d'associations étudiantes<sup>87</sup>. Le RAEU n'a pas appuyé la manifestation organisée par l'ANEQ et le RAJ, soulignant

84 Exécutif de l'AGEUQAM, « un mouvement qu'il faut joindre », *Unité*, début novembre 1983, p. 2.

85 Raymond Lemieux, « La grève générale du 15 novembre - Une journée pour « avertir le gouvernement », *Montréal Campus*, 22 novembre 1983, p. 4.

86 Ibid.

87 Jacques Beaudoin, « 70 000 étudiant-e-s de collèges en grève », *le québec-ÉTUDIANT*, décembre 1983, p. 1.

qu'il s'agissait d'un « chapelet de revendications qui ne vont nulle part. »<sup>88</sup> Le RAEU et la FAECQ appuient plutôt une forme de service civil.

L'ANEQ développe par ailleurs un discours sur l'emploi. La solution proposée est sensiblement la même que celle des organisations syndicales et passe par la réduction du temps de travail, sans perte de salaire et aussi par des embauches plus massives dans le secteur public où, par ailleurs, les besoins sont très importants et présents<sup>89</sup>.

### 2.3. Stratégies

#### 2.3.1. Le front commun de 1983

Comme nous l'avons déjà souligné, le Premier ministre Lévesque invite, lors du Sommet socio-économique d'avril 1982, les personnes salariées de l'État à renoncer aux augmentations de salaire prévues pour la fin de la convention collective. Face au refus des syndicats, le gouvernement adopte une avalanche de lois spéciales en prenant soin de diviser les syndicats entre eux<sup>90</sup>. Le gouvernement a donc édicté plus de 109 décrets. Les syndiqués de plusieurs secteurs décident de défier les lois spéciales adoptées par le gouvernement, malgré le droit de grève suspendu.

Dans la tourmente, le gouvernement convoque une commission parlementaire. Les associations étudiantes nationales, l'ANEQ, le RVSNEQ, le RAEU et la FAECQ se prononceront sur les actions du gouvernement et des syndicats. Trois positions émergent au sein des

---

88 Raymond Lemieux, loc. cit.

89 Anonyme, « Nos propositions », *ANEQ informe*, novembre 1983, p. 4.

90 Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p. 187 et 188.

organisations nationales étudiantes. L'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec appuie sans réserve les syndicats, le RVSNEQ le fait, mais sur la base des revendications étudiantes alors que le RAEU et la FAECQ n'appuient pas directement l'une ou l'autre des parties. C'est aussi l'occasion pour les différents regroupements de se critiquer mutuellement.

Dès le mois de janvier 1983, la direction de l'ANEQ déclare que « le seul responsable de la situation actuelle, c'est le gouvernement.<sup>91</sup> » Elle considère que les décrets gouvernementaux ne sont pas la solution à la crise budgétaire et aux problèmes identifiés par les associations étudiantes membres de l'ANEQ. Selon l'ANEQ : « les décrets entraîneront une baisse de la qualité de notre éducation avec des mesures comme l'abolition du ratio profs-étudiant/es, l'augmentation de la tâche des enseignants/es doublée de la mise en disponibilité des milliers d'entre eux/elles. Ce sont nos intérêts en tant qu'étudiants/es qui sont attaqués par ces mesures.<sup>92</sup> »

Le Regroupement pour un véritable syndicat national étudiant du Québec a une attitude plus mitigée sur cette question. Lors d'une réunion nationale étudiante, tenue à l'Université Concordia les 20, 21 et 22 janvier 1983, une délégation membre du RVSNEQ souhaite amender la résolution d'appui au Front commun en y ajoutant « seulement sur des points qui touchent les conditions de vie et d'étude des étudiant(e)s »<sup>93</sup>.

La position du Regroupement des associations étudiantes universitaires et de la Fédération des associations

---

91 Paule Duchesne, « L'ANEQ appuie les travailleurs et travailleuses du Front commun », *l'Unité*, fin janvier 1983, p. 3.

92 Anonyme, « L'ANEQ appuie le front commun secteur public », *le québec-ÉTUDIANT*, mars 1983, p. 4.

93 Carole Courchesne, « Les étudiant(e)s revendiquent », *Unité*, fin janvier 1983, p. 5.

étudiantes collégiales du Québec est aussi mitigée. Le secrétaire général du RAEU explique : « l'attitude des syndiqués nous apparaît, sauf exception, trop corporatiste. Nous ne pouvons les appuyer en cette période de crise économique où ce sont les plus démunis qui paieront la note.<sup>94</sup>» Plus précisément, le RAEU et la FAECQ souhaitent que les syndicats et le gouvernement négocient comme le souligne un journaliste du *Continuum* : « Le Regroupement des associations étudiantes universitaires demande la suspension des décrets et la fin de la grève. Il propose aussi, conjointement avec la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (FAECQ) le recours à une médiation extraordinaire.»<sup>95</sup>

Les positions exprimées par le RAEU et la FAECQ, regroupés à l'occasion de la commission parlementaire en Coalition Etudiante pour la Défense des usagers de l'Éducation sont encore plus sévères à l'endroit des syndicats. Elle reconnaît « que les travailleurs doivent avoir des conditions de travail décentes, mais ces droits reconnus ne doivent plus aller à l'encontre des droits des plus démunis de cette société, surtout pas en période de crise (...)»<sup>96</sup>, la coalition affirme d'un autre côté qu' « il faut se rendre à l'évidence que le syndicalisme tel que pratiqué actuellement ne peut et ne doit pas servir de modèle de progrès social. »<sup>97</sup>

Ces différentes prises de position assez opposées ont pour effet de faire éclater un débat entre les organisations étudiantes nationales, principalement entre l'ANEQ et le

---

94 Robert Lemieux, « Tandis que le front commun et le gouvernement s'indisposent - RAEU et FAECQ proposent » *Montréal Campus*, 1<sup>er</sup> février 1983, p. 5.

95 André Chagnon, « Le RAEU demande une médiation », *Continuum*, 31 janvier 1983, p. 5.

96 Anonyme, « Pour le RAEU les tords sont partagés », *Continuum*, 14 mars 1983, p. 5.

97 Ibid.

RAEU/FAECQ. La direction de l'ANEQ souligne que « les stratégies péquistes aimeraient bien que les étudiant(e)s, à l'instar de certains « comités des malades », prennent son parti à lui contre les syndicats. D'ailleurs, certains leaders d'associations étudiantes se sont engagés dans cette voie. »<sup>98</sup> attaquant ainsi directement le RAEU et la FAECQ.

### 2.3.2. *La concertation*

Le dilemme entre la concertation et la confrontation au sein du mouvement étudiant québécois ne date pas spécifiquement du Sommet québécois de la jeunesse, mais réfère plutôt aux motifs de la scission du RAEU de l'ANEQ à l'automne 1978 dans le contexte de la sortie du livre blanc sur l'enseignement collégial du ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin et à l'élection du conseil exécutif où l'équipe issue du RAEU (encore un comité de travail de l'ANEQ) et composée, notamment, de Jean Baillargeon se retire faute de « majorité claire »<sup>99</sup>.

L'équipe finalement élue prône une opposition immédiate au livre blanc du ministre alors que l'équipe de Jean Baillargeon et de Normand Lapointe veut étudier plus en profondeur le document et ne pas appeler à la mobilisation.

Ces deux personnes reprocheront à l'ANEQ de trop axer son travail autour de la mobilisation étudiante plutôt que d'améliorer sa crédibilité auprès des autres intervenants-es du milieu. Ils auraient souhaité que l'ANEQ ait une meilleure image sur le plan national, en participant aux différentes instances institutionnelles (conseil d'administration de CÉGEPs et d'université, etc.) et en

---

98 Paule Duchesne, loc. cit.

99 Pierre Bélanger, *Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960 - 1983)*, Montréal, Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec, 1984, p. 126.

collaborant davantage avec le gouvernement péquiste.<sup>100</sup>

Au lieu d'axer la lutte autour du livre blanc, c'est sur les prêts et bourses que la bataille sera relancée, donnant naissance à la troisième grève générale étudiante au Québec. Johanne Fortin opte pour un point de vue différent : « l'attitude du RAEU est principalement liée à l'entêtement de la direction de l'ANEQ à tenter de s'accrocher à la relance de la lutte des prêts et bourses. Il ne faudrait pas cependant croire que cet entêtement est dénué d'intentions, C'est en mars 1980 que l'on apprend en effet que l'exécutif de l'ANEQ est contrôlé par des militants du Parti communiste ouvrier. Le leitmotiv du Parti étant de « démontrer la véritable nature de classe du PQ et dissiper les illusions de la social-démocratie »<sup>101</sup>

Cette période antérieure à celle que nous étudions demeure une source d'explications pour les années à venir. Il importe de relativiser ici les propos de Fortin. Le jugement qui est porté sur les résultats de 1978 est essentiellement positif, ainsi le mouvement étudiant réalise des gains substantiels au niveau des prêts et bourses. Par ailleurs, le fait de ne pas s'être suffisamment attardé au livre blanc sur l'enseignement collégial de 1978 pourrait être un facteur d'explication des difficultés rencontrées dans la mobilisation contre le PREC au début des années 1980. En fait, le noyautage, ou plutôt un militantisme concentré des membres d'une organisation politique dans une organisation de masse, est un phénomène récurrent dans le mouvement étudiant québécois et permet de comprendre les raisons qui le poussent à agir.

---

100 Ibid..

101 Johanne Fortin, *Bilan de l'organisation du Sommet québécois de la jeunesse tenu au Québec en 1983*, mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, 1985, p. 21.

2.3.2.1. *Le Sommet québécois de la jeunesse*

L'idée initiale du Sommet québécois de la jeunesse peut être attribuée aux militantes et militants du Mouvement Étudiant pour le oui (MEOUI)<sup>102</sup>, mais c'est Gilles Baril, alors député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue qui convoque la première réunion de consultation<sup>103</sup>. Le Sommet tombe bien, car les conditions de vie de la jeunesse sont de plus en plus difficiles, notamment au niveau économique, c'est du moins ce que les participantes et les participants à la fondation du projet en pensent en ces termes : « Devant cet état de fait, les participants à la réunion ont signifié l'importance, à ce moment-ci de l'histoire du Québec, de permettre à la jeunesse d'effectuer une prise de conscience globale de sa situation et de son rôle dans le Québec d'aujourd'hui et de demain. Un sommet québécois de la jeunesse représente alors le tremplin idéal pour l'expression du dynamisme de celle-ci. Il est le forum nécessaire et doit faire partie d'un vaste processus de consultation de la jeunesse et qui mènera ultérieurement à des propositions concrètes et à de nouvelles formes d'action politique. »<sup>104</sup>

Pour des raisons évidentes, le Sommet québécois de la jeunesse de 1983 ne sera pas perçu de la même façon selon les associations étudiantes nationales. Le RAEU et la FAECQ le voient d'un très bon œil, plusieurs de leurs militantes et militants y participent activement, notamment Jean Baillargeon (secrétaire général du RAEU), Julie Morency (CADEUL), André Bernier (CADEUL), François Houle (secrétaire général de la FAECQ), et Normand Lapointe (permanent, FAÉCUM). Par ailleurs, plusieurs de ces personnes et d'autres sont associées directement ou

102 Formé à l'occasion du référendum de 1980 sur la souveraineté-association.

103 Johanne Fortin, op.cit., p. 30.

104 Procès-verbal de l'Assemblée consultative du samedi 29 août 1981, à Québec, page 6, in Johanne Fortin, op. cit., p. 35.

indirectement à des partis politiques comme Pierre Ancil (commission jeunesse du PLQ), André Bernier (exécutif national CNJ-PQ) ou François Houle (Union nationale).

L'ANEQ se montre plutôt hostile, du moins publiquement. Elle pratique une stratégie de déstabilisation. Même si l'ANEQ appelle au boycott<sup>105</sup> du Sommet national, plusieurs de ses militantes et militants y participeront : « Pour avoir assisté à plusieurs Sommets régionaux et aux assises nationales nous croyons pouvoir avancer qu'une partie importante des délégués étaient des étudiants de niveau collégial mais aussi universitaire, que l'appel du boycottage de l'ANEQ était davantage public que réel, c'est-à-dire qu'ils s'étaient assurés de l'intervention de bon nombre de leurs militants à travers les sommets régionaux et que les péquistes étaient, comme les libéraux, bien représentés. De la gauche, seul le PCC (ml) avait investi le national.<sup>106</sup> »

L'ANEQ présente le Sommet québécois de la jeunesse comme « canular »<sup>107</sup>. Sa condamnation se fait sur la base « partisane » du sommet : « Nous avons condamné publiquement, au vu et au su de tout le monde, ce qui à nos yeux était et demeure une vaste opération de récupération politique, un forum assorti aux intentions et aux projets des gouvernements.<sup>108</sup> » L'ANEQ préfère travailler à la constitution d'une organisation « indépendante » de la jeunesse, ce que deviendra le Regroupement Autonome des Jeunes (RAJ) en 1983.

---

105 Marie-Agnès Thellier, « Seule l'ANEQ boycotte le Sommet », 5 août 1983, p. 3, in Johanne Fortin, op. cit., p. 66.

106 Johanne Fortin, op. cit., p. 69.

107 Conseil central de l'ANEQ, « L'ANEQ et le Sommet québécois de la jeunesse », *aneq-informe*, 18 août 1983, p. 1.

108 Ibid.

2.3.2.2. *Le Conseil permanent de la jeunesse*

L'autre épisode marquant de la concertation durant cette période a trait à la participation aux organismes consultatifs permanents. C'est à l'automne 1986 que le gouvernement dirigé par Robert Bourrassa propose, par un projet de loi, la création du Conseil permanent de la jeunesse. Ce conseil est composé d'une quinzaine de personnes désignées par un collège électoral de quarante membres nommés par le Premier ministre. Les personnes candidates au collège électoral devront avoir l'appui d'au moins trois organismes jeunesse œuvrant dans deux secteurs différents. Il serait ainsi, « la voix forte et crédible des jeunes<sup>109</sup>. »

Si le Conseil est réclamé par les commissions jeunesse des partis politiques, l'ANEQ s'y oppose et « voit plutôt le projet comme une menace sérieuse à l'autonomie du mouvement jeunesse. Le projet est perçu comme un désir du gouvernement d'institutionnaliser partout les réactions de cette jeune masse inquiétante.<sup>110</sup>» En fait l'ANEQ qui a une position hégémonique (le RAEU étant en processus de dissolution) ne veut pas d'un autre intermédiaire qui pourrait prétendre représenter plus fidèlement la jeunesse.

Toutefois, d'autres organismes ne sont pas du même avis que l'ANEQ. Ainsi que l'affirme Virginie Charrette : « Le défunt Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU), dans son mémoire présenté à la Commission parlementaire sur le financement des universités de cet automne, suggérait d'attendre l'avis d'un CPJ encore inexistant avant de se prononcer sur le dégel des frais de scolarité ! Le CPJ ne serait que l'institutionnalisation de tout ce courant qui prône la discussion...pour éviter la

---

109 Virginie Charrette, « Mémoire de l'ANEQ sur le conseil permanent de la jeunesse : la voix crédible de l'État », *Unité*, fin mars 1987, p. 8.

110 Sonia Leblanc, « Conseil permanent de la jeunesse : donner la parole aux jeunes », *Unité*, mi-novembre 1986, p. 14.

mobilisation à tout prix. »<sup>111</sup>

Nous retenons donc que la concertation au moyen de la participation est un phénomène relativement nouveau dans la période étudiée. Elle devient une tendance significative avec la séparation du RAEU de l'ANEQ et la création de la FAECQ. L'idée de la concertation a l'occasion de s'exprimer principalement au Sommet québécois de la jeunesse, mais aussi dans d'autres instances comme celui du Conseil permanent de la jeunesse. Notons que l'ANEQ se montre hostile à la concertation et à la participation parce qu'elle craint une institutionnalisation de la lutte étudiante, mais aussi parce qu'elle ne veut pas perdre sa position hégémonique au sein de mouvement étudiant et, plus largement, au sein du mouvement des jeunes.

### 2.3.2.3. La loi 32

La question de la reconnaissance des associations étudiantes est une autre occasion pour les leaders des principales associations étudiantes nationales de croiser le fer. Depuis les années soixante, plusieurs associations étudiantes locales éprouvent de la difficulté à se faire reconnaître par l'administration de leur campus. Lorsqu'elles arrivent à le faire par le biais d'ententes, l'administration perçoit à la source une cotisation établie par l'association étudiante. Un avis juridique donné par le ministère de l'Éducation en mars 1982 vient compliquer les choses. Cet avis « estimait illégale la perception à la source.<sup>112</sup> » Il n'en fallait pas plus pour que quelques directions d'établissement cessent de percevoir la cotisation étudiante. Le ministère, par ailleurs, annonce qu'il déposera un projet de loi sur cette question.

---

111 Virginie Charrette, loc. cit.

112 Marc Comby, « Les associations étudiantes et la loi 32 : Accréditer pour des crédits...quand on peut ! », *Continuum*, 29 octobre 1984, p.10.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

Les associations nationales étudiantes ne réagissent pas de la même manière à la situation. L'ANEQ adopte une position relativement simple, demandant au ministère d'adopter une nouvelle directive légalisant la situation : « L'ANEQ proposa tout simplement que le gouvernement force les administrations de cégeps et d'universités à percevoir la cotisation étudiante selon ce que déciderait (sic) démocratiquement les étudiants-es en assemblée générale.<sup>113</sup> » L'ANEQ interprète les intentions du ministre comme étant une volonté d'intégrer et de contenir le mouvement étudiant : « Le gouvernement péquiste ne peut laisser, dans la conjoncture actuelle, le mouvement étudiant se mobiliser pour contrer les coupures budgétaires, le chômage, un régime de prêts et bourses déficient, les contre-réformes, le gouvernement doit donc tenter d'intégrer le mouvement étudiant pour l'aider à gérer une crise dont nous ne sommes pas responsables. D'une force qui se veut progressiste, le gouvernement veut faire de nous une voix passive. »<sup>114</sup>

Le Regroupement des associations étudiantes universitaires décide, quant à lui, de se faire législateur et de proposer à l'ensemble du monde de l'éducation un avant-projet de loi relatif aux associations étudiantes qu'il publie en mars 1983. Le document soumis par le RAEU est perçu par le milieu comme « un code du travail étudiant<sup>115</sup> » et est très imposant, comptant plus de deux cents articles<sup>116</sup>. Ceci

---

113 Sylvain Delagrave, « Une loi adoptée malgré l'opposition de la majorité », *Le québec-ÉTUDIANT*, 6 septembre 1983, p. 3.

114 Johanne Muzzo, « La reconnaissance des associations étudiantes : un problème avant tout politique! », *Le québec-ÉTUDIANT*, mars 1983, p.2.

115 André Chagnon, « Un code du travail étudiant : le RAEU législateur », *Continuum*, 21 mars 1983, p. 3.

116 Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec, *Avant-projet de loi préparé par le RAEU soumis aux associations étudiantes, aux divers intervenants du monde de l'éducation et au ministère de l'Éducation du Québec*, troisième version, Montréal, Québec, RAEU, 1983, 36 pages.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

représente, pour le RAEU et la FAECQ, « un cadre juridique qui définit le rôle et la place des étudiants dans le fonctionnement de l'administration scolaire avec qui elles pourront signer un protocole d'entente ou un contrat de service.<sup>117</sup> »

Le projet du RAEU n'est pas bien reçu par l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec. Son 16<sup>ème</sup> congrès se prononce contre la proposition du RAEU.

Peu de temps après, le ministre de l'Éducation, Camille Laurin, dépose le projet de loi 32 qui deviendra la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. À l'occasion de la commission parlementaire sur le projet de loi, les positions exprimées par le RAEU et l'ANEQ restent les mêmes. Alors que le RAEU appuie l'initiative du ministre (qui s'est basé en partie sur le document produit par le RAEU), l'ANEQ condamne le projet comme le rappelle Marc Comby dans un article du *Continuum* : « L'ANEQ voyait dans l'application de cette future loi une « ingérence gouvernementale dans la vie démocratique et une menace à l'autonomie des associations étudiantes.<sup>118</sup> » Malgré l'opposition de l'ANEQ, le gouvernement adopte le projet de loi le 23 juin 1983, projet beaucoup plus court que celui du RAEU car il ne regroupe que 66 articles.

La Loi 32, « unique au monde<sup>119</sup>», prévoit un mécanisme par lequel les associations étudiantes incorporées selon la partie 3 de la *Loi sur les compagnies* peuvent tenir un vote (secret) d'accréditation (en février ou octobre) et être

---

117 Anonyme, « Pour régler les problèmes de reconnaissance et de financement des associations étudiantes : le RAEU soumet un avant projet au gouvernement », *Continuum*, 11 avril 1983, p. 5

118 Marc Comby, loc. cit.

119 Johane Fortin, *Bilan de l'organisation du Sommet québécois de la jeunesse tenu au Québec en 1983*, mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, 1985, p. 27.

accréditées si elles obtiennent une majorité de voix. Toutefois, cette majorité est qualifiée, c'est-à-dire qu'on lui impose d'autres critères de participation : « Au moins la moitié des étudiants-tes inscrits doivent voter et au moins la moitié des votants doivent appuyer une association pour qu'elle soit susceptible d'être accréditée.<sup>120</sup> » Des agents d'accréditation sont également nommés par le ministère pour veiller à ces opérations et possèdent de larges pouvoirs discrétionnaires.

L'ANEQ entreprend alors une campagne contre cette nouvelle loi. Essentiellement, la campagne de mobilisation prend la forme d'un boycott, qui ne sera pas vraiment suivi, par ailleurs. L'ANEQ juge toujours que la loi 32 est : « un moyen que se donne le ministre d'intervenir dans les affaires des associations étudiantes par le biais de l'agent d'accréditation qui a le pouvoir de dicter les conditions d'un éventuel référendum et de décider si une association est représentative ou non. Quant à l'ANEQ, elle considère que seuls les étudiants-es doivent décider ce qu'ils, elles entendent faire de leurs associations. »<sup>121</sup>

Réagissant à quelques mois d'application de la loi 32, le RAEU propose en février 1984 des modifications pour y intégrer des nouveaux éléments tirés de ses revendications. Bien qu'il en titre un bilan positif<sup>122</sup>, celui-ci fait trois suggestions principales, à savoir l'élargissement des possibilités d'accréditation, l'évaluation des enseignants et le droit de gestion des « services aux étudiants ». Reprenant la défense des « usagers » mise de l'avant lors de la grève du Front commun syndical, le RAEU souligne : « Constatant que les droits des usagers viennent trop

---

120 Jacques St-Amant, « Le gouvernement met ses gros sabots dans nos affaires », *Le québec-ÉTUDIANT*, 6 septembre 1983, p. 3.

121 Sylvain Delagrave, loc. cit.,

122 Michel De Waele, « Le RAEU demande l'élargissement de l'application de la loi 32 », *Continuum*, 13 février 1984, p. 3.

souvent derrière les tiraillements entre les administrateurs et les syndicats, il croit nécessaire une réévaluation de la place accordée aux usagers des services publics lors de conflits touchant ces services. C'est ainsi qu'il suggère au gouvernement de procéder à une réforme en profondeur du Code du Travail - de concert avec les premiers concernés - en s'inspirant d'un droit à des services de qualité, du droit à l'information, et éventuellement, du droit de présence des usagers aux tables de négociation. »<sup>123</sup>

L'ANEQ ne dresse pas un bilan aussi positif. Citant les exemples de plusieurs associations étudiantes et campus universitaires et collégiaux où la Loi 32 a donné droit à des « abus » de la part des agents d'accréditation ou qui n'a pas réglé des problèmes qui durent depuis très longtemps au sein du mouvement étudiant. L'exécutif de l'ANEQ craint que : « lorsque les syndicats sont trop combatifs aux yeux du gouvernement, ce dernier légifère pour limiter le droit de grève, imposer des amendes, etc. Les associations étudiantes sont maintenant régies par un mini code du travail et il ne serait pas étonnant de voir le gouvernement se servir de la Loi 32 pour limiter nos droits, établir nos responsabilités et pénaliser les associations ne respectant pas un certain cadre de fonctionnement. »<sup>124</sup>

Pour Johanne Fortin, c'est parce que l'ANEQ, et surtout l'AGEUQAM, n'étaient pas en mesure d'atteindre les critères de représentativité pour être accréditées qu'elles s'opposent à la loi 32 : « Nous croyons que l'ANEQ et l'AGEUQAM ont constaté que les exigences de la loi 32 étaient, pour elles, impossibles à rencontrer. [...] Leur principal argument est que l'État, comme les administrations locales, devrait les reconnaître de facto et de jure, sans qu'elles n'aient à démontrer quoi que ce soit.

---

123 Ibid.

124 Jean-Pierre Paquet, « La loi 32 un an après : la reconnaissance demeure problématique », *Le québec-ÉTUDIANT*, mai 1984, p. 9.

D'après elles, les étudiants les reconnaissent, les autres devraient en faire autant. »<sup>125</sup>

Si l'histoire jusqu'à présent n'a pas donné raison aux militantes et aux militants de l'ANEQ, il n'en demeure pas moins que l'application de la loi 32 et la reconnaissance des associations étudiantes en général sont des questions difficiles et litigieuses et surtout elles détournent les étudiantes et les étudiants des enjeux politiques.

#### 2.4. Conclusion

Nous avons exposé les principales différences entre l'ANEQ d'un côté et le RAEU et la FAECQ de l'autre. Nous avons vu que l'organisation de l'ANEQ est beaucoup plus large et militante que celles du RAEU et de la FAECQ. L'ANEQ, contrairement au RAEU et à la FAECQ, accorde une importance manifeste à l'information en publiant une fois par mois son journal. L'ANEQ conteste le système d'éducation, voire le système social, dans ses fondements, tandis que le RAEU et la FAECQ appuient la concertation et la bonne entente avec l'État et les établissements. Si l'ANEQ s'implique dans des sphères qui dépassent l'éducation comme l'oppression des femmes, l'emploi et le chômage, le RAEU et la FAECQ se veulent plus pragmatiques et corporatistes, plus attachées aux revendications exclusivement estudiantines. Si l'ANEQ survit aux deux autres organismes étudiants, ces derniers ont tout de même instauré une division fondamentale dans le mouvement étudiant québécois qui va se répercuter dans les années à venir. Ils constituent les germes du courant concertationniste et corporatiste qui sera véhiculé par les fédérations étudiantes universitaires et collégiales du Québec.

---

125 Johanne Fortin, op. cit., p. 28.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

La grève de 1986 est présentée comme une victoire, mais l'interprétation que s'en donnent les militantes et les militants de l'ANEEQ lors de la mobilisation de 1988 les portera peut-être vers un excès de confiance face à un gouvernement libéral déterminé. Il s'agit là d'une attitude que l'on peut qualifier de maximaliste. Elle constituera aussi un élément clé favorisant une lecture de repli pour les années qui suivront.

**LE DÉSENCHANTEMENT:  
DE LA GRÈVE DE 1988 À LA  
DISSOLUTION DE L'ANEEQ (1994)**

Ce chapitre couvre la période allant de 1988 à 1994. Cette période est caractérisée par le dernier mandat de Robert Bourrassa comme Premier ministre du Québec. Elle est surtout marquée par les questions nationale et linguistique. Elle se termine, par ailleurs, par le retour au pouvoir du Parti québécois.

On se rappelle l'échec de l'Accord du Lac Meech en juin 1990. Cet accord n'est pas ratifié par les dix provinces, le Manitoba et Terre-Neuve s'y opposant. S'amorce alors une série de commissions et de rapports sur le statut politique et constitutionnel du Québec. On se souvient spécialement la Commission Bélanger-Campeau et le rapport de Jean Allaire à l'origine de la fondation de l'Action démocratique du Québec (ADQ). Robert Bourrassa est tenté de tenir un référendum sur la souveraineté à l'automne 1992, mais il change d'avis et propose à la population québécoise l'accord de Charlottetown. Brian Mulroney, alors Premier ministre du Canada, propose également au reste du pays le même accord. Tant au Québec qu'au Canada, l'accord de Charlottetown est rejeté, mais pour des raisons inverses: c'est trop accorder au Québec, du point de vue canadien et pas assez, du point de vue québécois.

La question linguistique est aussi au cœur des débats. En décembre 1988, la Cour suprême du Canada invalide plusieurs dispositions de la Charte de la langue française. Le gouvernement Bourrassa réussit, par l'adoption de la loi 178, à ne satisfaire ni les tenants francophones de la ligne dure ni la communauté anglophone du Québec.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

L'été et l'automne 1990 sont aussi marqués par la question autochtone. La Crise d'Oka est au cœur de l'actualité et provoque un choc profond entre les communautés amérindiennes et le reste de la population québécoise. Cet événement a par ailleurs pour effet d'intégrer les enjeux autochtones dans l'espace public, jusque-là ignorés. La communauté amérindienne est alors devenue incontournable dans la vie politique québécoise.

La période 1988-1994 est aussi celle de la récession économique et du chômage. Économiquement, elle est marquée par l'entrée en vigueur de l'Accord de Libre-échange (ALÉ) avec les États-Unis et les négociations de l'Accord de libre échange nord américain (ALÉNA). Les syndicats se sont opposés à ces accords, mais ils seront incapables d'y faire obstacle. Les partis politiques majeurs du Québec (PLQ et PQ) l'appuient. Le Parti conservateur du Canada, qui est le promoteur de ce traité, est réélu en 1988 principalement en raison de l'appui du Québec. Le Parti libéral du Canada et le Nouveau parti démocratique s'y opposent. C'est aussi durant cette période que le gouvernement fédéral impose la taxe sur les produits et services (TPS) et le gouvernement québécois la taxe de vente du Québec (TVQ).

Pour le mouvement étudiant, cette période est animée et mobilisée contre le dégel des droits de scolarité en 1989-1990. Cette lutte sera un échec puisque les frais de scolarité seront dégelés alors qu'ils étaient les mêmes depuis la fin des années soixante. Cette période voit naître deux nouveaux regroupements associatifs dans le mouvement étudiant, c'est-à-dire la Fédération des étudiantes et étudiants du Québec (FÉÉQ), qui prendra plus tard le nom de Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). Par ailleurs, c'est durant cette période que décline puis meurt l'Association nationale des étudiantes et étudiants du

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

Québec (ANEEQ) qui avait exercé depuis le milieu des années soixante-dix une hégémonie idéologique et organisationnelle au sein du mouvement étudiant québécois.

Ce sont alors les fédérations étudiantes universitaire et collégiale qui s'imposent au sein du mouvement étudiant québécois, marquant ainsi une rupture idéologique et politique avec les années précédentes. C'est avec ces deux fédérations que le courant corporatiste et concertationniste renaît et réussit, contrairement au RAEU et à la FAECQ, à s'imposer comme discours et surtout comme pratique. Les fédérations ont pu ainsi profiter des échecs des grèves de 1988 et de 1990, de même que du déclin de l'ANEEQ.

### *3.1. Organisation, structures et affaires internes*

Comme nous le soulignons en introduction, la période 1988-1994 est marquée par la naissance des fédérations étudiantes universitaire et collégiale. Il importe de préciser comment ces deux organisations vont naître. Il importe aussi de voir comment la naissance de ces organisations va modifier la structure de l'ANEEQ et y susciter des débats, voire des crises qui auront finalement raison de cette organisation.

#### *3.1.1. La FÉÉQ, la FEUQ et la FECQ*

La naissance des fédérations débute par une rencontre de six associations étudiantes universitaires qui a lieu à l'Université Concordia à la fin décembre 1988. Il s'agit des associations étudiantes des universités de Montréal, de Laval, de McGill, de Rouyn, de Trois-Rivières et de Chicoutimi. Par ailleurs, les associations étudiantes de Sherbrooke et de Concordia, encore membres de l'ANEEQ

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

sont intéressées par le projet<sup>126</sup>. Toutes ces associations étudiantes réunies représentent environ 100 000 étudiantes et étudiants<sup>127</sup>. La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) est très active dans ce projet fédérateur. On se rappelle qu'elle a déjà voulu former une coalition contre le dégel des frais de scolarité en 1986. Sa coordonnatrice aux affaires externes, Maryse Potvin, donne les raisons qui ont poussé les associations étudiantes universitaires à vouloir fonder un nouveau regroupement, la Fédération des étudiantes et étudiants du Québec (FÉÉQ) : « Le mouvement ne s'est pas créé uniquement à cause de la grève de l'ANEEQ, en novembre, [...] Le dégel des frais de scolarité, entériné lors du Congrès du Parti libéral en octobre, et l'éventuelle réforme du régime d'aide financière pèsent lourd dans la balance. Mais la grève de l'ANEEQ n'a pas aidé, car les associations d'étudiants universitaires se sentent encore plus loin de cette association à cause de la mauvaise manœuvre politique qu'elle a effectuée. »<sup>128</sup>

La critique concerne ici le fait qu'il y a peu d'associations étudiantes universitaires membres de l'ANEEQ comparativement au nombre d'associations étudiantes des cégeps. Le journaliste du *Continuum* explique également que « les moyens de pression qu'elle [l'ANEEQ] préconise ne font pas l'unanimité chez les étudiants universitaires.<sup>129</sup> » Par ailleurs, les fondateurs et fondatrices de la FÉÉQ ont à l'esprit les problèmes qu'a soulevés l'existence du RAEU dans le passé. Ainsi, ils et elles soulignent que « la FÉÉQ doit éviter que des gens de son exécutif se retrouvent dans les partis politiques, dans des postes militants très près des

---

126 Gustave Caluori, « La fédération des étudiants (es) du Québec : Mouvement éprouvette », *Continuum*, 23 janvier 1989, p. 5.

127 Yves Jubinville et Stéphane Kelly, « Technocraties », *Continuum*, 23 janvier 1989, p. 7.

128 Gustave Caluori, loc. cit.

129 Ibid.

partis.<sup>130</sup> »

Ironiquement, la réunion de décembre 1988 avait pour but d'organiser une manifestation. Comme le soulignent Stéphane Kelly et Yves Jubinville, « une assemblée de huit associations universitaires réunies pour organiser une manif, ont (sic) soudainement vu qu'au-delà de leur flirt ponctuel s'édifiait un dessein plus salvateur. De commun accord, ont mis un trait sur la manif pour tenter de définir en profondeur les modalités de l'entente.<sup>131</sup> »

La naissance de la FÉÉQ est évidemment mal perçue par l'ANEEQ. Ainsi, les rapprochements de la FÉÉQ avec le défunt RAEU sont effectués par les militantes et militants de l'ANEEQ qui critiquent également les réelles motivations des promoteurs de la nouvelle organisation. Pour Stéphane Lessard, exécutant de l'ANEEQ les associations étudiantes fondatrices de la FÉÉQ « n'ont qu'un seul point en commun : elles détestent l'ANEEQ. »<sup>132</sup> La direction de l'ANEEQ craint aussi une division du mouvement étudiant. Ainsi en témoigne le responsable général de l'AGEUQAM, Charles Benoit : « Lorsque Montréal, McGill, Laval, Sherbrooke, UQAM et quelques autres sont allées rencontrer Ryan en octobre dernier, il y avait autant de discours que d'associations présentes. C'est là le projet de la FÉÉQ : L'unité devant l'ANEEQ et la désunion organisée devant Ryan<sup>133</sup>. » Nous pouvons également ajouter les craintes de voir certaines associations universitaires quitter l'ANEEQ qui choquent certains militants et certaines militantes de l'association. Advenant deux désaffiliations au profit de la FÉÉQ, cette dernière se retrouverait avec une plus grande population étudiante

---

130 Ibid.

131 Yves Jubinville et Stéphane Kelly, loc. cit.

132 Gustave Caluori, « La nouvelle fédération étudiante : naissance contestée », *Continuum*, 30 janvier 1989, p. 9.

133 Charles Benoit, « Champ libre », *Continuum*, 30 janvier 1989, p. 6.

représentée que l'ANEEQ et cela bouleverserait « toute la dynamique de négociation entre le ministère de l'Éducation et les étudiants [...] ». <sup>134</sup>»

La FÉÉQ est formellement créée le 25 février 1989 lors d'une rencontre à l'Université Mc Gill. C'est alors que six associations étudiantes universitaires vont approuver les statuts et règlements de l'association nationale et quatre associations vont s'engager à s'y affilier<sup>135</sup>. Les associations fondatrices sont la FAÉCUM, la CADEUL, la CADEUS et le SSMU.

La structure initiale comprend un Conseil général où les votes des associations membres sont calculés en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants membres de ces associations. La formule acceptée, non sans débats, prévoit approximativement qu'une petite association d'environ 2 000 étudiantes et étudiants possède trois voix alors qu'une grande association comme la FAÉCUM, avec 20 000 membres, en possède huit<sup>136</sup>. On se rappellera que le RAEU avait eu un débat similaire au milieu des années 1980, tout comme l'ANEQ à la fin des années soixante-dix. Un autre débat sera suscité durant cette rencontre qui rappelle les débats au sein du RAEU. Il s'agit des pouvoirs attribués au congrès de l'organisation. Si certaines associations comme la FAÉCUM sont favorables à un congrès puissant, d'autres comme Sherbrooke veulent un congrès consultatif. Le compromis est trouvé sur le rôle du congrès et une résolution voulant que le congrès doive « donner des orientations »<sup>137</sup> est adoptée. Toutefois, encore à la mi-novembre 1989, les associations étudiantes ne se sont pas toutes entendues sur les pouvoirs et la composition d'une

---

134 Yves Jubinville et Stéphane Kelly, loc. cit.

135 Maryse Potvin, « Fédération nationale : Se donner des armes », *Continuum*, 6 mars 1989, p. 2.

136 Gustave Caluori, « Les membres de la FÉÉQ : les quatre mousquetaires », *Continuum*, 6 mars 1989, p. 5.

137 Ibid.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

instance exécutive<sup>138</sup>. Un peu plus tard, le congrès de la FÉÉQ change d'appellation et deviendra l'assemblée générale.

Durant la grève de 1990 contre le dégel des frais de scolarité, certaines associations récalcitrantes à la mobilisation prônée par l'ANEEQ décident de fonder le 10 mars 1990, la Fédération collégiale étudiante du Québec (FCEQ) qui devient rapidement la Fédération étudiante collégiale du Québec et se dote d'un congrès, équivalent de l'assemblée générale de la FÉÉQ

La structure de la FÉÉQ sera modifiée avec le temps. Si le principe du vote proportionnel est maintenu, les résolutions doivent recueillir l'appui des deux tiers des voix. Par ailleurs, il est précisé que l'on devra rechercher le consensus dans les prises de décisions<sup>139</sup>. De plus, trois conseils nationaux sont créés : un conseil du premier cycle, un autre des cycles supérieurs et finalement un conseil de l'éducation permanente<sup>140</sup>. Ces conseils sont décrits comme étant « totalement autonomes »<sup>141</sup>. Sous le mandat de son premier président, Nicolas Plourde, la FÉÉQ décide conjointement avec la FCEQ de publier un journal commun, *La voix étudiante du Québec*. Même si les regroupements veulent une publication mensuelle, la parution de ce journal s'est faite beaucoup plus rare. La FÉÉQ change formellement de nom le 1<sup>er</sup> janvier 1991. Si, à ses débuts, la cotisation à la FEUQ est d'environ un dollar par étudiant et étudiante par session, elle passe au tournant de 1994 à 2,50\$.

Les deux organismes, devenus FEUQ et FECQ, s'unissent au sein d'une confédération appelée Mouvement des étudiants et étudiantes du Québec (MEEQ), fondée le 8 avril

---

138 Luc Quintal, « La FÉÉQ n'existe pas », *Unité*, 16 novembre 1989, p. 5.

139 Nicolas Plourde, « LA FÉÉQ et la FCEQ : Un nouveau mouvement... », *VEQ : la voix étudiante du Québec*, octobre 1990, p. 4.

140 Ibid.

141 Ibid.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

1991. Cette organisation est composée d'une assemblée générale nommée « Assemblée étudiante du Québec (AEQ) » et d'un conseil d'administration, nommé « Conseil confédéral »<sup>142</sup>. L'assemblée étudiante du Québec est, dans les faits, la réunion de l'AG de la FEUQ et du Congrès de la FECQ. Le Conseil confédéral est, quant à lui, composé des titulaires des présidences des deux organismes et de deux autres représentantes et représentants pour chacune des fédérations. Finalement, les adeptes du projet souhaitent la création de conseils régionaux un peu comme ceux de l'ANEEQ. Il s'agit donc d'une structure extrêmement lourde.

Notons aussi qu'une autre association étudiante nationale est créée au tournant de 1990. Il s'agit du Regroupement des associations des cycles supérieurs du Québec, voué exclusivement à la défense des droits et intérêts étudiants des deuxième et troisième cycles universitaires. Il a été composé des associations étudiantes de cycles supérieurs des universités McGill, Laval, Sherbrooke et Rimouski. Cette association ne vivra pas longtemps, comme en fait foi le peu de documentation à son sujet.

La FEUQ fait des progrès importants dans son membership en réussissant à entrer sur le territoire de l'Université du Québec à Montréal où l'association étudiante des sciences de la gestion décide de s'y affilier, tout comme, un peu plus tard, celle du module de la formation des maîtres. L'exécutif de l'association étudiante de gestion de l'UQAM explique que « la FEUQ est l'association de l'heure. Elle est bien perçue et a un accès privilégié auprès du ministère de l'Éducation (sic). [...] Sa philosophie correspond tout à fait à la nôtre, et les mois qui viennent vont confirmer cette similitude.<sup>143</sup> » Il faut, par

---

142 Patrick Minotti, « Le mouvement des étudiantes et des étudiants du Québec : De l'ambition pour deux », *Continuum*, 8 avril 1991, p. 3.

143 Karim Benessaïeh, « La FÉUQ contre-attaque », *Montréal Campus*, 10

ailleurs, souligner que quelques associations hésiteront à y adhérer, notamment la Student Society of Mc Gill University.

En 1992, la FEUQ réclame différentes modifications à la loi 32, notamment, qu'une association nationale puisse être reconnue et avoir un statut juridique face au gouvernement, un statut similaire à celui des associations locales face aux administrations.

En février 1993 est fondée l'Organisation nationale universitaire (ONU), organisation composée de la FEUQ, du RACSQ et de la Fédération des associations étudiantes québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), représentant près de 200 000 étudiantes et étudiants. Ce nouveau regroupement national se veut une réponse à un document publié par le Conseil du Trésor et intitulé *Vivre selon nos moyens*. L'ONU a essentiellement pour mandat de produire des études économiques sur les revendications étudiantes qui reprennent celles de la FEUQ. L'ONU a même embauché un économiste pour effectuer ces études. Toutefois, dès la fin de l'été 1993, quelques petites associations étudiantes universitaires membres de la FEUQ veulent que la fédération reprenne la visibilité qu'elle a perdue à l'avantage de l'ONU. Ainsi, il est décidé de ne plus afficher le logo de l'ONU et d'affirmer le leadership de la FEUQ.

### 3.1.2. L'ANEEQ

Sur le plan structurel, deux modifications importantes surviennent à l'ANEEQ. Premièrement, l'Association fédérative des étudiantes et étudiants de l'Université Sherbrooke (AFEEUS) se désaffilie de celle-ci. Dans un deuxième temps, l'Association nationale décide de modifier

---

avril 1991, p. 6.

ses statuts et règlements de façon à admettre comme associations étudiantes membres les associations de facultés, de modules, de départements ou de cycles d'études qui le souhaitent et dont l'association générale, fédération ou confédération de campus n'est pas membre de l'ANEEQ<sup>144</sup>. Le besoin de cette disposition s'était fait sentir lors de la grève de 1988 où des départements de l'Université de Montréal auraient bien aimé participer aux débats de l'ANEEQ alors que la FAÉCUM ne voulait pas le faire. C'est aussi en raison du départ de l'AFEEUS où « des étudiantes et des étudiants de la faculté d'éducation et du département des Lettres et Sciences humaines ont fait savoir au Conseil central (de l'ANEEQ) leur volonté de maintenir des relations.<sup>145</sup>» Or, la règle en vigueur à l'ANEEQ « d'une asso, une voix » est adaptée à la situation. Si l'association de campus adhère, l'association de départements perd son droit de vote. Par ailleurs, si plus d'une association départementale y adhèrent, elles doivent partager le même droit de vote.

Or, l'ANEEQ vit une crise structurelle et politique interne depuis la grève des prêts et bourses de 1988. Il y a une distorsion entre les positions défendues par le Conseil exécutif et le Conseil central par rapport à celles défendues par les associations membres. Si ces débats se manifestent sur l'interprétation à donner de la grève de 1988 (victoire ou défaite) ou encore sur la question linguistique, ils deviennent plus critiques lorsqu'ils touchent la composition des instances. Benoit Renaud résume la situation : « Après le « repli stratégique » de 1988, l'ANEEQ a commencé à se diviser entre deux camp[s] hostile[s]. Les facteurs de division étaient principalement le bilan de la grève et le positionnement de l'ANEEQ dans le débat linguistique. L'équipe dirigeante de l'ANEEQ continuait à présenter la

144 Luc Quintal, « L'ANEEQ accepte les départements », *Unité*, 2 novembre 1989, p. 6.

145 *Ibid.*

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

lutte de 1988 comme une victoire et se prononçait carrément contre la loi 101. La majorité des associations membres adoptaient les orientations contraires. Mais l'incapacité de la tendance majoritaire à former une équipe pour l'exécutif a permis à la direction sortante de se maintenir. »<sup>146</sup>

Les années qui vont suivre jusqu'à la dissolution de l'organisation donnent lieu à de chaudes luttes (fratricides) entre deux tendances pour le contrôle de l'exécutif et du conseil central. Qui plus est, il devient très difficile d'obtenir, lors des congrès, le quorum nécessaire. Ce climat malsain fait dégringoler le membership de l'ANEEQ et force cette organisation à se dissoudre au tournant de 1993-1994.

Cette deuxième période marque une certaine ouverture à un débat qui, étrangement, ne figure pas dans la période précédente. De manière plus ouverte, il est question de la présence du Groupe action socialiste (GAS). Le GAS est le successeur idéologique des défunts groupes *En lutte !* et du *Parti communiste ouvrier* (PCO), d'allégeance marxiste-léniniste maoïste. Plusieurs militantes et militants reprochent au GAS « son attitude très autoritaire et sa certitude de détenir la vérité absolue. <sup>147</sup> » Le conflit est d'autant plus important qu'une querelle éclate entre l'AGEUQAM et l'ANEEQ sur la stratégie à prendre durant la grève de 1990 contre le dégel des frais de scolarité. Le débat est notamment axé sur la question de la souplesse du piquetage. L'AGEUQAM a décidé de ne pas faire des lignes de piquetage étanches ou infranchissables.

D'autres militantes et militants imputent au GAS les problèmes qu'a vécus l'ANEEQ. Ainsi à l'occasion de la 6<sup>ème</sup> réunion nationale du mouvement étudiant de septembre

---

146 Benoit Renaud, *6 grèves générales*, Mouvement pour le Droit à l'Éducation, 1995, document internet, n'est plus en ligne.

147 Yves Fortier, « L'AGEUQAM et sa participation au national », *Unité*, 17 septembre 1990, p. 4.

1990, « elle faisait face à la plus importante crise de son histoire. D'un côté sa crédibilité au national était à son plus bas niveau. Le noyautage politique par le Groupe Action Socialiste minait son image et sa représentativité auprès des étudiantes et étudiants.<sup>148</sup> »

Naturellement, les adversaires de l'ANEEQ ironisent sur le discours de sa direction. Ainsi, à l'occasion d'un débat sur l'utilisation d'un recours juridique contre le dégel des frais de scolarité, le coordonnateur aux affaires externes de la FAÉCUM caricature l'argumentation de la direction : « l'ANEEQ s'est refusée à donner son aval au recours juridique entrepris par la FÉÉQ sous prétexte que ce procédé utilise des institutions qui sont sous le contrôle de l'État bourgeois.<sup>149</sup> » Cette position de l'exécutif de l'ANEEQ est aussi contredite par des associations membres de l'ANEEQ qui appuient le recours de la FÉÉQ.

Les conflits se répercutent aussi sur la question linguistique et nationale où la direction de l'ANEEQ est en complet décalage avec la base. Le printemps 1991 change la donne en ce qui concerne le ton employé par la nouvelle direction. Ainsi, on peut lire dans le *québec-ÉTUDIANT*: « Ça fait trop longtemps que l'Association nationale est prise dans l'état de groupuscules. Que ce soit le groupe Action socialiste ou, à l'époque, les jeunes du Parti communiste canadien marxiste-léniniste. Il est plus que temps que l'ANEEQ retourne à qui elle appartient, c'est-à-dire aux étudiantes et aux étudiants du Québec qui le veulent bien.<sup>150</sup> »

Le Conseil central fait le même bilan dans son rapport pour le Congrès : « L'an passé, le congrès s'était terminé

---

148 Anonyme, « La réunion nationale du mouvement étudiant tranche en faveur de la gratuité scolaire », *Unité*, 2 octobre 1990, p. 16.

149 Patrick Minotti, « ANEEQ un jour, ANEEQ toujours! », *Continuum*, 8 octobre 1990, p. 4.

150 Geneviève Bougie, « L'ANEEQ fait son grand ménage du printemps! », *québec-ÉTUDIANT*, avril 1991, p. 2.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

sur une fausse note. L'ANEEQ était divisée, profondément divisée. Aujourd'hui, elle semble en meilleur état. Débarrassée d'une bonne partie de ses éléments indésirables (membres du Groupe Action Socialiste, groupuscule marxiste-léniniste prônant la révolution du prolétariat pancanadien), débarrassée de son esprit nombriliste, l'ANEEQ doit ouvrir ses rangs à toutes et à tous. »<sup>151</sup>

Ce congrès, le 24<sup>ème</sup> de l'organisation, sera assez fructueux. Malgré certaines questions houleuses, le Congrès est plus efficace que le dernier. Toutefois, la question du noyautage par le GAS a encore été au centre du congrès. Finalement, les déléguées et délégués ont pratiquement exclu les personnes proches de groupes politiques « litigieux ». L'un d'entre eux, le Groupe Action Socialiste (GAS) aurait noyauté les instances de l'ANEEQ de 1982 à 1990, a été totalement invisible lors de ce congrès. Une première à l'association nationale, où la plupart des postes de direction ainsi que la tenue des débats étaient, jusqu'à l'année dernière, contrôlées par de tels groupes.<sup>152</sup>

Ces bouleversements organisationnels ne sont pas sans répercussions sur les positions et stratégies adoptées par le mouvement étudiant.

### 3. Positions et stratégies

#### 3.2.1. Les femmes et le féminisme

Les problèmes de l'ANEEQ se répercutent d'abord sur la lutte féministe au sein du mouvement étudiant québécois.

---

151 Conseil central de l'ANEEQ, « Un congrès déterminant pour l'avenir de l'ANEEQ », *québec-ÉTUDIANT*, avril 1991, p. 2.

152 Karim Bennaïeh, « Les mutiné-e-s du bounty », *Montréal Campus*, 10 avril 1991, p. 3.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

L'Organisation des femmes dans l'ANEEQ (ODFA) existe toujours et nous notons la présence de quelques articles sur l'oppression spécifique des femmes dans le *québec-ÉTUDIANT*. Pendant cette période, deux sujets reviennent périodiquement : en premier lieu, le droit à l'avortement, dans la foulée de l'affaire Chantal Daigle. Les militantes avaient été mobilisées sur cette question ainsi que contre les tentatives du gouvernement d'adopter une nouvelle loi criminalisant l'avortement. L'ODFA est alors membre de la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit (CQDALG).

L'ODFA est aussi active dans le dossier de la violence faite aux femmes. Elle participe à l'organisation d'une marche et d'une vigile le 6 décembre 1990 contre la violence que subissent les femmes. Cette date rappelle le triste premier anniversaire de la tuerie de l'École polytechnique où quatorze femmes ont été tuées par Marc Lépine.

Sur le plan des instances de l'ANEEQ, en 1989 les membres de l'ODFA tentent de convaincre les autres délégations de la pertinence de réserver deux des cinq postes de l'exécutif à des femmes. Si la proposition a été rejetée, « une résolution à l'effet d'appeler à une représentation plus équitable des femmes sur les conseils régionaux fut adoptée [...]»<sup>153</sup>

L'Organisation des femmes dans l'ANEEQ est très active en 1992 dans la rédaction du mémoire pour la commission parlementaire sur l'enseignement collégial et les revendications de l'ODFA sont présentes dans la position de l'ANEEQ sur la question nationale dans le cadre des débats sur la loi 150 et sur l'entente de Charlottetown.

Dans le contexte de la croissance de la population

---

153 Benoit Kelly, « Le XXIIe congrès de l'ANEEQ adopte la position de l'AGEUQAM sur la langue/ Ensemble contre le dégel », *Unité*, 11 avril 1989, p. 7.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

étudiante féminine, la FAÉCUM, membre de la FEUQ, crée en 1992 un comité femme. On prend toutefois soin de souligner en majuscules que « CETTE RENCONTRE S'ADRESSE AUTANT AUX ÉTUDIANTES QU'AUX ÉTUDIANTS FRÉQUENTANT LE CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.<sup>154</sup> » Cette méthode d'organisation et l'appel à la mixité marquent une rupture dans le mouvement étudiant et peut-être même dans le mouvement féministe, qui a privilégié de manière majoritaire la non-mixité, afin que les opprimées se réunissent et s'expriment sans les hommes.

Il faut noter, par ailleurs, une baisse de la mobilisation des militantes au sein des comités femmes d'associations étudiantes, de sorte qu'en 1993 il ne reste que deux comités femmes dans les associations étudiantes collégiales, soit un à Maisonneuve et un à Rosemont.<sup>155</sup>

### 3.2.2. *L'accessibilité aux études*

Le début de l'année 1989 est surtout marqué par la bataille des prêts et bourses qui se continue toujours malgré le repli « stratégique » de l'automne 1988. L'ANEEQ organise une manifestation au mois de mars pour réclamer des améliorations au régime des prêts et bourses. Cette réforme est adoptée par le Conseil des ministres au mois de mars 1989, après trois années d'attente<sup>156</sup>. Elle est dévoilée en avril 1989 et prévoit que « le montant total de l'aide accordée passera à 456 millions, 52 millions de plus que maintenant

---

154 Laurence Brillon, « Le comité femme de la Faécum », *Continuum*, 9 mars 1992, p. 2.

155 Laurence Poirier-Bourdon, « Comment peut-on encore être féministe ? », *La Presse*, dimanche 5 décembre 1993, p. C10.

156 En 1986, à l'occasion de la grève générale sur le gel des frais de scolarité, l'ANEQ réclamait des négociations sur le régime de l'aide financière aux études.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

(\$34 millions en prêts et \$18 millions en bourses).<sup>157</sup> » Elle prévoit aussi une réduction de 20% de la contribution parentale, de la contribution du conjoint ou de la conjointe et une aide pour les étudiantes et étudiants à temps partiels. Par ailleurs, le ministre propose deux mesures pour accélérer la diplomation. La première coupe les bourses après un certain nombre de sessions et la seconde accorde une remise de dette de 25% aux étudiantes et étudiants de cycles supérieurs qui terminent leur programme dans les délais prescrits<sup>158</sup>.

Insatisfaite de l'annonce du ministre Ryan, l'ANEEQ précise que les budgets additionnels « ne font que compenser la baisse de \$40 millions dans le montant des bourses accordées depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux. Insatisfaite également que ses revendications, notamment, d'accorder le statut d'autonomie<sup>159</sup> à tout étudiant, toute étudiante qui quitte le domicile de ses parents ne soient pas retenues, elle publie, à la rentrée de l'automne 1989, un supplément au *québec-ÉTUDIANT* dans lequel elle détaille ses critiques à l'endroit du projet gouvernemental. L'ANEEQ craint aussi que la réforme de l'aide financière aux études soit la première étape d'un dégel des frais de scolarité, surtout que la plupart des mesures annoncées n'entreront en vigueur qu'à la rentrée 1990-1991.

C'est dans ce contexte que l'ANEEQ lance, lors de son 22<sup>ème</sup> Congrès « l'opération gel des frais de scolarité universitaires.<sup>160</sup> » Cette campagne comprend quatre

---

157 André Pratte, « 60 000 étudiants se partageront \$52 millions de plus; mais le nouveau régime de prêts et bourses proposé par le ministre Claude Ryan est loin de satisfaire », *La Presse*, vendredi 21 avril 1989, A2.

158 Ibid.

159 Ce statut prévoit que l'on ne tienne plus compte des revenus des parents dans le calcul de l'aide versée.

160 Anonyme, « Le XXIIe Congrès national de l'ANEEQ : Opération gel des frais de scolarité universitaires », supplément au *québec-*

éléments : « des campagnes d'information et de sensibilisation dans les cégeps et les universités auprès de la population ; des moyens d'action préliminaires, entre autres pendant la prochaine campagne électorale au Québec; des réunions spéciales des associations étudiantes, l'automne prochain et une lutte large du mouvement étudiant qui pourrait aller jusqu'à la grève générale et illimitée. »<sup>161</sup>

Dans cet objectif de sensibilisation, l'ANEEQ publie au mois de septembre 1989 un document rédigé par Jean-Pierre Paquet et intitulé *Les frais de scolarité universitaires : pourquoi s'opposer au dégel*. Selon l'auteur, « ce document détruit les mythes et répond à chacun des éléments du discours favorable au dégel. Il va au-delà des généralités et soulève les véritables intentions politiques qui se cachent derrière une hausse des frais. Il présente une analyse qui cherche réellement à élargir et démocratiser l'éducation au Québec.<sup>162</sup> » Ce document présente des éléments de discours et de stratégie qui sont récurrents chez les militantes et militants de l'ANEEQ en revendiquant toujours l'établissement de la gratuité scolaire. Pour elle, le dégel des frais de scolarité s'oppose à sa position « historique » depuis sa fondation. L'ANEEQ affirme le droit à l'éducation comme un droit social et non comme un bien de consommation. Dans un troisième temps, l'ANEEQ refuse toute concession qui accepterait un dégel des frais de scolarité en retour de meilleurs services. Finalement, pour l'ANEEQ « il ne fait aucun doute que le dégel serait une mesure injuste et élitiste qui réduirait assurément l'accès à l'éducation. Le gouvernement ne serait aucunement justifier [sic] d'y procéder et le mouvement étudiant doit s'y

---

ÉTUDIANT, avril 1989, 4 pages.

161 Ibid., p. 1.

162 Jean-Pierre Paquet, *Frais de scolarité universitaires : pourquoi s'opposer au dégel*, Montréal, Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec, 1989, p.3.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

opposer sans concession.<sup>163</sup> »

Or, les instances du Parti libéral du Québec se sont prononcées pour le dégel des frais de scolarité. L'année 1989 marque aussi une année électorale. Le Parti libéral du Québec est d'ailleurs réélu en septembre 1989. Le gouvernement est appuyé dans la démarche de dégel par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) et le Conseil du patronat du Québec (CPQ).

Comme actions envisagées par les associations étudiantes, notons l'organisation d'une manifestation le 18 octobre 1989 contre le dégel, la circulation d'une pétition dans les cégeps et les universités, des journées d'études, des occupations de bureaux de députés, une journée nationale de grève le 9 novembre et finalement une réunion extraordinaire du mouvement étudiant.<sup>164</sup>

La manifestation d'octobre organisée par les associations étudiantes universitaires de l'île de Montréal réussit à attirer environ 2000 étudiantes et étudiants<sup>165</sup>. Elle est appuyée tant par l'ANEEQ que par la FÉÉQ. La pétition est signée par plus de vingt mille étudiantes et étudiants. Une autre manifestation organisée conjointement par l'ANEEQ et la FÉÉQ, qui a lieu le 28 novembre 1989, ne réussit à attirer que 500 participantes et participants. C'est le 19 décembre, durant la période d'examen, que le Conseil des ministres approuve une hausse des frais de scolarité de plus de 100 %<sup>166</sup>, prévue pour la rentrée de l'automne 1990.

---

163 Ibid., p. 17.

164 Claude Dionne, « Le 18 octobre, une invitation large dans la rue ! », *Unité*, 4 octobre 1989, p. 5.

165 Claude Boucher, « 2000 étudiants manifestent dans les rues de Montréal : Ils marchent à l'antigel », *Montréal Campus*, 25 octobre 1989, p. 3.

166 Benoit Renaud, *Chronologie approximative du mouvement étudiant*, Mouvement pour le Droit à l'Éducation, 1995, document internet, n'est plus en ligne.

La riposte étudiante tarde en raison du congé des Fêtes. L'ANEEQ et la FÉÉQ convoquent, le 8 janvier 1990, une Réunion nationale du mouvement étudiant (RNME) pour le 10 février 1990. Toutes les associations étudiantes du Québec sont invitées à cette rencontre. Entre temps, les deux regroupements « entreprennent des négociations pour l'élaboration d'une plate-forme de revendications communes.<sup>167</sup> » De plus, les deux organisations nationales appellent à la tenue d'une manifestation le 14 février 1990, à Montréal. Les deux regroupements s'entendent sur les possibilités d'action. Même la FÉÉQ n'exclut pas le recours à la grève générale comme en témoigne son futur président, Nicolas Plourde, alors secrétaire général de la FAÉCUM : « la grève générale n'est jamais une solution facile. Mais si l'attitude du gouvernement demeure aussi rigide, nous ne pouvons plus exclure la possibilité d'y avoir recours.<sup>168</sup> »

Le nouveau Regroupement des associations des cycles supérieurs du Québec (RACSQ) s'oppose lui aussi au dégel des frais de scolarité<sup>169</sup>. Son vice-président lie même la question du dégel des frais de scolarité à l'accord du Lac Meech, accusant le ministre Claude Ryan de sacrifier l'un des éléments faisant du Québec une société distincte : « ces augmentations des frais de scolarité représentent un pas supplémentaire vers l'uniformisation nord-américaine du Québec et l'abandon de la « société distincte ». Que restera-t-il d'une société distincte qui n'imagine pas ses propres schémas originaux de développement. La société distincte serait-elle une coquille vide ?<sup>170</sup> »

---

167 Joël Arseneau, « Dégel des frais de scolarité : front commun », *Montréal Campus*, 18 janvier 1990, p. 3.

168 Josée Lapointe, « À la fédération des étudiantes et étudiants du Québec : « Il faudra agir », *Unité*, 17 janvier 1990, p. 2.

169 Olga Nunes, « Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle prônent l'unité », *Unité*, 17 janvier 1990, p. 2.

170 Éric Darier, « Frais de scolarité et société distincte », *Unité*, 17 janvier 1990, p. 9.

Les deux principales associations nationales s'entendent aussi sur le fait que le dégel des frais de scolarité ne se négocie pas. Nicolas Plourde déclare : « nous allons nous opposer avec force, et nous n'accepterons aucunement de négocier une autre forme de dégel<sup>171</sup> » alors que la secrétaire générale de l'ANEEQ, Josette Côté déclare en réponse à cette question lors d'une entrevue : « Non. Ce n'est pas négociable et ce ne l'a jamais été. <sup>172</sup> »

La Rencontre nationale du mouvement étudiant a effectivement lieu le 10 février 1990 à l'Université de Montréal. Environ soixante associations étudiantes provenant des cégeps et universités de la province y sont présentes pour un total de trois cents déléguées, délégués, observatrices et observateurs. Le débat le plus important de cette rencontre a lieu sur la question du nombre d'associations nécessaires pour déclencher le mouvement de grève générale. Si l'exécutif de l'ANEEQ défend un plancher minimal de vingt associations qui entraîne les autres associations, c'est toutefois la proposition défendue par l'AGEUQAM, pourtant membre de l'ANEEQ, qui est adoptée. Cette dernière prévoit que « si le gouvernement ne revient pas sur sa décision, les associations étudiantes recommanderont donc à leurs membres de participer à une grève générale illimitée [à partir du 27 février], pourvu qu'elle s'étende à une majorité de cégeps publics et affecte des campus universitaires regroupant la majorité de la population étudiante ou un nombre important de campus.<sup>173</sup> » Les associations étudiantes se donnent, par ailleurs, deux semaines pour rejoindre le vague plancher fixé qui comprend, minimalement, 23 cégeps et 6 universités. Les associations étudiantes décident aussi

---

171 Josée Lapointe, op. cit.,

172 Anonyme, « Entrevue avec la secrétaire générale de l'ANEEQ : Il n'y aura pas de négos sur le dégel », *Unité*, 17 janvier 1990, p. 7.

173 Joël Arseneau, « Réunion nationale du mouvement étudiant : tout ou rien », *Montréal Campus*, 14 février 1990, p. 3.

d'organiser le 24 février une vigile devant le conseil général du PLQ.

L'ANEEQ doit tout de même faire une concession importante face aux associations membres de la FÉÉQ. Elle, et ses associations étudiantes membres, renoncent à la revendication de la gratuité scolaire à l'université<sup>174</sup>. Benoit Renaud ajoute qu'en retour « la FÉÉQ renonce à promouvoir son projet d'impôt postuniversitaire (IPU).<sup>175</sup> »

La manifestation unitaire du 14 février 1990 récolte un certain succès. Entre 5000 et 10 000 personnes y bravent le froid.<sup>176</sup> Parallèlement à la hausse des frais de scolarité, l'Assemblée nationale tient une commission parlementaire sur les modifications proposées en avril 1989 au régime des prêts et bourses. Il faut rappeler que le ministre lie la question du dégel des frais de scolarité à une amélioration aux prêts et bourses. Les deux regroupements nationaux majeurs participent à la commission parlementaire le 22 février 1990. Le ministre reste de glace devant les demandes des associations étudiantes et refuse de modifier en profondeur son projet de loi.

Les associations étudiantes se rencontrent à nouveau en Réunion nationale le 24 février à Québec où assistent quarante-quatre associations étudiantes<sup>177</sup>. Elles reportent de deux semaines la grève générale devant le petit nombre d'associations étudiantes ayant adopté des mandats de grève. Certaines associations comme l'AGEUQAM tempèrent leurs propos sur le plancher fixé : « Ce que l'on a voté le 10 février dernier, ce n'est ni un plancher, ni un

---

174 Luc Quintal, « Soixante associations réunies...pour la grève générale illimitée », *Unité*, 15 février 1990, p. 5.

175 Benoit Renaud, *Six grèves générales*, op. cit.,

176 Jérôme Delgado, « Manif contre le dégel : Marche à frais virés », *Continuum*, 26 février 1990, p. 5.

177 Benoit Kelly, « À la deuxième réunion nationale du mouvement étudiant : On réaffirme l'appel à la grève », *Unité*, 1<sup>er</sup> mars 1990, p. 4.

plafond, ni un mur, ni une porte ou une fenêtre ; [...] c'est la définition de ce qu'est une vraie grève, vraiment générale et vraiment illimitée [...] d'affirmer André Gagnon responsable général [...].<sup>178</sup> » La réunion nationale vote d'autres formes d'actions allant des manifestations aux occupations. Plusieurs d'entre elles sont proposées par la nouvelle Coalition des cégeps indépendants du Québec (embryon de la FECQ) qui les présente comme alternatives, au grand dam de la secrétaire générale de l'ANEEQ qui déclare : « Quand on parle de moyens alternatifs à la grève, c'est être perdant au départ. [...] Mais pour aller jusqu'au bout, pour établir un rapport de force qui soit valable, on a (sic) pas le choix de recourir à la grève.<sup>179</sup> »

À la troisième Réunion nationale, le 10 mars 1990, les associations abandonnent le plancher fixé en février, car seulement une douzaine d'entre elles ont des mandats. Quelques associations déclenchent la grève, mais les résultats demeurent décevants. Selon Benoit Renaud : « La mobilisation est radicale, mais demeure éclatée, mal coordonnée et très inégale selon les régions. Seules Montréal et Rimouski ont connu une mobilisation importante (Rimouski et l'AGEUQAM sont en grève pendant 4 semaines complètes, les cégeps de St.-Laurent et du Vieux-Montréal pendant 3 semaines, Rosemont et Maisonneuve 2 semaines).<sup>180</sup> »

La FAÉCUM organisera, quant à elle un débrayage de trois jours, les 19, 20 et 21 mars. Plus de trois cents étudiantes et étudiants de l'Université de Montréal tenteront d'occuper le parquet de la bourse de Montréal. C'est à cette occasion que plus de 180 d'entre eux et elles sont arrêtés par la police dont cinq membres du Bureau

---

178 Ibid.

179 Ibid.

180 Benoit Renaud, *Six grèves générales*, op. cit.

exécutif de l'association<sup>181</sup>. D'autres manifestations seront organisées, la plus importante rassemblant environ 3000 personnes à Québec le 30 mars<sup>182</sup>. Notons, au passage, qu'environ trois cents étudiantes et étudiants occuperont les bureaux du ministère de l'Éducation à Montréal<sup>183</sup>. Pour ajouter à la déroute de la mobilisation, le ministre Ryan « menace de démissionner de son poste si le Conseil des ministres revient sur sa décision de dégeler les frais de scolarité universitaire.<sup>184</sup>»

La FÉÉQ élabore, parallèlement à la mobilisation, un plan B. Ce plan prévoit une contestation juridique de la décision du gouvernement sous prétexte que cette dernière « contrevient aux engagements internationaux du Québec aux droits garantis et est discriminatoire.<sup>185</sup> » Dans ce cas, « le but ultime de la FÉÉQ est de faire invalider le règlement qui fixe à la hausse le montant maximal que peuvent demander les universités québécoises à leurs étudiants. <sup>186</sup>» La démarche est très risquée. Certains juristes critiqueront le geste posé. Ainsi, un professeur du département de sciences juridiques, Michel Lebel, déclare à un journaliste de *l'Unité*: « ne vous embarquez pas là-dedans, c'est faire fausse route. On peut faire appel aux droits sociaux prévus dans les pactes et les Chartes mais en terme juridique il s'agit de droits sociaux non immédiatement applicables. <sup>187</sup>» Or, la FÉÉQ admet ses faibles chances de réussite :

---

181 Nicolas Plourde, « Débrayage à l'université de Montréal : trois journées de solidarité », *Continuum*, 26 mars 1990, p. 3.

182 Christian Bazinet, « Manifestation nationale du 30 mars : escapade à Québec », *Continuum*, 9 avril 1990, p. 9.

183 Pascale Escomel et Robert Wagner, « Occupation au ministère de l'éducation : encore une occupation », *Continuum*, 9 avril 1990, p. 10.

184 Richard Gauthier, « Dossier : frais de scolarité », *Continuum*, 3 septembre 1990, p. 11.

185 Charles Benoit, « Diversion juridique en vue contre le dégel », *Unité*, 15 février 1990, p. 7.

186 Anonyme, « Tu FÉÉQ quoi ? », *Montréal Campus*, 24 octobre 1990, p. 8.

187 Charles Benoit, loc. cit.,

« Évoquant le peu de chances d'une décision favorable, le secrétaire général de la FÉÉQ, Nicolas Plourde, a mentionné qu'un refus serait inacceptable parce que le gouvernement empêcherait ainsi toute forme de contestation à son égard.<sup>188</sup> » L'ANEEQ ne sera jamais chaude à l'idée, mais ne la condamne pas à ses débuts.

La fin de la session de l'hiver 1990 impose la suspension de la mobilisation. Les militantes et les militants qui n'ont pas encore jeté la serviette espèrent qu'elle sera relancée à l'automne 1990. L'ANEEQ et plus précisément l'AGEUQAM décident d'appeler au boycott des frais de scolarité<sup>189</sup>. Seulement 1% des membres de l'association uqamienne y participeront<sup>190</sup>. Une nouvelle Réunion nationale du mouvement étudiant est convoquée à la fin septembre à Rimouski et consacre la division du mouvement. Les deux organisations nationales reviennent sur leurs positions initiales. L'ANEEQ revendique la gratuité scolaire alors que la FÉÉQ revendique son *Nouveau partenariat* qui comprend, notamment l'impôt postuniversitaire. La position de l'ANEEQ est adoptée majoritairement, mais les associations étudiantes membres de la FÉÉQ et de la nouvelle FCEQ quittent avec fracas la réunion<sup>191</sup>.

Le revirement de l'ANEEQ s'explique entre autres par le rapport moral du Conseil central déposé au congrès précédent. Celui-ci « considère que cela a été une erreur de mettre de côté la revendication de la gratuité scolaire

---

188 Ibid.

189 Éric-Pierre Gibeault, « Investissement sans dividendes ? », *Continuum*, 10 septembre 1990, p. 7.

190 Benoit Renaud, *Chronologie approximative du mouvement étudiant*, op. cit.,

191 anonyme, « La réunion nationale du mouvement étudiant tranche en faveur de la gratuité scolaire », *Unité*, 2 octobre 1990, p. 16 et Patrick Minotti, « ANÉÉQ un jour, ANÉÉQ toujours », *Continuum*, 8 octobre 1990, p. 4.

pendant la mobilisation de l'hiver dernier contre le dégel des frais de scolarité. Sous prétexte d'éviter à tout prix les divisions, « le seul fondement de notre lutte, la gratuité scolaire, a été mis au rancart : notre erreur fondamentale.<sup>192</sup>» Cette décision de l'ANEEQ est loin d'être surprenante. Le gel des frais de scolarité depuis 1969 avait eu des effets bénéfiques sur l'accessibilité aux études. En effet, les quelques « \$540 de frais de scolarité payés chaque année depuis 1969 (date du gel des frais) ne valaient plus aujourd'hui que \$135, en tenant compte de l'indice des prix à la consommation.<sup>193</sup>»

Quant au *Nouveau partenariat* défendu par la FÉÉQ, il comprend l'impôt postuniversitaire. Cette revendication défendue par la FÉÉQ s'oppose au principe même de la gratuité scolaire réclamée par l'ANEEQ. Cet impôt postuniversitaire sera une revendication centrale de la FÉÉQ, puis de la FEUQ tout au long de la période étudiée. Elle sera aussi connue sous le nom de programme de remboursement proportionnel au revenu (PRPR). Elle implique, du moins telle que formulée en 1990, que les étudiantes et les étudiants peuvent choisir de payer leurs frais de scolarité durant leurs études ou après leurs études par le biais d'un impôt additionnel. C'est donc parce qu'elle accepte la réalité des frais de scolarité qu'elle ne satisfait pas l'ANEEQ. Le *Nouveau partenariat* comprend donc cet élément, mais aussi des revendications adressées aux gouvernements, aux entreprises, aux étudiantes et étudiants de même qu'aux universités. Alors que l'ANEEQ accuse la FÉÉQ de laisser tomber une revendication fondamentale du mouvement étudiant québécois, le président de la FÉÉQ, Nicolas Plourde déclare : « ça n'existe pas les revendications historiques [...] Il faut tenir compte des nouvelles

---

192 Anonyme, « Cap sur la gratuité scolaire », *le québec-ÉTUDIANT*, novembre 1990, p. 1.

193 Philippe Boudreau, « Les recteurs veulent le dégel », *Unité*, 19 septembre 1989, p. 5.

préoccupations du mouvement étudiant.<sup>194</sup> »

Les années suivantes s'articuleront malgré la défaite de l'hiver 1989-90. La FÉÉQ est défaite une première fois, à l'automne 1990, dans son recours qu'elle exerce contre le gouvernement, mais persiste en appelant de la décision. Elle doit, avant d'entreprendre des démarches juridiques plus poussées, obtenir le texte du décret du gouvernement sur les frais de scolarité devant la Commission d'accès à l'information qui le lui refuse. Selon Vincent Marissal, « la FÉÉQ a bénéficié d'une couverture médiatique très utile à son expansion. Et en portant la cause en appel, après une première défaite, sa notoriété continuera de s'accroître aussi bien en région qu'à Montréal.<sup>195</sup> » Le journaliste ajoute que « ce moyen de pression a la particularité de ne pas impliquer personnellement les membres dans un affrontement avec l'État<sup>196</sup> » dans le contexte<sup>197</sup> où la mobilisation est rejetée par bon nombre d'étudiantes et d'étudiants.

Ainsi, une nouvelle Réunion nationale du mouvement étudiant québécois est convoquée à l'hiver 1991, mais elle ne réussit à attirer que vingt-six associations étudiantes et elle est noircie par le débat entre l'ANEEQ et la FÉÉQ,

---

194 Vincent Marissal, « Ça FÉÉQ que », *Montréal Campus*, 16 janvier 1991, p. 6.

195 Vincent Marissal, « Recours de la FÉÉQ : Aide juridique », *Montréal Campus*, 16 janvier 1991, p. 6.

196 Ibid.

197 C'est aussi en octobre 1990 que Lucienne Robillard est nommée ministre de l'Enseignement supérieur et de la science. Il existe alors deux têtes à l'éducation. Michel Pagé succède à Claude Ryan à l'Éducation et Lucienne Robillard à l'Enseignement supérieur et à la science. À la fin du mois d'octobre 1992, les deux ministères sont dirigés par Lucienne Robillard et sont fusionnés le 2 décembre 1993. Référence : Ministère de l'Éducation du Québec, *Les ministres de l'Éducation depuis la création du ministère*, [en ligne]. <http://www.meq.gouv.qc.ca/mineduc.htm> (page consultée le 6 juin 2004)

même en l'absence de cette dernière<sup>198</sup>. Devant les problèmes que posent les Réunions nationales pour la FÉÉQ, devenue la FEUQ, et pour la FECQ, elles créent la Conférence extraordinaire des regroupements étudiants du Québec (CEREQ). Les deux organisations regroupées dans le MEEQ jugent que les anciennes réunions nationales sont trop « anééquistes à la base.<sup>199</sup> » Le MEEQ décide alors que selon les règles de procédures de la nouvelle conférence, « l'adoption des propositions en CEREQ se fera à la double majorité, c'est-à-dire la majorité des associations collégiales et la majorité des associations universitaires.<sup>200</sup> » Le but évident ici est d'empêcher la prise de décision unidirectionnelle par les associations collégiales plus près de l'ANEEQ alors que les associations universitaires sont plus près de la FEUQ.

Le débat sur le dégel des frais de scolarité se poursuit à l'automne 1991. Le décret sur la hausse des droits de scolarité prévoit une période de deux ans (rentrées automnales 1990 et 1991), et d'autres frais de scolarité doivent s'ajouter à la rentrée 1992 dont le montant doit être déterminé par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la science, Lucienne Robillard. Une augmentation éventuelle, selon les rumeurs entre 12 % et 20 %, inquiète sérieusement les associations étudiantes. Ces augmentations ramèneraient le Québec au niveau de la moyenne canadienne. La position défendue par les directions de la FECQ et de la FEUQ auprès de la ministre serait une indexation des frais de scolarité selon l'indice des prix à la consommation (IPC) qui s'établissait à 6,4% à l'époque<sup>201</sup>. Il s'agit donc désormais de revendiquer un « gel

---

198 André Cléroux, « Réunion nationale du mouvement étudiant : Mon père est plus fort que le tien », *Continuum*, 11 mars 1991, p. 9.

199 Michel Sardi, « Mouvement des étudiantes et étudiants du Québec : Mon MEEQ à moi... », *Continuum*, 11 novembre 1991, p. 2.

200 Ibid.

201 Alain McPherson, « Indexation des frais de scolarité : vers la moyenne

en dollars constants.<sup>202</sup> » Le MEEQ nomme sa campagne « Indexer n'est pas hausser.<sup>203</sup> » De plus, les deux associations souhaitent voir le régime des prêts et bourses ajusté en conséquence. Elles ont obtenu de la ministre de ne pas instaurer de frais de scolarité au collégial. Par ailleurs, comme en 1989, la ministre annonce qu'elle ne prendra sa décision qu'à la mi-décembre, encore une fois à une période où il est difficile de mobiliser les étudiantes et les étudiants.

La première Conférence extraordinaire des regroupements étudiants du Québec se tient le 24 novembre 1992, deux jours après la rencontre de la FEUQ, de la FECQ et de la ministre. L'ANEEQ y assiste comme observatrice. La Conférence adopte alors la position défendue par les fédérations étudiantes universitaires et collégiales malgré la désapprobation de l'ANEEQ<sup>204</sup>. À l'exception des envois massifs de lettres aux députés, aucun autre moyen de pression n'est utilisé.

Le 12 décembre 1991, la ministre annonce sa décision : les frais de scolarité seront indexés à l'IPC selon la revendication étudiante. Le coordonnateur aux affaires externes de la FAÉCUM, toujours membre de la FEUQ, se réjouit de cette annonce : « Il est à souligner que dans son communiqué de presse la ministre Robillard mentionne la recommandation du mouvement étudiant comme base à cette indexation, ce qui nous amène à croire que nos efforts ne furent point vains.<sup>205</sup> » Il souligne que la lutte doit

---

canadienne », *Continuum*, 2 décembre 1991, p. 5.

202 Ibid.

203 AGEsshalcUQAM, *La fédération étudiante universitaire du Québec : en évolution constante de sa création à aujourd'hui*, [en ligne], <http://www.er.uqam.ca/nobel/sshalc/archives/doc/historiquefeuq.html> (page consultée le 6 juin 2004)

204 Anonyme, « Bilan de la CEREQ : Unité nationale », *Continuum*, 2 décembre 1991, p. 3.

205 Michel Sardi, « Robillard notre amour », *Continuum*, 13 janvier 1992, p. 3.

maintenant s'inscrire dans le cadre du *Nouveau partenariat*. Les frais de scolarité représentent alors le dixième des revenus des universités, alors qu'ils ne représentent que 6 % en 1984. La bataille, selon l'exécutant de la FAÉCUM, doit désormais se tourner vers les prêts et bourses : « Et ce n'est pas tout. Comme il en a été convenu en CEREQ, il s'agit de faire pression afin de voir le régime des prêts et bourses au moins indexé à l'IPC, le réalisme dont nous avons fait preuve en proposant l'indexation des frais de scolarité ne doit pas cacher l'état actuel de la situation financière de l'étudiant moyen. »<sup>206</sup>

Devant le « succès » de la première conférence, le MEEQ en convoque une seconde qui sera aussi le théâtre de la querelle. L'ANEEQ réussit à faire avorter la rencontre avant même qu'une seule proposition ne soit adoptée. L'ANEEQ attaque la direction du MEEQ sur la question de l'indexation des frais de scolarité. Comme le souligne Michel Sardi dans une entrevue au *Continuum*, « Ils ne comprenaient pas pourquoi nous allions nous prostituer. Ils disaient que nous pensions qu'à nous-mêmes, que nous étions des vendus et des traîtres et que la gratuité scolaire était toujours nécessaire.<sup>207</sup> » Les délégations de l'ANEEQ ont ensuite quitté les lieux, puis celle de l'AGEUQAR. La FAÉCUM considérant que la rencontre n'est plus représentative (il ne restait que les associations étudiantes membres de la FEUQ et de la FECQ) quitte aussi la conférence et provoque sa levée.

En 1992, la FEUQ élabore une nouvelle position sur la question des frais de scolarité. Elle souhaite voir adopter une loi sur ces derniers. Déçue des difficultés qu'elle a eues avec son recours juridique, qui n'est toujours pas réglé en

---

206 Ibid.

207 Alain Mcpherson, « Conférence extraordinaire des regroupements étudiants du Québec : la guerre des tuques », *Continuum*, 10 février 1992, p. 8.

1992, elle souhaite une plus grande transparence dans la prise de décision dans ce dossier<sup>208</sup>. Cette proposition sera au cœur des revendications de la FEUQ à l'avenir sur cette question.

La question des frais de scolarité se pose toujours et, à l'hiver 1993, le gouvernement du Québec publie le rapport *Vivre selon nos moyens*. Ce rapport réclame une hausse des frais de scolarité de 51 %, c'est-à-dire de les porter au niveau de la moyenne canadienne, soit 2250 \$. C'est dans ce contexte qu'est créée l'ONU, l'Organisation nationale universitaire. Face à la hausse appréhendée des frais, l'ONU reprend l'essentiel des revendications de la FEUQ, c'est-à-dire le *Nouveau partenariat* qui comprend l'impôt postuniversitaire et une contribution directe des entreprises<sup>209</sup>. Le 21 mai 1993, le gouvernement confirme la hausse des frais de scolarité. La lutte s'organise alors.

L'ANEEQ, quant à elle, est plus désorganisée que jamais. Elle ne compte plus que dix associations membres dont seulement la moitié participe activement. La direction de l'ANEEQ et celle de la Société générale des étudiantes et étudiants du Collège de Maisonneuve (SOGÉÉCOM) sont en conflit<sup>210</sup> alors que l'AGEUQAM vit une crise interne, le secteur des sciences humaines menaçant de la quitter. Même les États généraux du mouvement organisés par l'association étudiante de Maisonneuve n'arrivent pas à débloquer le mouvement étudiant plus combatif.

Les attitudes restent sensiblement les mêmes que depuis 1990. L'ANEEQ « exige un gel des frais maintenant et une

---

208 Communications FEUQ, « La FEUQ songe à proposer une loi sur les frais de scolarité », *Vie étudiante*, vol. 1, no. 4, janvier - février 1992, p. 26.

209 Didier Fessou, « Les étudiants réclament un moratoire sur la hausse des frais de scolarité », *Le Soleil*, mercredi 9 juin 1993, p. A12.

210 Benoit Renaud, *Chronologie approximative du mouvement étudiant*, op. cit.

extension vers la gratuité scolaire »<sup>211</sup> alors que la Fédération étudiante collégiale appuie et met en œuvre le plan d'action élaboré par l'ONU et qu'elle « se montre partisane d'un moratoire sur l'indexation des frais jusqu'à ce qu'une table de concertation soit mise sur pied en vue de trouver des alternatives réalistes.<sup>212</sup> » Les moyens d'action sont tout aussi différents. Ainsi, « les moyens d'action privilégiés par l'ANEEQ sont radicaux : manifestations, occupations, grèves<sup>213</sup> » alors que ceux de l'ONU sont « la négociation, la médiatisation, les pressions sur les députés et les rassemblements.<sup>214</sup> » L'ONU publiera plusieurs études sur la question durant sa courte existence.

La décision du gouvernement tombe une fois de plus à la mi-décembre 1993. La hausse annoncée est une indexation de 1,9 %, une augmentation approximative de trente dollars. L'ONU, bien que déçue, déclare : « Nous n'acceptons pas cette hausse, mais nous allons pouvoir vivre avec.<sup>215</sup> » La manœuvre libérale n'a rien d'étonnant. Il reste à cette époque moins d'une année au mandat du PLQ et le gel des frais de scolarité bénéficie d'un appui important dans la population. Cette augmentation sera la dernière adoptée par le gouvernement du Québec.

En octobre 1994 le gouvernement fédéral fait connaître son projet de réforme de la sécurité sociale au pays, le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, publie le document *La sécurité sociale dans le Canada de demain* qui suggère de réduire les paiements de transfert aux provinces, notamment pour l'enseignement

---

211 Stéphanie Kennan, « Frais de scolarité : le mouvement étudiant en déroute », *La Presse*, dimanche 7 novembre 1993, p. A10.

212 Ibid.

213 Rachel Duclos, « Campus : au front contre les frais », *Le Devoir*, mardi 7 décembre 1993, p. B1.

214 Ibid.

215 Paul Cauchon, « Hausse des frais de scolarité », *Le Devoir*, vendredi 17 décembre 1993, p. A4.

postsecondaire. Le montant prévu atteint 400 millions de dollars au Québec et plus de 2,3 milliards de dollars dans l'ensemble du Canada. Or, ces compressions pourraient impliquer de doubler les frais de scolarité.<sup>216</sup> Plusieurs campagnes d'informations s'organisent dans les différentes associations étudiantes. On peut d'ailleurs noter la mobilisation de plus de 14 000 étudiantes et étudiants de partout au Canada lors d'une manifestation à Ottawa le 16 novembre 1994.<sup>217</sup> L'ironie dans cette histoire est que le ministre fédéral propose une forme d'impôt postuniversitaire, pourtant une revendication de la fédération étudiante québécoise.

Le Québec voit arriver au pouvoir Jacques Parizeau et le Parti québécois à l'automne 1994. Le Premier ministre annonce, le 29 novembre lors du discours inaugural, qu'il allait geler les frais de scolarité à ce qu'ils sont à l'automne 1994, sans pour autant revenir en arrière sur les hausses décrétées par les libéraux<sup>218</sup>.

### 3.2.3. *Les autres revendications*

Les associations étudiantes n'interviennent pas uniquement sur la question de l'accessibilité aux études postsecondaires, elles interviennent aussi sur d'autres enjeux liés à l'éducation et sur des enjeux sociaux de l'heure. À ce titre, la question du transport en commun demeure. Sur cette question nous pouvons ajouter que la

---

216 Marc-André Côté, « Unanimité chez les intervenants de l'UdeM : La réforme Axworthy déplaît », *Le Quartier libre*, 8 novembre 1994, p. 5.

217 AGEsshalcUQAM, *La fédération étudiante universitaire du Québec : en évolution constante de sa création à aujourd'hui*, [en ligne], <http://www.er.uqam.ca/nobel/sshalc/archives/doc/historiquefeuq.html> (page consultée le 6 juin 2004)

218 Jean-Sylvain Marcotte, « Les consultations d'Axworthy et les propositions des associations étudiantes : Quand les bourreaux consultent les condamnés », *Le Quartier libre*, 20 décembre 1994, p. 4.

Coalition étudiante face au transport en commun (CETEC) est créée en février 1992. La question nationale et la question linguistique sont des sujets très importants abordés par l'ANEEQ et le MEEQ de même que la réforme de l'Aide sociale de 1988-1989 sous le ministre Pierre Paradis.

### 3.2.3.1. *La vision de l'éducation*

Alors que plusieurs associations étudiantes universitaires sont réunies pour fonder la FÉÉQ, l'ANEEQ, quant à elle, organise un colloque étudiant les 11 et 12 février 1989. Ce colloque, intitulé *Définir l'université que nous voulons*, propose d'explorer six thèmes. Le premier de ceux-ci est celui de l'accessibilité. Il ne s'agit pas uniquement d'aide financière, mais aussi des barrières sociales et culturelles qui empêchent l'entrée à l'université. Le deuxième sujet concerne le contenu de la formation, où est plutôt critiquée la spécialisation des programmes. En troisième lieu vient le lien entre la société et les établissements universitaires, bref le rôle que les universités doivent avoir dans la société. Le quatrième aborde la qualité de la formation et les moyens de l'améliorer, tandis que le cinquième pose la question des coûts de l'éducation et qui doit les payer. Finalement, le dernier thème étudié est celui du développement équilibré du réseau universitaire, notamment sur les disparités entre les universités.<sup>219</sup> Ce colloque est présenté par la direction de l'ANEEQ comme une première étape vers la définition des revendications (par son Congrès) dans le cadre du débat sur la politique de financement des universités que le ministre Ryan souhaite modifier<sup>220</sup>. Dans l'ensemble, les revendications exprimées par l'ANEEQ durant les années

---

219 Anonyme, *Définir l'université que nous voulons*, supplément au *québec-ÉTUDIANT*, janvier 1989, 4 pages.

220 Anonyme, « Le colloque sur les universités : Mission accomplie », *québec-ÉTUDIANT*, mars 1989, p. 8.

80 demeurent les mêmes.

La FÉÉQ se dote quant à elle de grandes lignes directrices dans les semaines qui suivent sa fondation. Elle s'inspire alors de certains éléments économiques néoclassiques : « les universités doivent s'en tenir à leurs deux missions fondamentales que sont la recherche et l'enseignement. Les autres services, notamment les services auxiliaires, grugent inutilement une grande partie des ressources financières des universités. Il faut donc mettre un terme au gaspillage, introduire une politique de faire-faire pour les services auxiliaires, abolir le principe de financement per capita, fixer des priorités et des objectifs en vue de développer un réseau des universités, rendre la gestion des universités plus transparente, travailler à une plus grande concentration avec la collectivité afin de rendre plus légitime le savoir universitaire, introduire davantage de facteurs d'excellence tels l'évaluation statutaire et formative des professeurs et le développement de méthodes pédagogiques efficaces. »<sup>221</sup>

À l'image du colloque de l'ANEEQ, la FÉÉQ tiendra à l'automne 1989 ses propres États généraux sur l'éducation. C'est toutefois en 1990 que la FÉÉQ et la FCEQ élaborent leur projet de *Nouveau partenariat*. Ce programme sera la pierre angulaire des fédérations jusqu'au milieu des années 1990. Le partenariat en question en est un entre le gouvernement, les universités, les entreprises et les étudiantes et les étudiants sur le partage du financement des universités dans le but d'en réduire le sous-financement. Ainsi, puisque tout le monde bénéficie de l'éducation universitaire, tout le monde doit y contribuer, même les étudiantes et les étudiants. Aussi, les fédérations demandent « que le gouvernement maintienne, en dollars constants, la valeur de sa contribution per capita au

---

221 Maryse Potvin, « Fédération nationale : les premiers pas », *Continuum*, 27 mars 1989, p. 2.

financement des universités et qu'il les dédommage pour les compressions budgétaires qu'elles ont dû subir.<sup>222</sup> » Quant aux universités, la FÉÉQ et la FECQ demandent à ce qu'elles « fassent preuve de plus d'ouverture et de transparence dans leur administration, qu'elles améliorent leur gestion et que les étudiantes et les étudiants soient appelés à participer activement aux décisions s'y rattachant.<sup>223</sup> » Les entreprises devraient selon les fédérations « augmenter leur contribution au financement des universités.<sup>224</sup> » Finalement, la population étudiante devrait « contribuer au financement des universités par le biais de mesures ne constituant pas une barrière à l'accessibilité.<sup>225</sup> » Ce nouveau partenariat s'oppose au principe de la gratuité scolaire véhiculé par l'ANEEQ. Il constitue une position et un effort de concertation. Ainsi, les fédérations soulignent qu'« il suffit que chaque intervenant mette de l'eau dans son vin et accepte de parler à son vis-à-vis.<sup>226</sup> » L'idée de concertation devient un élément litigieux avec l'association nationale. La plupart des propositions avancées dans le nouveau partenariat seront reprises dans le mémoire de la FÉÉQ à la Commission Bélanger-Campeau.

L'année 1992 amène le mouvement étudiant québécois à participer à une nouvelle commission parlementaire sur l'enseignement collégial. À cette occasion, l'ANEEQ en plus de reprendre les lignes essentielles avancées par la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ) et la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), intervient sur la question de la participation étudiante au cégep : « L'ANEEQ s'oppose

---

222 Nicolas Plourde, « Le « nouveau partenariat ». », *VEQ : la Voix étudiante du Québec*, octobre 1990, p. 4.

223 Ibid.

224 Ibid.

225 Ibid.

226 Ibid.

donc à la loi 32 et demande que les associations étudiantes aient les mêmes droits et devoirs que les syndicats.<sup>227</sup> » En plus de cette position « historique » de l'ANEEQ, celle-ci souhaite que les étudiantes et les étudiants puissent négocier leurs plans de cours, accroître les pouvoirs de la commission des études des cégeps (et son corollaire, la diminution de ceux du Conseil d'administration). L'ANEEQ demande, finalement, une parité sur cette commission entre les syndicats, l'administration et l'association étudiante<sup>228</sup> : au total, quarante-cinq recommandations de l'ANEEQ à la commission parlementaire. Ces recommandations touchent les orientations générales de l'enseignement collégial, le statut étudiant, la vie étudiante, la pédagogie, l'accessibilité, le décrochage et l'abandon scolaire.

L'Organisation des femmes dans l'ANEEQ dépose également un mémoire dans le cadre de cette commission parlementaire. Ce mémoire couvre l'essentiel des revendications habituelles de l'ODFA : l'accessibilité à l'éducation, l'aide financière aux études, les conditions d'études et la vie étudiante; une attention particulière porte sur l'autonomie face à la contribution du conjoint ou de la conjointe<sup>229</sup> et surtout sur les congés de maternité et parentaux. Ainsi, elle revendique que « l'on reconnaisse monétairement sous forme de bourse le droit à des congés de maternité et parentaux pour les étudiantes lors de la grossesse et pour les deux parents au moment de la naissance d'un enfant, et ce, sans pénalités sur le plan académique et financier.<sup>230</sup> » Cette reconnaissance prend la

227 Guillaume Vaillancourt, « l'ANEEQ et les cégeps : Donner la parole aux jeunes », *Unité*, 16 au 29 décembre 1992, p. 3.

228 Ibid.

229 Il s'agit pour l'ODFA d'une mesure discriminatoire de considérer les revenus du conjoint ou de la conjointe dans le calcul des prêts et bourses. Il s'agit d'une mesure rétrograde qui porte atteinte à l'indépendance des conjointes et conjoints.

230 Anonyme, « Mémoire de l'Organisation des femmes dans l'ANEEQ à

forme de bourses pour un congé de maternité de quinze semaines et d'un congé parental additionnel de dix semaines. De plus, on désire qu'il n'y ait pas de pénalité en ce qui concerne l'abandon des études pour cette raison.

Le mémoire de la Fédération étudiante collégiale du Québec comprend deux positions litigieuses, qui seront critiquées par l'ANEEQ : la FECQ se prononce « pour toutes les formes directes et non coercitives de participation financière des entreprises dans les cégeps, comprenant notamment une augmentation des stages en entreprises. »<sup>231</sup>; elle réclame aussi, afin d'augmenter le financement des collèges, « de couper dans d'autres postes budgétaires, notamment en remettant en question la gratuité du système de santé.<sup>232</sup> » Pour l'ANEEQ, l'aide directe des entreprises « peut ouvrir la porte à des contributions choisies par les entreprises elles-mêmes dans les institutions et les programmes de leur choix ce qui limiterait le financement global du système et des programmes moins « populaires »<sup>233</sup> ». Quant au système de santé qui ne serait plus gratuit, l'ANEEQ accuse la FECQ « d'un nombrilisme et un individualisme flagrant [...] Cela démontre un manque total de perspectives et d'analyse sociale cohérente.<sup>234</sup> » De plus, en mai 1993, alors qu'une commission parlementaire étudie les nouvelles lois sur l'enseignement collégial, la FECQ recommande de remplacer le ticket accélérateur soutenu par la ministre Robillard par « l'expulsion du cégep des « retardataires-

---

la Commission parlementaire sur l'avenir de l'enseignement collégial : « nos recommandations », *québec-ÉTUDIANT*, novembre 1992, p. 7.

231 Fédération étudiante collégiale du Québec, *Les cégeps et collèges : des visions, des modifications nécessaires pour l'avenir*, 1992, p. 23. In, Mario Paquet, « Le mémoire de la FECQ : d'énormes lacunes », *Unité*, 16 au 29 novembre 1992, p. 6.

232 Ibid.

233 Mario Paquet, « Le mémoire de la FECQ : d'énormes lacunes », *Unité*, 16 au 29 novembre 1992, p. 6.

234 Ibid.

profiteurs ». <sup>235</sup> »

### 3.2.3.2. *Les questions linguistique et nationale*

Le 15 décembre 1988, la Cour suprême du Canada invalide des dispositions de la Charte de la langue française, communément appelée loi 101. En janvier, la position de l'ANEEQ est discrète, mais limpide : « [S']il demeure inacceptable que des personnes soient brimées dans leurs droits [...] parce qu'elles et ils ne parlent pas l'anglais [...] il serait également inopportun de bâcler le débat simplement afin de pouvoir participer au mouvement actuel de « contestation ». Surtout lorsque l'on sait qu'il est dirigé principalement par des forces nationales, tel le Parti québécois et acolytes [...]. » <sup>236</sup>

La position que prend le Conseil central de l'ANEEQ rend finalement plusieurs personnes mal à l'aise ou en total désaccord. Le Conseil central prétend alors que la question linguistique n'existe pas au Québec <sup>237</sup>. Il ajoute aussi que « la lutte pour la langue commune des Québécoises et des Québécois, soit le français, menace les communautés ethniques, les immigrantes et immigrants. <sup>238</sup> » De plus, le CC de l'ANEEQ affirme que « nous vivons dans un État canadien fédéraliste non pas constitué de plusieurs nations, mais de plusieurs minorités. <sup>239</sup> » La conclusion logique de l'argumentation de l'instance intermédiaire est que le peuple québécois « ne doit pas réclamer que sa langue soit

---

235 Pierre April, « Cégeps : les étudiants proposent l'expulsion des « retardataires-profiteurs », *La Presse*, jeudi 13 mai 1993, p. A10.

236 Bertrand Loiselle, « À propos de la question linguistique », *québec-ÉTUDIANT*, janvier 1989, p. 5.

237 Gilles-André Paquin et Michel Patrice, « Pour nos droits nationaux », *Unité*, 11 avril 1989, p. 7.

238 Ibid.

239 Ibid.

le français.»<sup>240</sup> Pour le comité sur la langue de l'AGEUQAM, la position exprimée par la direction de l'ANEEQ est « une position antidémocratique et anti-Québécoise qui rejoint à plusieurs égards celle défendue par une pléiade de réactionnaires fédéralistes [...]»<sup>241</sup> Selon ce comité, qui d'ailleurs rejoint la position générale exprimée par l'association de l'UQAM tout comme celles du Vieux-Montréal, de Limoilou et de St-Laurent, la question linguistique doit se poser dans le contexte du droit à l'autodétermination et de l'oppression nationale. Les associations membres de l'ANEEQ renversent cette position du CC lors du 22<sup>ème</sup> Congrès national et adoptent essentiellement la position de l'AGEUQAM. Les délégations adoptent alors quatre « attendus que » et six propositions. Le premier attendu est particulièrement significatif du cadre posé : « Attendu que l'ANEEQ est amenée à se prononcer sur la question linguistique, il convient d'abord de situer cette lutte dans le cadre général de la lutte contre l'oppression nationale et, en particulier, contre l'oppression basée sur la langue, la race, l'appartenance nationale ou sociale.<sup>242</sup> » Parmi les propositions adoptées, figurent évidemment la reconnaissance du français comme langue commune, le droit à utiliser le français à l'école, au travail, et dans l'accès à la culture et le droit de demander à l'ensemble de la population la maîtrise de la langue commune<sup>243</sup>.

Du côté de l'Université de Montréal, plusieurs associations départementales appuient des manifestations politiques en faveur du maintien de la Loi 101, même les associations généralement hostiles à la mobilisation, comme

---

240 Ibid.

241 Ibid.

242 Anonyme, « Pour le français, langue commune », *Le XXIIe Congrès national de l'ANEEQ*, supplément au *québec-ÉTUDIANT*, avril 1989, p.2

243 Ibid.

droit par exemple<sup>244</sup>. Au 6 mars 1989, 11 associations départementales ont en poche un mandat de grève pour le manifestation du 14 mars. De plus, la FAÉCUM appuie la manifestation organisée par le Mouvement Québec Français deux jours plus tôt<sup>245</sup>.

La Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec est aussi une occasion pour les associations étudiantes de se positionner sur la question nationale. La FÉÉQ ne s'exprime pas directement sur cette question en faveur de l'une des options traditionnelles. Elle fait une fois de plus preuve d'un certain corporatisme. Sa première critique stipule « qu'aucun représentant de la communauté jeune ne siège sur la Commission B.-C. [...] »<sup>246</sup>. Trois autres recommandations complètent le rapport préliminaire. Une première concerne le rapatriement des « pouvoirs que le fédéral s'est octroyé dans le domaine de l'enseignement supérieur par son pouvoir de dépenser.<sup>247</sup> » La deuxième recommandation vise à renforcer la disposition de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui concerne le droit à l'éducation. La dernière recommandation concerne l'organisation même : « les associations étudiantes nationales se voient conférer un statut juridique de façon à en faire des intervenants à part entière et associés à l'édification de la société.<sup>248</sup> »

C'est à la fin du mois de mars 1992 qu'est fondé le Rassemblement des jeunes souverainistes du Québec (RJSQ). Ce groupe, qui comprend des associations

---

244 Anonyme, « Droit vote de grève pour Loi 101 », *Continuum*, 6 février 1989.

245 Maryse Potvin et Marc Pineault, « Tirer la langue », *Continuum*, 6 mars 1989, p. 2.

246 Richard Gauthier, « La commission Bélanger-Campeau (1) : Les mémoires jumeaux », *Continuum*, 19 novembre 1990, p. 11.

247 Ibid.

248 Ibid.

étudiantes, vise « la tenue d'un référendum avant le 26 octobre 1992 [...] concernant la question, qui doit être courte, claire et porter uniquement sur la souveraineté du Québec.<sup>249</sup> » C'est l'association étudiante du cégep Édouard-Monpetit qui est l'initiatrice de l'idée. La FAÉCUM et l'AGEUQAM rallient toutefois rapidement le rassemblement. Le MEEQ y adhère tout comme l'ANEEQ dès l'été et dès lors elles « exigent ensemble le respect de la loi 150, ce qui représente un minimum de démocratie auquel Robert Bourassa ne pourra s'attaquer sans en subir les conséquences.<sup>250</sup> » Le rassemblement réunit 10 000 manifestants et manifestantes devant l'Assemblée nationale alors que celle-ci adoptait les modifications à la loi 150 pour pouvoir faire le référendum sur les offres fédérales. Ce nombre est l'un des plus importants pour une manifestation organisée par des associations étudiantes dans la vieille capitale. Ce groupe deviendra rapidement le comité des jeunes pour le « non » au référendum de 1992 sur l'entente de Charlottetown, appuyé en cela par la FEUQ.

L'ANEEQ, quant à elle, ne participe pas à la Commission Bélanger—Campeau, mais on se rappelle qu'elle a appuyé le camp du oui au référendum de 1980, sans pour autant opter pour une position ferme sur l'indépendance. Sur cette question, l'ANEEQ entreprend à l'hiver 1992 la consultation de ses associations membres sur les revendications à adopter dans le cadre des débats sur la loi 150. C'est dans l'édition du mois de mars 1992 que l'on retrouve près de trente résolutions qui concernent le statut du Québec, les communautés nationales et culturelles du Québec et du Canada, les relations internationales d'un Québec indépendant, la constitution d'un Québec indépendant et la

---

249 Martin Jolicoeur, « Fondation du Rassemblement des jeunes souverainistes du Québec : Les universitaires boudent le RJSQ », *Continuum*, 6 avril 1992, p. 9.

250 Roland-Yves Carignan, « Les grandes associations étudiantes font la paix pour un combat commun », *Le Devoir*, jeudi 27 août 1992, p. 2.

place des femmes dans un Québec indépendant<sup>251</sup>. Ainsi, il est proposé « que l'ANEEQ se prononce pour l'indépendance nationale du Québec et travaille ainsi à ce qu'elle soit démocratique, égalitaire, pacifique et progressiste et reconnaisse aux communautés culturelles, aux femmes et aux Premières nations le plein exercice de leurs droits de sorte que l'indépendance du Québec ne remplace une oppression par une autre. »<sup>252</sup>

L'indépendance est vue comme un moyen dans le but d'établir « des relations égalitaires, pacifiques, amicales et librement consenties avec toute autre nation.<sup>253</sup> » Sur la base de cette position, l'ANEEQ se prononce pour le rejet du « concept vide de sens de « société distincte » pour le Québec<sup>254</sup> ».

En ce qui concerne les communautés nationales et culturelles du Québec et du Canada, l'ANEEQ se montre très sensible aux revendications autochtones. Elle appuie le principe de l'autodétermination des Premières nations. Elle appuie également les communautés minoritaires et amérindiennes du reste du Canada qui luttent pour les droits nationaux et linguistiques. Finalement, elle souhaite l'adhésion des minorités culturelles québécoises au projet national.

L'ANEEQ a une vision anti-impérialiste et anticolonialiste des relations internationales. Elle appuie donc toute association qui va dans ce sens. Si elle appuie l'adhésion d'un Québec souverain à l'Organisation des Nations unies (ONU), elle revendique le retrait de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), de NORAD et de l'Accord de Libre-échange nord-américain (ALENA).

---

251 Anonyme, « La question nationale », *québec-ÉTUDIANT*, mars 1992, p.6

252 Ibid.

253 Ibid.

254 Ibid.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

La vision constitutionnelle de l'ANEEQ vise une constitution qui inclut une charte des droits et libertés individuelles, une charte des droits économiques et sociaux, de même qu'une charte des droits nationaux des Premières nations, mais aussi une partie de la Charte de la langue française. Sur le plan de l'organisation de l'État, l'ANEEQ favorise la République, la séparation des pouvoirs, une séparation stricte de l'Église et de l'État, la décentralisation régionale et la proportionnelle pour l'élection de l'Assemblée nationale.

Finalement, en ce qui concerne la place des femmes dans le Québec indépendant, l'ANEEQ réaffirme ses revendications historiques sur la question de l'aide financière aux études, du droit à l'avortement et contre la violence faite aux femmes. Elle revendique, en plus une politique d'équité salariale; la condamnation de la pornographie. Elle demande à ce que les documents pédagogiques, mais aussi les législations et les raisons sociales soient féminisés.

C'est à l'automne 1994 que la FEUQ tient un référendum sur huit campus membres sur la position constitutionnelle qu'elle devrait prendre. Sans trop de surprises, 63 % des participantes et participants se prononcent pour l'indépendance du Québec<sup>255</sup>.

### 3.2.3.3. *L'aide sociale*

La question de l'aide sociale est toujours d'actualité. La plupart des groupes communautaires québécois réagissent contre la volonté du gouvernement libéral de faire adopter le projet de loi 37 sur l'aide sociale. Cette réforme est pilotée

---

255 AGEsshalcUQAM, *La fédération étudiante universitaire du Québec : en évolution constante de sa création à aujourd'hui*, [en ligne], <http://www.er.uqam.ca/nobel/sshalc/archives/doc/historiquefeuq.html> (page consultée le 6 juin 2004)

par Pierre Paradis. La nouvelle loi, qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> août prévoit l'entrée en vigueur de quatre critères soit l'aptitude au travail, la participation aux programmes d'emploi, le partage du logement et la contribution parentale. Nous n'avons pas pu mettre la main sur la position de la FÉÉQ sur la question, toutefois l'absence de position réelle de son association la plus influente nous laisse croire le peu d'intérêt de l'organisation pour cette question : « Pour ce qui est de la FAÉCUM, son secrétaire général lui-même en (sic) ignore la position sur le dossier de l'aide sociale. En fait, on s'interroge sur l'importance à accorder à cette question.<sup>256</sup>» Le Conseil permanent de la jeunesse va plus loin et demande la modification de la portée de plusieurs critères, voire leur abolition pour ce qui est de la contribution parentale.

Diverses organisations, dont la plus combative est sans doute la Coalition SCRAP-Paradis, se transforment en groupes permanents pour qu'une loi aussi sévère ne soit plus jamais adoptée<sup>257</sup>. Quant à l'ANEEQ, elle « dénonce le fait qu'on introduit dans la loi 37 des critères semblables à ceux du régime des prêts et bourses. Selon l'ANEEQ, ces facteurs « ne tiennent pas compte de la réalité » puisque « dans les faits, une majorité de parents n'apportent pas la contribution supposée par le gouvernement.<sup>258</sup>»

L'ANEEQ appuie la table de concertation contre la réforme de l'Aide sociale. Il s'agit pour ces groupes d'une réforme qui a pour but de forcer les sans-emploi à accepter le *cheap labor*. Elle dénonce en particulier l'article 24 de la Loi 37 : « Le Code du travail, la loi des décrets de convention collective, la loi sur la fonction publique et la loi sur les normes minimales du travail ne s'appliquent pas

---

256 Ibid.

257 François Giguère, « L'Union est fondée : Loi 37 : un recul pour tout le monde », *québec-ÉTUDIANT*, janvier 1989, p. 5.

258 Ibid.

dans le cadre d'une mesure proposée (les programmes d'emplois).<sup>259</sup>» Les groupes populaires et l'ANEEQ participent donc à différentes actions organisées contre la réforme de l'Aide sociale.

D'autres sujets retiennent l'attention comme la question des services développés par les associations étudiantes. Elle s'étend également au niveau du mouvement national dans le cadre du MEEQ. Le MEEQ offre en effet, à compter de la rentrée de l'automne 1991, un passeport étudiant qui permet à ses détenteurs et détentrices « de réaliser des économies dans certains commerces de leur région.<sup>260</sup> » De plus, le MEEQ souhaite s'entendre avec Desjardins afin de créer un fonds de solidarité étudiant. Cette idée avait aussi été endossée un peu plus de cinq ans auparavant par la CADEUL.

La FEUQ fait une première dans le mouvement étudiant québécois en sollicitant les positions des différents partis politiques majeurs sur la scène québécoise à l'approche des élections provinciales de 1994. Si la FEUQ se refuse à appuyer un quelconque parti politique, elle critique sévèrement les années libérales. Selon François Rebello, « Le PLQ n'avoue même pas qu'il y a des problèmes »<sup>261</sup> alors que « les attentes de la FEUQ ont été rencontrées en partie par le Parti québécois (PQ) et par le Parti de l'Action démocratique du Québec (PADQ) [...] »<sup>262</sup>.

La FEUQ tient aussi à l'automne 1994 un référendum sur ses campus membres afin de se prononcer sur ses mandats en vue des états généraux de l'éducation et à propos du

259 Jeff Begley, « Une manifestation contre l'appauvrissement », *québec-ÉTUDIANT*, septembre 1989, p. 7.

260 Caroline Pichet, « Mouvement des étudiantes et étudiants du Québec : Passeport étudiant », *Continuum*, 2 septembre 1991, p. 6.

261 Marc-André Côté, « Les réponses des partis politiques en matière d'éducation : Le PQ joue le jeu. », *Le Quartier libre*, 6 septembre 1994, p.5

262 Ibid.

futur référendum sur la souveraineté. Ses revendications reprennent des positions de la Fédération et même du défunt RAEU, entre autres sur la question des évaluations des enseignantes et des enseignants.

### 3.3. *Conclusion*

Sur le plan des organisations, la période couverte par ce chapitre nous permet de constater la naissance et l'ascension des fédérations étudiantes universitaire et collégiale, de même que le déclin et la disparition de l'ANEEQ. Sur la question de l'accessibilité aux études, la période étudiée débute brusquement par l'annonce, en pleine fin de session universitaire, du ministre Ryan de dégeler les frais de scolarité. La mobilisation prend du temps à s'organiser, est incomplète et n'est pas assez étendue sur le territoire et en nombre. Les étudiantes et les étudiants ne peuvent défaire le gouvernement.

La création des fédérations étudiantes divise le mouvement étudiant pour la première fois depuis la mort du RAEU, à l'hiver 1987. Les fédérations étudiantes deviennent les véhicules de la concertation avec le gouvernement et des solutions responsables à la crise universitaire. La première position sociale que la FEUQ adopte est celle sur la souveraineté du Québec à l'automne 1994, rompant ainsi avec le corporatisme qui la caractérisait depuis sa fondation. L'ANEEQ, quant à elle, entre en crise interne tant sur l'interprétation à donner aux grèves de 1988 et de 1990 que sur les questions linguistique et nationale. Son membership diminuera progressivement jusqu'à son extinction en 1994.

Les fédérations étudiantes ont donc été en mesure de s'imposer comme structures dominantes au début des années 1990 alors que l'ANEEQ a été de plus en plus marginalisée. C'est donc dans le contexte de l'après-Meech

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

et des agissements d'un gouvernement libéral que la stratégie d'affrontement et le discours radical de l'ANEEQ s'effondrent à la faveur de la naissance des fédérations et de la mise en place d'une stratégie de concertation, stratégie qui se confirmera avec l'avènement au pouvoir d'un gouvernement péquiste.



APOGÉE DE LA CONCERTATION (1994-2000)

Les cinq dernières années du XX<sup>ième</sup> siècle voient le mouvement étudiant québécois passer de la fondation du Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE), mouvement empreint de radicalisme politique, à la participation au Sommet du Québec et de la jeunesse. Cette trajectoire souscrit aux événements politiques qui marquent ces années. En effet, à l'automne 1995 a lieu le deuxième référendum sur la souveraineté du Québec où le camp du non gagne par une marge inférieure à 1% des voix. Le Premier ministre Jacques Parizeau prononce un verdict lapidaire concernant « l'argent et le vote ethnique », déclaration qui lui coûte la désapprobation populaire et le pousse à démissionner de sa fonction. Il est remplacé par le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, qui jouit d'une audience certaine sinon d'une forte popularité. Ce dernier, à titre de nouveau chef du gouvernement, fait de l'équilibre budgétaire sa priorité et convoque alors deux sommets socio-économiques l'un au printemps 1996 et l'autre à l'automne 1996 afin de faire entériner ses objectifs par les partenaires sociaux, principalement le patronat et les syndicats et de manière secondaire les groupes sociaux (femmes, étudiants, groupes communautaires, autochtones, etc.). À cette occasion, les syndicats appuient la volonté du gouvernement « d'assainir » les finances publiques, mais ils désenchantent assez vite alors que cette politique signifie des réductions budgétaires importantes dans les services publics au prix de conventions collectives (de la fonction publique) à rabais.

Malgré ce mécontentement et l'arrivée de Jean Charest comme chef du Parti libéral du Québec, le Parti québécois remporte néanmoins les élections générales de l'automne 1998. Ce gouvernement péquiste demeure tout aussi sévère avec les salariées et salariés de l'État comme en témoigne la

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

répression de la grève des infirmières et infirmiers à l'été 1999. Le gouvernement de Lucien Bouchard, selon son engagement électoral convoque un Sommet du Québec et de la jeunesse à l'hiver 2000, précédé en cela de divers sommets régionaux à l'automne 1999.

Dès lors, le mouvement étudiant est divisé quant à sa participation aux différents sommets. Alors que les fédérations étudiantes s'y lancent, en se réservant la possibilité de le quitter, le tout nouveau Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE) s'y oppose farouchement. S'il réussit à constituer un mouvement de grève à l'automne 1996, celui-ci sera vite récupéré par les fédérations étudiantes qui conserveront alors leur hégémonie sur le mouvement étudiant québécois malgré la croissance du MDE. Cette croissance sera limitée à quelques années alors que l'échec d'un mouvement de grève à l'automne 1999 et à l'hiver 2000 semble sonner le glas pour cette organisation étudiante combative rongée, par ailleurs, par des conflits internes.

Dans ce contexte, il nous importe de considérer la mise en place du Mouvement pour le droit à l'éducation de même que l'évolution organisationnelle des deux fédérations étudiantes. Nous traiterons également des attitudes des différents regroupements face aux enjeux de l'accessibilité aux études, des réductions budgétaires dans l'éducation et les services sociaux. En plus, nous aborderons les différentes positions quant à la concertation dans le cadre des sommets économiques et de la jeunesse, sans compter la dernière grève générale étudiante au Québec, celle de 1996 sur la question du gel des frais de scolarité. L'organisation, les revendications et les stratégies retiendront ici notre attention.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

### 4.1. Organisation et structures internes

#### 4.1.1. Le MDE

Le fait marquant de ces années est sans contredit la création du Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE). Ce regroupement étudiant est né de la Coalition X qui s'était battue contre la réforme Axworthy. Cette coalition avait d'ailleurs à son actif l'organisation de la manifestation du 25 janvier 1995 qui avait rassemblé plus de 12 000 personnes. Sa création est perçue par plusieurs comme la résurrection de l'ANEEQ<sup>263</sup>. Dès lors, le MDE et les fédérations ne se perçoivent pas de manière négative, soulignant plutôt la complémentarité des deux organisations<sup>264</sup>.

Le MDE est officiellement fondé le 12 mars 1995 et ne regroupe alors que deux associations membres, celle du cégep Montmorency et un syndicat d'enseignantes et d'enseignants du collégial, la Fédération autonome du collégial (FAC)<sup>265</sup>. Il semble qu'à l'origine, le MDE se voulait un regroupement beaucoup plus large qu'une organisation exclusivement étudiante. La déclaration de fondation de l'organisme est adoptée le 13 mai 1995 malgré sa composition restreinte.

Le MDE conservera sensiblement la même structure durant ses cinq années d'existence. Le membership du MDE est varié<sup>266</sup>. Contrairement aux autres organisations nationales qui l'ont précédé, le MDE compte différents types de membres. En premier lieu viennent les associations

---

263 Loïc Vennin, « Assos étudiantes », *Voir*, jeudi 11 mai 1995, p. 9.

264 Ibid.

265 Marc-André Coté, « Mouvement pour le droit à l'éducation : un nouveau regroupement », *Quartier libre*, 11 avril 1995, p. 9.

266 « Fonctionnement », Mouvement pour le droit à l'éducation, document internet, n'est plus en ligne.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

étudiantes collégiales et universitaires qui seules possèdent un droit de vote. Tout comme l'ANEEQ, les associations de programme, de département ou de module d'un même campus doivent partager un seul et unique droit de vote. Les comités locaux d'une association étudiante (ex. : le comité de mobilisation) peuvent également devenir membre du MDE, mais ne disposeront que des droits de propositions et d'appuis. Les associations qui souhaitent en devenir membres doivent y adhérer par assemblée générale ou par référendum. Les individus peuvent également devenir membres de l'organisation, disposer du droit de parole et du droit de soumettre sa candidature à l'exécutif du groupe.

Le MDE dispose de trois structures principales. Le Congrès comme instance suprême du MDE adopte les budgets, revendications et plans d'action. Comme nous l'avons souligné, chaque association étudiante dispose d'un seul et unique droit de vote. Entre les congrès peut se tenir la Coordination nationale qui fonctionne selon les mêmes modalités que le congrès, et finalement, l'exécutif qui est élu par le congrès. Le MDE dispose aussi de plusieurs comités de travail. Il se dotera au cours de son existence d'un comité femmes, mais aussi d'un comité d'information, d'un comité de mobilisation et d'un comité de recherche et de réflexion. Le comité d'information est d'ailleurs responsable de produire le journal du MDE, baptisé *Étincelle*, journal d'ailleurs antérieur à la création de l'organisation puisqu'il s'agissait du journal de la Coalition X.

Dès sa fondation, les deux principales revendications du MDE sont la gratuité scolaire et l'opposition à l'impôt postuniversitaire<sup>267</sup>. Il se démarque dès lors de la FEUQ tout en ramenant à la vie des revendications portées par l'ANEEQ. Les revendications du MDE s'articulent autour

---

267 Jocelyn Desjardins, « Nouveau regroupement québécois : Je me souviens », *Montréal Campus*, 5 avril 1995, p. 5.

de quatre éléments importants, à savoir « la gratuité scolaire à tous les niveaux d'étude, la fin de l'endettement étudiant par la conversion des prêts en bourses, la gestion démocratique des institutions scolaires et le financement public adéquat de l'éducation.<sup>268</sup> »

Le membership du MDE va varier entre 12 000 et 25 000 membres regroupés dans approximativement une demie-douzaine d'associations. Devant cette croissance difficile, le regroupement décide, au printemps 1998, d'appeler les associations étudiantes, les diverses coalitions et comités étudiants à un large « Forum de la gauche étudiante », comme moyen d'exclure les fédérations étudiantes collégiale et universitaire qualifiées par le MDE de « droite »<sup>269</sup>.

C'est aussi du côté du MDE qu'un comité femmes au sein d'une organisation étudiante nationale refait son apparition au tournant de 1998. Le comité femmes décide de s'organiser sur une base autonome et ses premiers mandats seront justement de voir pourquoi les comités femmes ont disparu au niveau national et local. Le comité femmes est dès sa fondation nettement inspiré de l'analyse féministe radicale, contestant à la fois le patriarcat et le mode de production capitaliste. Le MDE reprendra à cet égard des positions exprimées par le comité femmes telles que la féminisation tant à l'oral qu'à l'écrit, des horaires de garderie correspondant aux heures de cours et l'insertion d'une analyse féministe dans les cours, au même titre que les autres approches<sup>270</sup>.

---

268 S.A., « Bâtissons la résistance, bâtissons le MDE », *Étincelle express*, 16 août 1998, document électronique. N'est plus en ligne.

269 S.A., « Le MDE s'ouvre : le mouvement étudiant en pleine mutation », *Étincelle express*, Mouvement pour le droit à l'Éducation, 23 mars 1998. Document électronique. N'est plus en ligne.

270 Comité femmes du MDE, « 1 comité femmes, 2 revendications, 3 action! », *Étincelle*, novembre 1998. Document électronique, n'est plus en ligne.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

Le Mouvement pour le droit à l'éducation sera dissout au courant de l'automne 2000 pour plusieurs raisons : l'endettement de l'organisation, un exécutif restreint à une ou deux personnes depuis plusieurs mois et la perte de crédibilité à l'occasion de l'échec de la mobilisation de l'automne 1999. Une autre critique qui lui sera portée est celle de l'omniprésence des membres individuels au sein l'organisation. Certaines personnes lui ont reproché d'être déconnectée des associations étudiantes locales par le fait que les personnes qui en assument la direction ne sont, dans certains cas, pas membres d'une association étudiante membre et quelques fois même ne sont plus étudiantes ou étudiants. Cette situation aurait poussé le mouvement sur sa gauche, en total décalage avec la réalité estudiantine. Il aurait été ainsi victime d'une situation similaire à celle que l'ANEEQ a vécue à la fin des années 1980, c'est-à-dire le noyautage de l'organisation par une tendance politique.

### 4.1.2. La FEUQ et la FECQ

L'année 1995 est synonyme de quelques difficultés pour la fédération étudiante universitaire du Québec, alors qu'au printemps 1995 la *Student Society of McGill University* quitte la fédération parce que celle-ci a présenté un mémoire souverainiste à la Commission nationale sur l'avenir du Québec<sup>271</sup>. La FAÉCUM menace même de quitter la FEUQ après l'avoir blâmée pour son ingérence dans les affaires de l'association locale<sup>272</sup>. Ces quelques difficultés sont toutefois rapidement compensées par le souhait des associations étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et de l'UQAM (AGEsshalcUQAM) de joindre ses rangs. Il s'agit d'une

---

271 Christophe Horguelin, « Séparatisses ! McGill quitte la fédération étudiante du Québec », *Quartier libre*, 11 avril 1995, p. 9.

272 François Messier, « Une proposition de désaffiliation battue : La FAÉCUM et la FEUQ à couteaux tirés », *Quartier libre*, 14 novembre 1995, p. 4.

rupture profonde pour la seconde qui avait été (sous l'acronyme d'AGEUQAM) le cœur de l'ANEEQ durant près de vingt ans.

L'adhésion des associations étudiantes de l'UQAM sera par ailleurs vigoureusement testée à la fin de la décennie. L'association d'éducation, celle des sciences humaines, arts, lettres et communications et celle de Gestion tiennent toutes trois un référendum sur le maintien ou non de leur affiliation. Seuls les étudiantes et étudiants de gestion se prononceront pour la désaffiliation afin de se rapprocher du monde des affaires. Du côté de l'AGEsshalcUQAM, qui reproche à la FEUQ ses positions quant à la participation et à la ratification du consensus lors du Sommet de 2000, les étudiantes et étudiants se prononcent par une faible majorité (une quinzaine de voix) en faveur du maintien de l'affiliation dans un processus fortement contesté.

### 4.2. Positions

#### 4.2.1. L'accessibilité à l'éducation

La lutte contre la réforme Axworthy continue en 1995. Elle prend toutefois des allures de campagne pré-référendaire alors que les associations étudiantes appuient massivement le camp du oui au référendum de l'automne 1995. En raison des compressions prévues dans la péréquation versée aux provinces pour le financement des programmes sociaux de 20 % à 35 % entre 1996 et 1998<sup>273</sup>, les associations étudiantes prennent la rue pour dénoncer cette politique du gouvernement fédéral. Elles craignent que ces compressions incitent le gouvernement provincial à augmenter les frais de scolarité. Dans ce contexte s'inscrit la participation des dix mille étudiantes et étudiants à une manifestation contre la

---

273 Marie-Claude Malboeuf et Jean-François Nadeau, « Coupures dans le financement des universités : Mobilisation pré-référendaire », *Le Quartier libre*, 5 septembre 1995, p. 9.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

réforme Axworthy en septembre 1995. Cette manifestation se termine alors dans la circonscription de Lucienne Robillard, devenue ministre fédérale du Travail et aussi responsable du référendum pour le gouvernement fédéral canadien.

Cette manifestation est suivie, en février 1996 d'une autre qui regroupe alors cinq mille étudiantes et étudiants et sur le trajet de laquelle émerge la confrontation entre les leaders des fédérations étudiantes et ceux et celles du Mouvement pour le droit à l'éducation. Ainsi, les premières acceptent le refus des forces policières de laisser passer la manifestation dans le Vieux-Montréal (quartier des affaires) alors que les dirigeantes et dirigeants du MDE entendent poursuivre leur parcours initial.

La lutte contre le dégel des droits de scolarité perdure à l'automne 1996. Ainsi, à l'occasion des États généraux sur l'éducation (3 au 6 septembre 1996) où il est question d'une hausse possible des frais de scolarité de l'ordre de 30 %, la FEUQ décide alors de réagir par le lobbying durant une période d'environ deux mois jusqu'au sommet socio-économique des 30 et 31 octobre 1996. Elle remet de l'avant une de ses revendications historiques depuis le dégel de 1989-90, c'est-à-dire celle d'une loi-cadre sur les frais de scolarité. Cette mesure imposerait à un gouvernement qui veut hausser les frais de scolarité d'adopter un projet de loi en lieu et place du décret du conseil des ministres. La loi que la FEUQ souhaite voir adopter a comme objectif de : « Fixer le niveau actuel des frais de scolarité à l'université comme étant le seuil maximal ; préciser que tous les frais perçus par l'université auprès des étudiants seront considérés comme des frais de scolarité [...] ; mettre en place un mécanisme formel de consultation et de discussion publique avant que le régime puisse être modifié ; fixer les paramètres de l'aide financière aux étudiant-e-s et inscrire un mécanisme automatique d'indexation des dépenses

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

admises et des contributions ; fixer au plus tard six mois avant la date du début des cours les modalités de l'aide financière pour une année scolaire.<sup>274</sup> »

Le MDE, quant à lui, lance l'appel à la grève générale. Il invite les associations étudiantes, par la voix de leur assemblée générale, à adopter des mandats de grève et ensuite lancer un ultimatum au gouvernement qui pourrait s'arrêter au sommet de l'automne. Selon un porte-parole du MDE : « L'idée maîtresse de la proposition de plan d'action du MDE est la recherche d'un véritable rapport de force vis-à-vis le gouvernement, dans le but de négocier la satisfaction de nos revendications. [...] Depuis quelques années, le mouvement étudiant se concentre sur une stratégie axée sur le lobbying. Quelques manifestations et autres actions furent pourtant organisées, mais leur manque de perspective en firent des coups d'épées dans l'eau.<sup>275</sup> »

Le MDE revendique donc à l'automne 1996 l'abolition de la cote R, l'abolition des frais afférents dans les cégeps, la fin des compressions budgétaires, le gel des frais de scolarité et des modifications aux régimes des prêts et bourses<sup>276</sup>. Le regroupement organise d'ailleurs une manifestation, en collaboration avec la section québécoise de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, le 24 octobre, qui rassemble environ 300 étudiantes et étudiants. Deux semaines plus tard, la manifestation organisée par des associations étudiantes de Montréal, plutôt associée aux fédérations étudiantes, regroupe quatre à cinq mille personnes.

Le mouvement de grève amorcé par le MDE prend

---

274 Stéphanie Dallaire, « Une loi-cadre sur l'aide financière et les frais de scolarité : Pour éviter un dégel en cachette », *Unité*, 15 octobre 1996, p.9

275 Mathieu Jean, « Mouvement pour le droit à l'éducation : Coup d'œil sur le plan d'action », *Unité*, 15 octobre 1996, p. 9.

276 Francis Gagnon, « Menace de grève étudiante : le MDE se veut plus radical que la FEUQ », *Quartier libre*, 29 octobre 1996, p. 7.

toutefois de l'ampleur. Les premières associations étudiantes à débrayer sont celles des cégeps Maisonneuve, Vieux-Montréal et Marie-Victorin qui sont rapidement rejointes par celles des cégeps St-Laurent, Rosemont, Lionel-Groulx et même le collège Brébeuf<sup>277</sup>. À la mi-novembre, une vingtaine de cégeps et quelques associations étudiantes départementales de l'Université de Montréal sont paralysées. Contrairement à 1989-1990, les adeptes de la grève réussissent à la déclencher rapidement avant que le gouvernement n'arrête sa décision. Par ailleurs, plusieurs militantes et militants des fédérations étudiantes, comme le responsable général de l'AGEsshalcUQAM, considèrent le recours à grève comme hâtif : « La décision de Pauline Marois [à propos du gel des frais de scolarité] ne sera prise que le 15 décembre. Tenir une grève générale pendant deux mois, c'est impossible.<sup>278</sup> » L'AGEsshalcUQAM rejoint le mouvement de grève les 20, 21 et 22 novembre, soit deux jours après l'annonce de la ministre Marois du gel des droits de scolarité pour le reste du mandat du PQ. La manifestation du 20 novembre réussit tout de même à rassembler plus de 10 000 étudiantes et étudiants contre les compressions budgétaires.

Or, malgré l'annonce du gel des frais de scolarité, la ministre Marois élabore une série de compressions et de modifications à d'autres programmes qui ne sont pas sans inquiéter le milieu étudiant. Ainsi, en est-il de l'augmentation des frais de scolarité des étudiants et étudiantes étrangers de même que de ceux et celles du reste du Canada. D'autres mesures sont prises concernant le programme de l'aide financière aux études : un plafond de prêt est établi pour les différents niveaux d'étude, le critère d'autonomie sur la base des 90 crédits universitaires est aussi aboli et, finalement, une « taxe à l'échec » est instaurée

277 Paul Cauchon, « Grèves dans les cégeps », jeudi 31 octobre 1996, p. A3.

278 Christian Noël, « Grèves dans les cégeps et universités : Aux armes, étudiants ! », *Montréal campus*, 13 au 26 novembre 1996, p. 7.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

au collégial. Le mouvement de grève s'essouffle et, au 20 novembre, il ne reste que six associations étudiantes collégiales en grève<sup>279</sup>. Les frais de scolarité au Québec seront gelés jusqu'à la fin du mandat du Parti québécois, qui renouvelle cet engagement lors des élections de l'automne 1998.

La ministre compte-t-elle alors sur le peu de solidarité des étudiantes et étudiants québécois quant au sort des étudiantes et étudiants étrangers et du reste du Canada ? Ainsi en témoigne le responsable de l'AGEsshalcUQAM, et futur président de la fédération universitaire, en entrevue pour le journal *Montréal Campus* : « Les étudiants des autres provinces viennent étudier sur notre bras et puis ils repartent. Ils devraient, à mon avis, déboursier le même montant que les étrangers qui paient des droits élevés », croit le responsable général de l'AGEsshalcUQAM, Nikolas Ducharme. « Mais ce serait inacceptable d'imposer une hausse à ceux qui paient déjà très cher », juge-t-il.<sup>280</sup>

Ce n'est qu'au mois de janvier 1997 que les mesures plus précises sont connues. Ainsi, les droits de scolarité des étudiantes et étudiants de l'extérieur du Québec, mais qui viennent du Canada, augmentent de 78 % alors que ceux des étudiantes étrangères et étudiants étrangers augmentent de 14 % à 30 %<sup>281</sup>. Bien que se positionnant contre la mesure annoncée, la FEUQ souhaite paradoxalement qu'elle s'applique ! Selon l'avis de la FEUQ présenté au ministère, les hausses ne devraient pas s'appliquer aux étudiantes et étudiants déjà arrivés au

---

279 Isabelle Mathieu, « Le mouvement étudiant contre les coupures en éducation : Apprendre ou à laisser », *Unité*, 26 novembre 1996, p. 3.

280 François Desjardins, « Les universités anglophones et les étudiants étrangers : monnaie d'échange », *Montréal Campus*, 27 novembre au 10 décembre 1996, p. 5.

281 Marie-Soleil Michon, « La FEUQ et les hausse de droits de scolarité pour les étudiants étrangers : Changement de cap », *Montréal Campus*, 12 au 25 mars 1997, p. 7.

Québec et le gouvernement ne doit pas couper les subventions aux universités, tout en admettant la hausse des frais pour les étudiants et étudiantes du reste du Canada.<sup>282</sup> La commission socio-politique de la FAÉCUM, association centrale pour la FEUQ, appuie cette hausse. Le Mouvement pour le droit à l'éducation se montre plus hostile à la mesure annoncée. Ainsi, son responsable des communications, Benoit Marsan souligne que « c'est un moyen facile et détourné pour imposer des frais, car personne ne va se mobiliser pour les étrangers<sup>283</sup> », et poursuit-il, « cette mesure attaque l'esprit de l'Université, qui est un lieu d'échange et de rencontre [...] Cela va réduire l'accès au savoir sur un plan international.<sup>284</sup> »

Des modifications au régime des prêts et bourses viennent aussi s'ajouter.<sup>285</sup> Ces modifications, tant au niveau des frais de scolarité qu'à l'aide financière aux études, motivent les fédérations étudiantes à continuer de revendiquer la loi-cadre. Ainsi, pensent-elles, elles ne pourront être prises par surprise. Cette revendication, intéressante en théorie, l'est cependant moins en pratique. Ainsi en témoigne un responsable de l'Université de Montréal : « Mme Marois avait bien annoncé que, si elle maintenait le gel des frais de scolarité, elle allait se reprendre ailleurs.<sup>286</sup> » De cela, les associations étudiantes sont conscientes, qu'il y ait eu ou non une loi-cadre.

La FEUQ part tout de même en campagne pour obtenir sa loi-cadre, la campagne « signez ici X ». Elle a alors pour but d'obtenir une pétition de dix-huit mille signatures avant le

---

282 Ibid.

283 Francis Gagnon et David Ledoyen, « La FEUQ et le MDE à la défense des étrangers », *Quartier libre*, 21 janvier 1997, p. 4.

284 Ibid.

285 Christian Noël, « Des modifications au régime des prêts et bourses : Surprise surprise », *Montréal Campus*, 26 février au 11 mars 1997, p. 6.

286 Ibid.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

19 novembre 1997<sup>287</sup>. Pendant ce temps, le Mouvement pour le droit à l'Éducation appelle au Plan G, c'est-à-dire à bloquer les vingt-trois entrées du Complexe G, à Québec et est joint par la Coalition Y, du Collectif d'actions non violentes autonomes et de *Food not Bombs*. Les revendications du MDE sont alors « une augmentation substantielle du salaire minimum, une réduction à 32 heures de la semaine de travail ainsi que la gratuité et la qualité des systèmes d'éducation et de santé.<sup>288</sup> »

Les gouvernements poursuivent leurs réformes qui touchent l'éducation. Ainsi, en septembre 1997, le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur les faillites et l'insolvabilité*, en interdisant de déclarer faillite dans les deux années qui suivent la fin de ses études<sup>289</sup>. Une année plus tard, en 1998, le gouvernement modifie à nouveau la loi. Cette fois-ci, il est interdit de déclarer faillite dans les dix années qui suivent la fin des études<sup>290</sup>.

En outre, le retour de la « taxe à l'échec » au niveau collégial, mesure mise en place par l'ancienne ministre Lucienne Robillard et abolie par l'élection d'un gouvernement péquiste, permet au gouvernement de compenser le gel des droits de scolarité. Cette mesure, qui consiste à exiger des étudiantes et des étudiants qui échouent plus d'un cours au collégial de payer deux dollars par heure de cours échoué, peut totaliser des montants assez importants. Cette question divise les associations étudiantes nationales. Le MDE la rejette d'emblée, alors que la position de la FECQ est mitigée durant une année. La

---

287 Anonyme, « Le mouvement étudiant repart en campagne. « signez ici X » », *Éduc-Action*, mercredi 22 octobre 1997, p. 7.

288 Marc F. Bellemare, « Splendeurs et misères du Plan G », *Quartier libre*, 28 octobre 1997, p. 3.

289 Catherine Zemelka, « Loi sur les faillites étudiantes : On serre la vis », *Quartier libre*, 28 octobre 1997, p. 10.

290 Julie Fortier, « Faillite suprême », *Quartier libre*, 15 septembre 1998, p.11

FAÉCUM, membre de la FEUQ, appuie le principe. En 1998, la FECQ se prononce contre la taxe à l'échec et réclame son abolition. Elle la considère comme punitive et menace même de déclencher une grève générale<sup>291</sup>. Le Mouvement pour le droit à l'éducation critique aussi cette mesure comme punitive. Le MDE s'insurge également du fait que cette taxe à l'échec touche entre 20 % et 25 % des étudiantes et étudiants. Le regroupement ne croit pas aux vertus pédagogiques de cette méthode, soulignant que : « Le gouvernement qui disait vouloir améliorer le taux de réussite au collégial, risque d'obtenir les résultats contraires, soit un taux d'abandon des études plus élevé.<sup>292</sup> » Le MDE appuie d'ailleurs le mouvement de boycott initié par l'association étudiante du cégep de Lévis-Lauzon de même que la contestation juridique de sa légalité tout en indiquant ne pas se limiter à de telles actions. Ainsi, pour le MDE : « Outre les difficultés organisationnelles [...] de telles actions, il reste difficile de mobiliser les gens autour d'une action individuelle ayant peu de visibilité. Rappelons que le support populaire et l'élargissement de la base restent assurément l'outil le plus indispensable au succès d'une lutte.<sup>293</sup> »

À l'hiver 1998, une manifestation étudiante importante a lieu au centre-ville de Montréal. Près de cinq cents étudiantes et étudiants viennent appuyer soixante et onze autres qui occupent les bureaux du Conseil du patronat du Québec. Ces étudiantes et étudiants sont en fait proches du Mouvement pour le Droit à l'Éducation. L'action est appelée par la Fédération canadienne des étudiantes et

---

291 Julie Fortier, « Menace de grève générale illimitée : les cégeps partent en guerre, une fois de plus », *Quartier libre*, 3 février 1998, p. 9.

292 S.A., « Taxe à l'échec : Rien à la pédagogie, tout à la punition! », *Étincelle express*, Mouvement pour le droit à l'éducation, Document électronique. N'est plus accessible en ligne.

293 Mathieu Frappier, « Vers un boycott de la taxe à l'échec au collégial ? », *Étincelle*, septembre 2000, p. 3.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

étudiants - Section Québec, et les revendications, adoptées par l'assemblée des occupantes et occupants, concernent la Charte canadienne des droits et libertés et la charte québécoise afin d'y intégrer les droits de grèves et de manifestation, l'éducation gratuite et de qualité pour tous ainsi que la tenue d'un référendum pancanadien sur l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI)<sup>294</sup>.

L'autre sujet important pour l'accessibilité aux études concerne la question des bourses du millénaire. Il s'agit d'un programme mis sur pied par le gouvernement fédéral afin de donner des bourses d'études à travers le Canada. Or, pour le Québec il s'agit d'une intrusion du gouvernement fédéral dans les juridictions provinciales. Les fédérations étudiantes réagissent en appuyant la position québécoise, mais en affirmant que la part qui revient au Québec doit être utilisée dans le système d'aide financière aux études. Or, ce programme est géré par un organisme officiellement indépendant, la Fondation du millénaire et son porte-parole est le président de Bell Canada Entreprises (BCE), Jean Monty. Ce fait donne l'idée à des militantes et militants de la FEUQ d'acheter des actions de BCE afin de prendre la parole lors de l'assemblée annuelle des actionnaires pour interpeller son président<sup>295</sup>.

La FEUQ défend cette cause de même que quelques autres lors de manifestations (Montréal, Rouyn-Noranda, Jonquière et Québec), le 24 mars 1999, qui vont rassembler plus de 15 000 étudiantes et étudiants. La manifestation de Montréal se termine d'ailleurs devant les bureaux de BCE. Elle revendique alors un réinvestissement massif et immédiat de fonds publics dans l'éducation et aussi dans l'aide financière aux études, notamment au terme d'une

---

294 Christian Noël, « Les bureaux du Conseil du patronat pris en otage par des étudiants : Tempête à huis clos », *Montréal Campus*, 25 février 1998, p. 5.

295 S.A., « Bilan 1998 - 1999 », *La voix étudiante*, automne 1999, p.11.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

entente entre les gouvernements provincial et fédéral sur la question des bourses du millénaire. C'est donc la FEUQ qui va pousser les gouvernements à s'entendre sur cette question. Une entente est signée en décembre 1999 et stipule que la moitié des sommes devant être réservées au Québec soit injectée dans le système d'éducation postsecondaire et que l'autre moitié le soit dans le système de l'aide financière aux études, en réduisant le montant du prêt maximal. Le MDE fait bande à part lors de cette manifestation, car la veille il organisait des occupations et une semaine plus tard, sa propre manifestation ne rassemble que quelques centaines de personnes<sup>296</sup>.

La question des frais afférents préoccupe aussi le mouvement étudiant québécois. Du côté du MDE, on y voit un obstacle concret à l'accessibilité aux études, position partagée par les fédérations étudiantes, particulièrement la FECQ. Cette dernière lance même, à l'automne 1998, un appel boycott de la signature des registres en début de trimestre<sup>297</sup>, ces registres servant à confirmer l'inscription et les fonds du gouvernement qui y sont associés.

### 4.2.2. *Les autres revendications*

#### 4.2.2.1. *Les autres positions sur l'éducation*

Outre la question de l'accessibilité financière et des compressions budgétaires, les associations étudiantes élaborent des revendications quant aux différents aspects du système d'éducation québécois. Ainsi, les états généraux sur l'éducation de 1996 constituent une occasion importante pour les différents regroupements nationaux de faire valoir leurs positions en déposant des mémoires.

---

296 Bernard Leduc, « L'après-lobby : 1999, l'année québécoise du : C'est assez ! », *Quartier libre*, date et page inconnues.

297 Simon-Pierre Côté, « Le boycott du recensement », *La voix étudiante collégiale du Québec*, automne 1998, p. 1.

Un autre enjeu de la grève étudiante de 1996 est celui de la cote de rendement au collégial, la cote « R ». Celle-ci vient remplacer la cote « Z » en y intégrant l'indicateur de la force de groupe, basé sur les résultats du secondaire. Si le MDE y voit simplement une barrière à l'accessibilité, la FECQ et la FEUQ en contestent la complexité et ses résultats discriminants pour certains établissements. C'est pourquoi la FECQ se prononce pour une autre méthode de sélection, à savoir les examens nationaux du ministère de l'Éducation dans le système collégial. Elle revendique également que l'on doive « tenir compte des profils d'aptitudes qui sont propres à chaque discipline.<sup>298</sup> »

La fédération étudiante universitaire s'insurge d'apprendre que l'un des comités créés par Pauline Marois au lendemain de la grève étudiante de l'automne 1996 soit confié exclusivement à la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, la CRÉPUQ. Le comité, connu sous le nom de Commission des universités sur les programmes, ne sera composé que de trois étudiantes et étudiants, non mandatés. La fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université connaîtra le même sort.

À la rentrée de l'automne 1997, la FEUQ revendique désormais une politique des universités. Elle veut, par ce moyen, « établir un contrat social entre l'université et la société.<sup>299</sup> » Cette politique engloberait les notions de financement, d'autonomie et d'accessibilité. Avec sa petite sœur, la FECQ, elle propose également une politique jeunesse qui toucherait les enjeux propres aux personnes de moins de 30 ans : « l'endettement, le décrochage et

---

298 Éric Fontaine, « La Cote R vivement critiquée », *Quartier libre*, 10 décembre 1996, p. 6.

299 Julie Fortier, « La rentrée de la FEUQ : remettre l'université sur la place publique », *Quartier libre*, 3 septembre 1997, p. 5.

l'emploi [...]»<sup>300</sup>.» Cette politique est le fruit d'un désir de voir la jeunesse s'exprimer. Les fédérations avancent comme revendication à la base de cette politique des quotas, notamment dans la fonction publique<sup>301</sup>. Le gouvernement fait suite à cette revendication de la fédération étudiante en lançant les chantiers pour son plan d'action jeunesse à l'hiver 1998. Le plan lui-même devient public à l'automne 1998, moins d'un mois avant les élections. Le plan d'une durée de trois ans est un regroupement de plusieurs programmes existants. Ainsi, selon le ministre André Boisclair, « 80 % du plan est déjà existant.<sup>302</sup> » Les deux seules nouvelles mesures sont la création des forums jeunesse en région et d'un comité national des suivis. Il ne s'agit pas toutefois pour le président de la FEUQ, Nikolas Ducharme « d'une véritable politique jeunesse.<sup>303</sup> »

Dans l'esprit des quatre axes de revendications du Mouvement pour le Droit à l'Éducation, le MDE décide de se lancer dans une campagne de grève générale à l'automne 1999. Au total, six revendications sont avancées par le regroupement, à savoir la réforme des instances décisionnelles des institutions d'enseignement où les conseils d'administration des cégeps et universités seraient composés d'un tiers d'étudiants, d'un tiers d'enseignants et d'un tiers d'employés de soutien. Le MDE souhaite aussi la mise en place de la gratuité scolaire, l'amélioration du régime de prêts et bourses, le refinancement du système d'éducation de 1,9 milliard, soit les sommes coupées depuis 1994, l'annulation du Sommet du Québec et de la jeunesse

---

300 Ibid.

301 Marion Peikarec, « 14<sup>e</sup> festival mondial de la jeunesse et des étudiants : La FEUQ et la FECQ font le bilan », *Quartier libre*, 3 septembre 1997, p. 10.

302 Céline Normandin, « Plan d'action jeunesse du gouvernement québécois », *Quartier libre*, 27 octobre 1998, p. 6.

303 Ibid.

et du plan d'action jeunesse du gouvernement et l'abolition des incitatifs à réussite, donc de la taxe à l'échec<sup>304</sup>. La mobilisation qu'organise le MDE comprend des journées d'occupations et de manifestations et se veut aussi en solidarité avec les employés de l'État qui en sont à renouveler les conventions collectives. Malgré plusieurs mandats de principes adoptés par les assemblées générales, le mouvement de grève s'étouffe rapidement, les étudiantes et les étudiants refusant de voter les déclenchements de grève. Cette grève générale ratée de la part de l'organisation va contribuer grandement à son déclin, ne serait-ce que financièrement.

La grève souhaitée par la direction du MDE en 1999 se veut tout aussi « offensive » que celle organisée en 1988 et connaît sensiblement le même sort. L'absence d'attaque directe de la part du gouvernement a nui à la mobilisation et à la motivation des étudiantes et des étudiants en assemblée générale. Par ailleurs, des revendications qui visent trop d'objectifs à la fois sont plus difficiles à expliquer, ce qui a aussi nui à la mobilisation. Nous pouvons avancer que si l'organisation s'était servie du Sommet du Québec et de la jeunesse comme rampe de lancement de sa mobilisation, celle-ci aurait pu connaître un tout autre sort. Ainsi, nous devons donner raison à Geneviève Baril, présidente de la FECQ de l'époque, à savoir que « le momentum n'[était] pas là.<sup>305</sup> »

C'est aussi à l'automne 1999 que le ministre de l'Éducation François Legault publie son projet d'énoncé de politique à l'égard des universités. La FEUQ y dénonce le vœu du ministre selon lequel les « actions favorisant l'accessibilité doivent être modulées en fonction des secteurs, en privilégiant certains domaines, aujourd'hui les

---

304 S.A., « Revendications », *Étincelle*, Octobre 1998, p. 4 et 5.

305 Annie Morin, « Le ton monte dans les cégeps », *Le soleil*, lundi 18 octobre 1999, p. A8.

sciences et technologies, demain d'autres, selon l'évolution des besoins et la conjoncture.<sup>306</sup> » C'est cependant à l'hiver 2000, une semaine avant l'ouverture du Sommet du Québec et de la jeunesse, que le ministre fixe son projet de politique. Si la FEUQ voit favorablement l'énoncé de politique, elle se questionne cependant sur certains éléments, comme en témoigne Marie-Claude Ladouceur, porte-parole de la FEUQ en entrevue au journal étudiant *Quartier libre* : « Il est inadmissible que l'on nous impose des critères de qualité avant d'avoir parlé de réinvestissement.[...] Cela signifierait que la hauteur du refinancement serait conditionnée par les performances des universités alors que leurs budgets de fonctionnement est minimal, c'est absurde.<sup>307</sup> » Le MDE se montre beaucoup plus hostile à cette politique des universités. Il y critique les aspects du document qui traitent des rapprochements avec les entreprises privées de même que ceux qui impliquent des rationalisations de programmes.

Après avoir publié sa politique des universités, le ministre annonce son intention de mettre en place des contrats de performance avec les universités québécoises. Les premières réactions de la FEUQ, avant le sommet de février 2000, désapprouvent « le fait que le contrat de performance puisse devenir une condition au financement.<sup>308</sup> » La FEUQ réitère ces critiques à quelques reprises durant l'année 2000, mais les contrats de performance seront imposés aux universités. Celles-ci ayant absolument besoin des sommes impliquées ont cédé une partie de leur autonomie pour pouvoir mieux assumer leur mission. Notons à cet égard les

306 Ministère de l'éducation, *Projet d'énoncé de politique à l'égard des universités* in Frédéric Tremblay, « Politique des universités : on attend la suite », *Quartier libre*, 9 novembre 1999, p. 6.

307 Mathilde Regnault, « Énoncé de politique du ministre François Legault : Encourageant, mais il doit faire ses preuves », *Quartier libre*, 22 février 2000, p. 6.

308 Marie-Andrée Chouinard, « Politique sur les universités », *Le Devoir*, mercredi, 16 février 2000, p. A6.

budgets supplémentaires alloués aux universités qui rationaliseront leurs programmes. Notons aussi que ces contrats (de performance) ont leur équivalent au niveau des écoles primaires, secondaires et des cégeps sous l'appellation de « plan de réussite ». Ces exigences découlent des consensus dégagés lors du Sommet du Québec et de la jeunesse énonçant que « les partenaires s'entendent sur la nécessité : d'un plan de réussite, élaboré par chacun des établissements d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, en collaboration avec les acteurs locaux, en fonction des caractéristiques socio-économiques et culturelles du milieu [...]»<sup>309</sup> »

Les regroupements nationaux s'interrogent également sur la part grandissante du financement privé de l'éducation, principalement universitaire. Ainsi, la FEUQ publie une étude à l'hiver 2000 sur le financement de la recherche. Elle constate que le part du financement privé a augmenté en près de dix ans de 261 % et que les entreprises privées sont plus portées à financer des projets et des secteurs précis. Ce financement privé est favorisé par le désengagement des gouvernements et plus particulièrement du gouvernement fédéral<sup>310</sup>.

Le MDE n'est pas en reste. Il est aussi l'un des plus actifs à critiquer la présence dans les toilettes des cégeps et universités des fameux panneaux publicitaires « Zoom média », critiquant le mercantilisme présent dans les universités. Il est aussi parmi les premiers à dénoncer les ententes entre universités et compagnies de boissons gazeuses. Le MDE, par la voix de son journal, souligne

---

309 Ministère du Conseil exécutif, « Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse », [en ligne] disponible à l'adresse <http://www.mce.gouv.qc.ca/1/html/12015018.html>. Page consultée le 8 août 2004.

310 Valéry Colas, « Privatisation de la recherche universitaire », *Unité*, 27 janvier 2000, p. 6.

« qu'une université qui est de plus en plus financée directement par les entreprises perd le statut objectif, critique et contestataire qu'on lui souhaite face à la doctrine omniprésente et défaillante du néolibéralisme.<sup>311</sup> » Selon le MDE, le financement privé est aussi causé par le sous-financement public de l'éducation : « Voilà ce qui arrive lorsqu'on sous-finance les universités jusqu'à ce qu'elles doivent se prostituer au plus offrant, autrement dit lorsque la libre entreprise a priorité sur la libre pensée.<sup>312</sup> »

### 4.2.2.2. *La question nationale*

Les fédérations étudiantes ont toujours les mêmes positions sur la question nationale. Elles participent d'ailleurs à la fondation du Mouvement étudiant pour la souveraineté (MES). À la différence du MEOUI lors du référendum de 1980, le MES ne compte que des associations étudiantes membres et aucune membre individuel. Chaque association étudiante y cotise à raison de dix sous par étudiantes et étudiants membres. À sa fondation le MES est composé des associations étudiantes de l'UQAM (AGEsshalcUQAM, ADEESE et AéESG), l'association générale étudiante de l'UQAT et la FAÉCUM. Ses porte-parole sont Nicolas Girard, secrétaire général de la FAÉCUM et Stéphanie Vennes, présidente de la FECQ<sup>313</sup>.

Même après l'échec référendaire, la FEUQ se montre toujours aussi souverainiste. On souligne même que « l'idée de la création d'un poste spécifique sur la souveraineté au sein de l'exécutif de la FEUQ a été avancée, ainsi que la création de comités politiques, sur les campus, chapeautés

---

311 Victor Chiasson-Lebel, « Université Pepsi », *Étincelle*, Novembre 1998, document électronique, n'est plus en ligne.

312 Ibid.

313 Christophe Horguelin, « Fondation du Mouvement étudiant pour la souveraineté », *Quartier libre*, 14 février 1995, p. 9.

par chaque association étudiante.<sup>314</sup> » Le président de la FEUQ, François Rebello, ajoute même : « qu'un défi de la FEUQ sera de garder la question nationale vivante au sein du milieu étudiant.<sup>315</sup> » La FEUQ demeure, à cette occasion, membre des Partenaires pour la souveraineté qui regroupent des syndicats, l'Union des artistes et d'autres groupes du même genre<sup>316</sup>.

La FEUQ sera aussi au nombre des forces souverainistes telles que le Forum jeunesse du Bloc québécois, la Jeune francophonie du Québec, le Comité national des jeunes du Parti québécois et du Mouvement des jeunes travailleurs de la CSN pour dénoncer le projet de loi sur la clarté du gouvernement Chrétien. Selon ces organismes, il s'agit d'une ingérence fédérale dans les affaires québécoises. Selon la FEUQ, la majorité de 50%+1 est la seule qui puisse tenir<sup>317</sup>.

### 4.2.2.3. Les solutions budgétaires, l'économie et l'emploi

La quête du déficit zéro par les gouvernements fédéral et provincial force les associations étudiantes à se doter, à nouveau, d'un discours sur les solutions de rechanges aux problèmes budgétaires. Le MDE réclame en 1995 six mesures en guise de solutions budgétaires pour éviter les compressions et même abaisser le déficit gouvernemental. S'appuyant sur le Centre canadien de politiques alternatives, ces mesures sont « la réduction de 1% du taux d'intérêt, le maintien du taux de change à 0,70 \$ US, la

---

314 Catherine Bachaalani, « Des orientations au cœur des préoccupations étudiantes », *Unité*, S.D., 1996, p. 5.

315 Ibid.

316 Céline Normandin, « Agenda 1998-99 de la Fédération étudiante universitaire du Québec : La FEUQ poursuit son offensive », *Quartier libre*, 13 octobre 1998, p. 6.

317 Sang Tran-Quang, « Réactions au projet de loi référendaire : des mémoires attendus », *Quartier libre*, 25 janvier 2000, p. 9.

création de 800 000 emplois en deux ans par des taux d'intérêt plus bas et des investissements en infrastructure, l'introduction d'un impôt sur les successions, l'introduction d'un impôt minimum sur les revenus corporatifs et l'abolition de la TPS sur la culture.<sup>318</sup> »

La FEUQ propose, quant à elle, d'annuler une nouvelle dépense militaire de deux milliards, d'imposer les fiducies familiales et les gains en loterie<sup>319</sup>. Elle revendique aussi que les directions universitaires rendent plus de comptes à l'État, notamment en dévoilant les salaires de la haute direction et en révisant leurs modes de gestion. Contrairement à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) et aux administrations universitaires, elle appuiera la loi 95 du gouvernement du Parti québécois qui oblige les universités à rendre des comptes à l'Assemblée nationale. Elle appuie donc l'évaluation de la performance de gestion des universités, mais aussi la mesure du taux de réussite<sup>320</sup>. Elle se démarque ainsi de Roch Denis, alors président de la FQPPU qui souligne sa crainte « qu'une politique d'indicateurs de performance ouvre la porte à ce que le gouvernement accorde le financement universitaire à la réalisation de ces indicateurs.<sup>321</sup> »

Finalement, elle propose de revoir la fiscalité des entreprises tout en revendiquant d'autres compressions à l'armée canadienne d'environ cinq milliards<sup>322</sup>. Quant à la lutte contre le chômage chez les jeunes, la FEUQ propose

---

318 Christian Panneton, « Mouvement pour le droit à l'éducation : être de gauche, oui, mais pas gauche », *Unité*, 19 février 1996, p. 8.

319 Catherine Bachaalani, op. cit., p. 5

320 Paul Cauchon, « Réactions à la loi 95 : l'autonomie de l'université n'est pas en cause, selon les étudiants », *Le Devoir*, vendredi 23 juin 1995, p. A2.

321 Ibid.

322 Paul Cauchon, « FEUQ : les nouveaux revendicateurs », *Le Devoir*, 14 février 1996, p. A1, in *Unité*, 18 mars 1996, p. 3.

l'aménagement et la réduction du temps de travail pour atteindre le plein emploi. En collaboration avec des groupes de retraités, elle va aussi suggérer une plus forte utilisation de retraite progressive et un programme de monitorat pour les nouveaux et nouvelles travailleurs et travailleuses.

Les fédérations étudiantes se prononcent également contre les clauses « orphelin » et des conventions collectives qui ont pour effet d'introduire une disparité de traitement entre des salariés déjà à l'emploi et les nouveaux et nouvelles salariés. La FECQ se prononce, dans le cadre du Sommet québécois de la jeunesse, en faveur de l'accès plus facile à la syndicalisation, pour une loi en vue d'éliminer la pauvreté et même pour que le gouvernement étudie sérieusement la possibilité d'un revenu de citoyenneté<sup>323</sup>.

#### 4.2.2.4. *La mondialisation*

La mondialisation de l'économie préoccupe aussi le milieu étudiant. On se souvient que l'une des revendications des occupantes et occupants du conseil du patronat du Québec était la tenue d'un référendum pancanadien sur l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI). À l'automne 2000, les associations étudiantes d'un peu partout au Québec s'interrogent sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) en prévision du Sommet des Amériques en avril 2001 dans la vieille capitale. Ainsi, la FEUQ prend position sur la ZLÉA en exigeant un référendum et en dénonçant le caractère secret des négociations. Elle s'inquiète des effets d'un tel accord sur l'éducation<sup>324</sup>.

Ayant été parmi les premières associations à dénoncer l'AMI, le MDE est aussi l'un des premiers regroupements à élaborer une critique de la ZLÉA. Le MDE reprend alors

---

323 S.A., « Sommet du Québec et de la jeunesse : Accéder à la citoyenneté », *La voix étudiante*, Rentrée Hiver 2000, p. 11.

324 Mathilde Regnault, « ZLÉA », *Quartier libre*, 3 octobre 2000, p. 5.

l'argumentaire contre le chapitre 10 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), en alléguant que les services publics comme l'éducation et la santé ne sont pas des marchandises soumises aux accords commerciaux. Qui plus est, l'organisation critique l'esprit même du libre-échange : « Jamais ne met-on en relief à quel point le tout-au-marché nous mène vers un cul-de-sac comme société, à quel point cette idéologie élimine les critiques pour ne pas effaroucher les milieux d'affaires.<sup>325</sup> »

### 4.3. *Stratégies*

Ces positions et revendications du mouvement étudiant donnent lieu, dans la controverse, à diverses stratégies comme la concertation, la participation aux structures consultatives permanentes et le lobbying. Ces formes d'interventions sont apparentées à celles qui sont déjà déployées par le mouvement syndical depuis plusieurs années, mais nettement plus effectives depuis son repli au début et au milieu des années 1980.

#### 4.3.1. *La concertation*

Si tous les regroupements nationaux s'entendent pour participer aux États généraux sur l'éducation convoqués par le ministre Garon, les positions sont profondément divergentes quant à la participation aux Sommets socio-économiques du gouvernement Bouchard. Alors que la FEUQ souhaite y participer, les militantes et militants du Mouvement pour le droit à l'éducation rejettent catégoriquement cette possibilité.

La FEUQ participe donc aux deux sommets socio-

---

325 Mathieu Houle-Courcelles, « Zone de libre-échange des Amériques : Libre échange : le temps des consensus est terminé », *Étincelle*, septembre 2000, p. 5.

économiques. Au printemps 1996, elle appuie le principe du « déficit zéro » à l'instar des syndicats et groupes communautaires à l'exception de la Fédération des Femmes du Québec (FFQ); mais la FEUQ décide de claquer la porte du sommet de l'automne 1996 lorsque la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, et le Premier ministre Bouchard refusent de s'engager sur la question du gel des droits de scolarité. La FEUQ est suivie dans cette démarche par la FECQ et le MDE juge bonne la décision de la FEUQ : « C'était la meilleure décision à prendre après celle de ne pas être présent au sommet. Dès le départ, nous n'étions pas chauds à l'idée que la FEUQ participe à ce sommet entre syndicats et patrons. C'était donner trop de crédibilité au gouvernement Bouchard, qui voulait ainsi faire passer d'énormes compressions budgétaires et maintenir une illusion de concertation par l'entremise de ce sommet.<sup>326</sup> »

La décision des fédérations est non seulement motivée par l'absence d'engagement de la ministre et du Premier ministre, mais aussi par le fait que les fédérations étudiantes perdent graduellement le leadership de la lutte qui s'engage en dehors du sommet socio-économique au profit du jeune Mouvement pour le droit à l'Éducation. Comme en témoigne Paul Cauchon, journaliste du *Devoir* : « Il faut dire aussi que la FECQ et la FEUQ sont débordées vers leur gauche depuis quelques jours puisque le mouvement de grève dans les cégeps a été lancé par un autre regroupement, le Mouvement pour le droit à l'éducation, plus radical, avec un succès évident.<sup>327</sup> » Isabelle Hachey, de *La Presse* ajoute que « chose certaine, ce mouvement de protestation porte les germes d'une révolte que la fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

---

326 Marc F. Bellemare, « Sommet socio-économique : la FEUQ tire cavalièrement sa révérence », *Le Quartier libre*, 12 novembre 1996, p. 7.

327 Paul Cauchon, « les étudiants claquent la porte », *Le Devoir*, vendredi 1<sup>er</sup> novembre 1996, p. A4.

n'arrivait plus à contenir.<sup>328</sup> »

L'enjeu de quitter le sommet de l'automne 1996 est alors très important pour les fédérations étudiantes. Elles doivent réussir à reprendre le contrôle du mouvement. Elles décident donc de faire des recommandations à la ministre. Elles suggèrent la retraite obligatoire pour les professeures et professeurs à 65 ans, la réduction des salaires et avantages sociaux des directions, des regroupements régionaux pour les cégeps. Elles demandent aussi, au niveau universitaire, de fermer certains programmes d'études qui sont offerts dans plusieurs universités et de fusionner des services administratifs comme les bibliothèques universitaires de Montréal<sup>329</sup>. Cette idée de la FEUQ n'est toutefois pas étrangère à la création de la commission universitaire sur les programmes (CUP). Pour le MDE, les solutions avancées par la FEUQ sont insatisfaisantes. Selon celui-ci, ces solutions « conduisent tout droit sur la pente glissante du corporatisme. [...] elles s'enfoncent jusqu'au cou dans le piège de la concertation et nuisent à la lutte étudiante en cautionnant le fond de la politique du gouvernement. <sup>330</sup> » déclare Benoit Marsan son porte-parole.

Les associations étudiantes de plusieurs cégeps en grève décident de créer la « Coordination des cégeps en grève » afin de mieux organiser le mouvement. Toutefois, la FECQ et quelques associations membres décident de ne pas y participer sous prétexte que « nos associations ne veulent pas être représentées par eux, ils sont trop extrémistes, affirme Julie Normandeau, de la FECQ. Nous, nous poursuivons nos contacts politiques pour faire valoir nos

328 Isabelle Hachey, « Opinion : L'école dans la rue », *La Presse*, jeudi 7 novembre 1996, p. D3.

329 Éric Trottier, « Les étudiants font des suggestions à la ministre », *La Presse*, Samedi 9 novembre 1996, p. A11.

330 Georges Lamon, « L'aile radicale des cégépiens veut poursuivre la grève », *La Presse*, mardi 12 novembre 1996, p. A10.

idées.<sup>331</sup> » Le mouvement est donc divisé entre deux tendances qualifiées par les journalistes de dures et de douces. Il semble aussi que cette attitude des fédérations étudiantes plaît au gouvernement. En effet, le cabinet de la ministre se borne à ne reconnaître comme porte-parole du mouvement que les deux fédérations étudiantes, alors que la « Coordination des cégeps en grève » demande de rencontrer la ministre<sup>332</sup>. La présidente de la FEUQ, Jézabelle Palluy, explique que « durant la grève, le gouvernement gardait constamment le contact avec nous : il nous voyait comme ceux qui pouvaient éviter que ça dégénère, qu'il y ait du grabuge.<sup>333</sup> »

En février 2000, les fédérations étudiantes sont invitées à participer au Sommet du Québec et de la jeunesse. Ce deuxième sommet de la jeunesse québécoise est profondément différent de celui organisé dix-sept années plus tôt. Si le premier avait été organisé par une « corporation » indépendante du gouvernement, le second se tient sous la présidence du ministre François Legault et n'est pas composé uniquement de jeunes car y assistent l'ensemble des acteurs sociaux choisis par le gouvernement et non-élus par les jeunes des différentes régions. Les thèmes des discussions sont aussi déterminés par le gouvernement québécois alors que les co-présidentes et co-présidents des différents « chantiers » sont nommés par le ministre Legault<sup>334</sup>.

Les fédérations étudiantes entament donc dès l'automne 1999 un débat sur leur présence ou non à ce Sommet. Elles y

---

331 Paul Cauchon, « Un mouvement étudiant bicéphale », vendredi 15 novembre 1996, p. A2.

332 Brigitte Breton, « Mouvement de grève au collégial », samedi 16 novembre 1996, p. A17.

333 Paul Cauchon, « L'éducation en 1996 : le mouvement étudiant a prouvé sa force », *Le Devoir*, samedi 28 décembre 1996, p. A1.

334 Sàng Tran-Quang, « Le Sommet du Québec et de la jeunesse : le Quoi ? », *Quartier libre*, 8 février 2000, p. 7.

participeront, mais non sans heurts alors que l'AGEsshalcUQAM et l'ADEESE-UQAM s'y opposent. Naturellement, le Mouvement pour le Droit à l'éducation n'est pas invité au Sommet et n'a nullement l'intention d'y participer. Quelques associations membres du MDE, de même que l'AGEsshalcUQAM, déclencheront des grèves générales durant le Sommet, en vue de rallier d'autres associations étudiantes.

Le Sommet sera d'une durée de trois jours du 22 au 24 février 2000, et la plus grande partie se déroulera à huis clos. Alors que les groupes jeunesse s'unissent pour réclamer un réinvestissement de 1,3 milliard en éducation, le consensus s'établit plutôt autour d'un milliard de dollars. Deux fonds seront par ailleurs créés, l'un contre la pauvreté et l'autre, pour la jeunesse, mais à partir des budgets existants. Finalement, le ministre Legault réussit à rallier les fédérations à sa politique des universités qui aboutira aux controversés contrats de performance. Les seuls regroupements qui quitteront le sommet seront les quatre groupes représentant les peuples autochtones devant se partager une dizaine de minutes<sup>335</sup>. Les associations hostiles au Sommet seront donc opposées au consensus obtenu et tenteront de poursuivre sans succès le mouvement de grève.

#### 4.3.2. *Le Conseil permanent de la jeunesse*

Au titre des stratégies, il faut aussi compter l'appui, par les fédérations étudiantes au Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) créé en 1987 par le gouvernement Bourrassa. Cet appui s'exprime près de dix ans plus tard en 1996 sur la base de rumeurs selon lesquelles le ministre délégué aux Relations avec les citoyens, et à l'Immigration, André

---

335 Sang Tran-Quang, « Les autochtones au Sommet : d'autres réalités », *Quartier libre*, 7 mars 2000, p. 13.

Boisclair, s'apprêterait à fusionner le CPJ avec le Conseil des aînés et le Conseil de la famille, et à créer une Fédération des jeunes. Cette position du ministre vient souscrire à la politique des compressions budgétaires<sup>336</sup>. Devant une telle éventualité, près de sept cents organismes de jeunes se mobilisent dont une douzaine déposent un mémoire au ministre. Parmi ces organismes de pression, il faut compter les deux fédérations étudiantes, le comité national des jeunes de la CSN et les ailes jeunesse du Parti québécois et du Parti libéral du Québec<sup>337</sup>. Le ministre cède aux revendications des jeunes, mais le mode complexe de nomination est modifié et le CPJ est amputé de l'une des deux vice-présidences. Cette stratégie de pression utilisée par les fédérations étudiantes et par d'autres groupes s'apparente à une forme de lobbying qui n'est pas sans problème.

#### 4.3.3. *Le lobbying*

Alors que le Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE) rejette catégoriquement le lobbying, les fédérations étudiantes en revendiquent plutôt l'efficacité. Le coordonnateur aux affaires externes de l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM en témoigne dans une entrevue accordée au journal *L'Unité* : « La FEUQ a acquis une crédibilité avec les années. Ses prises de position sont appuyées par une argumentation solide et bien documentée. C'est une organisation qui fait beaucoup de lobbying, ajoute Tittley, qui a de très bons contacts avec les hauts fonctionnaires, les sous-ministres, les ministres, etc.<sup>338</sup> »

---

336 Marie-Soleil Michon, « L'avenir du Conseil Permanent de la Jeunesse : Trop jeune pour mourir », *Montréal campus*, 12 novembre 1996, p. 8.

337 Olivier Lalande, « Conseil permanent de la jeunesse : Sauvé des eaux », *Montréal Campus*, 3 au 16 septembre 1997, p. 13.

338 Guillaume Vaillancourt, « Référendum sur l'adhésion de

Nous devons lier la question du lobbying aux rapports entre les gouvernements, le patronat, les syndicats, le mouvement étudiant et les groupes communautaires. Les fédérations étudiantes n'hésitent pas à quelques occasions à appuyer le gouvernement face aux syndicats ou au patronat, pour faire avancer leur propre cause et le gouvernement est bien conscient de cette stratégie<sup>339</sup>. Le président de la FEUQ s'explique en soulignant que « le pouvoir politique a besoin d'une autre force que les grands syndicats et les grands patrons qui disent toujours la même chose. »<sup>340</sup> François Rebello exprime alors mieux que quiconque la conception du rôle de la fédération qu'il dirige, confirmant ainsi dans une autre entrevue donnée au journal *L'Unité* : « La FEUQ n'est pas un syndicat, mais bien une fédération étudiante. Son rôle est donc tout simplement différent.<sup>341</sup> » La fédération étudiante a donc décidé, pour se faire reconnaître des gouvernements, de l'appuyer de manière stratégique. Cette position lui a d'ailleurs valu une critique du MDE en ces termes : « La FEUQ fait preuve de corporatisme. [...] faire passer les intérêts des étudiant-e-s en premier lieu, aux dépens de l'intérêt général de la population.<sup>342</sup> » Cette accusation de corporatisme envers les fédérations étudiantes est aussi une critique répandue à l'endroit des organisations syndicales.

#### 4.4. Conclusion

La période étudiée voit naître un nouveau regroupement étudiant, le Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE),

---

l'AGEsshalcUQAM à la FEUQ : Gestion et éducation souhaite que le OUI l'emporte », *Unité*, 15 janvier 1996, p. 3.

339 Paul Cauchon, op. cit.

340 Ibid.

341 Catherine Bachaalani et Marie-Hélène Gélinas, « La FEUQ répond aux critiques du MDE », *Unité*, 19 février 1996, p. 7.

342 Ibid.

né de la lutte contre la réforme Axworthy. Cette association conteste l'hégémonie qu'exercent les fédérations étudiantes collégiale et universitaire depuis la dissolution de l'ANEEQ en présentant des positions plus radicales que les fédérations étudiantes et en mettant de l'avant des répertoires d'actions axés sur la mobilisation de masse contrairement à la représentation politique, à la concertation et au lobbying. Ce nouveau regroupement est au cœur de la lutte contre le dégel des frais de scolarité et contre les compressions budgétaires dès l'automne 1996 alors que les fédérations étudiantes sont dépassées sur leur gauche par le MDE et claquent la porte du Sommet socio-économique de l'automne 1996.

La FECQ et la FEUQ ayant quitté le sommet socio-économique, tentent de reprendre le leadership du mouvement en marginalisant la tendance plus active durant la grève de 1996 et en étant les seuls porte-parole accrédités par la ministre. Bien que la ministre de l'Éducation cède sur la question du gel des frais de scolarité, elle impose certaines mesures qui ne seront pas combattues avec autant de vigueur par les associations étudiantes locales.

Les années qui suivent la grève étudiante de 1996 sont essentiellement réservées à la lutte contre les retombées de celle-ci (taxe à l'échec, compressions budgétaires, etc.) Ces années voient également augmenter la participation des entreprises privées au financement des universités et une critique de cette situation anime alors les associations étudiantes. Un autre combat important concerne les bourses du millénaire qui seront l'occasion d'une lutte entre les gouvernements provincial et fédéral, où la FEUQ jouera le rôle de médiatrice. À l'automne 1999, le MDE tente à nouveau de lancer un mouvement de grève, mais les associations étudiantes locales s'y refusent. Le MDE est alors en pente descendante et divisé.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

C'est durant l'hiver 2000 que le gouvernement québécois lance ses politiques des universités et de financement de celles-ci, d'où découlent les contrats de performance et le financement conditionnel des universités. Cette politique est par ailleurs ratifiée lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, auquel participent les deux fédérations étudiantes, mais que boycotte le MDE. L'automne 2000 est marqué par la critique de plus en plus vive du financement conditionnel et du financement privé de l'éducation. C'est au courant de l'automne 2000 que le MDE s'éteint. L'organisation fortement endettée, son exécutif restreint à une ou deux personnes depuis plusieurs mois et sa perte de crédibilité importante à l'occasion de l'échec de la mobilisation de l'automne 1999 auront raison de ce mouvement.

Nous retenons de cette période qu'elle marque l'apogée de la concertation tant syndicale qu'étudiante au Québec. Les fédérations étudiantes appuient cette concertation et davantage, en revendiquant leur place dans les structures formelles. Elles seront donc parties prenantes des sommets socio-économiques de 1996 où fut accepté le déficit zéro de même que du sommet du Québec et de la jeunesse de l'an 2000. En revanche, il s'agit d'une période où la mobilisation de masse des étudiantes et des étudiants s'avère de plus en plus difficile, sinon impossible.

Ce dilemme de la concertation / participation ou de la mobilisation de masse se présente dans le milieu étudiant autant que dans le syndicalisme québécois. La concertation, la participation et le lobbying, de même que la complexification des enjeux, incitent à la professionnalisation des militantes et militants et contribuent à les détacher de la base, rendant encore plus difficile la mobilisation. Il s'agit d'un cercle vicieux que les centrales syndicales et les associations étudiantes ont de plus en plus de difficulté à briser.

Dans le cadre de cette étude, nous cherchions donc à savoir si, comme les autres organisations sociales, dont les syndicats, les années 1980 et 1990 représentaient une phase de repli pour le mouvement étudiant québécois. En deuxième lieu, nous voulions découvrir comment ce repli s'est manifesté au niveau de la stratégie, des revendications et de l'organisation. Nous voulions aussi savoir si une ou des organisations sont porteuses de ce repli ou, au contraire, d'une volonté de s'y opposer. Finalement, nous voulions retracer l'évolution et comprendre la situation actuelle du mouvement étudiant.

Nous voulions démontrer, à partir des études antérieures sur le mouvement étudiant québécois ainsi que d'une analyse critique de la stratégie des syndicats québécois depuis le milieu des années 1980, que le mouvement étudiant québécois vit aussi une période d'intégration à l'appareil de l'État à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Cette phase de repli s'est manifestée particulièrement par l'adoption d'une stratégie néo-corporatiste et concertationniste, voire participationniste, principalement véhiculée par les fédérations étudiantes collégiales et universitaires du Québec (FECQ, FEUQ), mais précédées en cela par le RAEU et la FAECQ. Cette intégration s'est manifestée également par une critique et des revendications moins sévères à propos du système d'éducation québécois, de même que par l'abandon d'une critique de la société, notamment en ce qui concerne les rapports entre les hommes et les femmes. Parmi les facteurs à retenir, nous comptons les rapports entre ces organisations étudiantes et le Parti québécois, principalement en ce qui concerne la question nationale. Il faut aussi retenir le résultat ambigu de la grève étudiante de 1988 et surtout l'échec de 1990. Les déchirements qu'a connus l'ANEEQ à la suite de la grève de 1988 et celle de 1990 de même qu'en ce qui concerne les questions

nationales et linguistiques, font également partie de notre explication.

Aux fins de cette étude, nous avons utilisé principalement les documents produits par le mouvement étudiant. Ainsi, nous avons retenu les principales publications des organisations étudiantes nationales pour faire ressortir leurs discours et revendications. Nous avons également considéré les journaux étudiants de l'Université de Montréal (*Continuum*, *Quartier libre*) et de l'Université du Québec à Montréal (*Unité*, *Montréal Campus*). Nous avons aussi eu recours à des mémoires, des études et autres documents produits par les associations étudiantes. D'une manière secondaire, nous nous sommes servi d'études à caractère universitaire, particulièrement en ce qui concerne les premières années couvertes. Il va sans dire que la quantité impressionnante de documents disponibles tels les procès-verbaux, permettrait une analyse plus exhaustive qui dépassait le cadre de notre étude. Nous croyons néanmoins que nos constats seraient confirmés par une telle analyse tout comme par des entrevues avec des militantes et des militants.

Ainsi, nous avons étudié près de deux décennies de l'histoire politique du mouvement étudiant, jusqu'ici mal ou très peu couvertes, contrairement aux deux décennies précédentes. Après avoir procédé à un bref rappel historique, nous avons choisi l'année 1983 comme point de départ de notre étude, principalement en raison du Sommet québécois de la jeunesse, du front commun intersyndical et de l'adoption de la loi 32. Ces événements nous semblaient alors fondateurs pour établir une analyse pertinente de l'évolution du mouvement étudiant québécois. Les divisions de chapitres ne sont pas arbitraires. Elles correspondent principalement à des ruptures dans l'évolution du mouvement étudiant québécois. L'année 1988 marque l'échec de la grève alors que 1989 marque la

naissance des fédérations étudiantes. L'année 1994 est marquée par le retour au pouvoir du Parti québécois et le début des grandes compressions budgétaires, tant fédérales que provinciales, de même que la course au « déficit 0 ». L'année 1995 marque, quant à elle, la fondation du Mouvement pour le droit à l'éducation alors que l'année 2000 est à signaler pour la tenue d'un nouveau Sommet de la jeunesse, mais aussi par la dissolution du MDE.

Le mouvement étudiant du début des années 1980 est divisé. Il est partagé entre une tendance radicale et une tendance plus modérée. La première est influencée par le Groupe d'Action Socialiste qui est né de la dissolution d'En lutte ! et du PCO, incarnée dans l'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec. La seconde tendance est plus près du Parti québécois et veut bâtir un dialogue avec le gouvernement, étant représentée par le Rassemblement des associations étudiantes universitaires et la Fédération des associations étudiantes collégiales. L'ANEEQ n'hésite pas à recourir aux moyens de pression lourds comme les manifestations, les occupations et les grèves, et développe un discours axé sur la gratuité scolaire et l'accessibilité aux études. La seconde souhaite plutôt une institutionnalisation de la concertation et de la négociation, privilégiant les sommets et le lobbying dans l'atteinte d'objectifs centrés sur la reconnaissance de la représentation étudiante.

Alors que les centrales syndicales s'alignent toutes vers le partenariat et la concertation au milieu des années 1980, les associations étudiantes adoptent majoritairement une stratégie de confrontation qui se manifeste principalement autour de la lutte contre la loi 32 en 1983 et aussi contre le dégel des frais de scolarité en 1986. Ce choix de stratégie signifiera la disparition temporaire des organisations nationales concertationnistes.

Comme le mouvement syndical, le mouvement étudiant

connaît une phase plus maximaliste ou offensive. L'ANEEQ plonge tête première dans une mobilisation pour exiger une réforme en profondeur des prêts et bourses, mais cette mobilisation ne débouche pas sur des gains concrets. Cet échec de la mobilisation offre une occasion pour des associations étudiantes moins combatives de fonder une nouvelle organisation, la FEEQ qui deviendra plus tard la FEUQ. Cette dernière reprend essentiellement le discours jadis utilisé par le RAEU. La mobilisation ratée de 1988 et la création de la FEEQ influencera négativement la mobilisation contre le dégel des frais de scolarité en 1990. C'est aussi durant cette période que va naître la FECQ, également hostile à la mobilisation contre le dégel des frais de scolarité.

L'ANEEQ connaît dès lors des déchirements internes qui la précipiteront vers sa dissolution en 1993-1994. Les deux fédérations étudiantes, concertationnistes et néocorporatistes, deviennent donc hégémoniques dans le mouvement étudiant. Le courant plus combatif ne tarde pas à ressusciter, cette fois-ci en 1995 dans le mouvement pour le droit à l'éducation. Ce regroupement national réussira à mobiliser les associations étudiantes à l'automne 1996 contre le dégel des frais de scolarité, à un point tel que les fédérations qui privilégiaient la concertation sont obligées de claquer la porte du sommet socio-économique de l'automne 1996 parce qu'elles sont dépassées sur le gauche. Misant sur leur pouvoir médiatique de même que sur leurs relations avec le gouvernement, elles seront en mesure de récupérer la mobilisation étudiante. La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, annonce le gel des frais de scolarité, mais impose plusieurs mesures visant à récupérer des sommes importantes.

Si le MDE demeure très actif, son membership stagne. Sa structure interne facilitant son noyautage, il semble s'éloigner de la base et est incapable d'attirer d'autres

associations étudiantes. Il lance à l'automne 1999, comme l'ANEEQ en 1988, une mobilisation qui ne réussit pas, influençant négativement la mobilisation contre le Sommet du Québec et de la jeunesse de l'an 2000. Il est contraint de se dissoudre sous les pressions financières et l'absence de relève dans ses instances. À partir de ce moment, les fédérations étudiantes redeviennent hégémoniques.

La définition que donne Gilles L. Bourque du paradigme néocorporatiste s'applique parfaitement aux deux fédérations étudiantes : « un système de représentation des intérêts dans lequel les unités constituantes sont organisées en un nombre limité de catégories singulières, obligatoires, non compétitives, reconnues ou agréées, sinon créées, par l'État et auxquelles on a garanti un monopole délibéré de représentation au sein de leurs catégories respectives, en échange de l'observation de certains contrôles sur la sélection des leaders et l'articulation des demandes et des intérêts.<sup>343</sup> »

Ainsi, les différents gouvernements et principalement ceux issus du Parti québécois ont principalement reconnu comme porte-parole exclusifs les organisations étudiantes adeptes de la concertation (RAEU, FAECQ, FEUQ, FECQ) dans les différents sommets, créant ainsi un certain monopole de la représentation, comme ce fut le cas en 1996. De l'autre côté, les leaders étudiants issus de ces regroupements posaient des revendications moins sévères à l'endroit du système d'éducation et des politiques gouvernementales. La sélection des leaders demeure interne aux organisations, mais comporte une professionnalisation du militantisme. Par ailleurs, plusieurs membres actifs et actives du RAEU, de la FAECQ, de la FEUQ ou de la FECQ sont passés du côté des partis

---

343 Gilles L. Bourque, *Le néo-corporatisme comme angle d'analyse de la nouvelle politique industrielle du Québec*, Cahier du CRISES no. 9506, 1995 p. 14.

politiques ou dans la fonction publique, contribuant à leur tour à la reproduction des élites.

Il resterait à analyser les résultats respectifs des deux stratégies, mais pour cela il faudrait s'en remettre à une analyse plus détaillée de l'histoire complète du mouvement étudiant québécois et des différentes réformes au niveau de l'éducation postsecondaire. Cependant, il est loin d'être évident que la stratégie de la concertation - participation a été en mesure de lutter efficacement contre les contre-réformes en éducation depuis le dégel des frais de scolarité, ainsi que nous l'avons vu, particulièrement depuis 1996. Ainsi, il apparaît comme chez les syndicats, que cette stratégie s'avère peu efficace face à un gouvernement déterminé à réduire les dépenses publiques. D'un autre côté, il faudrait se garder d'une attitude téméraire comme l'ont été les mouvements initiés par l'ANEEQ en 1988 et par le MDE en 1999. Nous pouvons appliquer au mouvement étudiant le jugement de Jean-Marc Piotte sur les deux stratégies en ce qui concerne le syndicalisme : « Premièrement, la vague actuelle de partenariat n'est pas un signe de la force du syndicalisme, mais un symptôme de son état de faiblesse, d'un rapport de forces qui lui est très défavorable. Deuxièmement, si le syndicalisme de combat des années 1970 suivait une ligne simpliste et unilatérale, la stratégie actuelle, axée sur le partenariat, est l'envers aussi simpliste d'une même problématique dogmatique.<sup>344</sup> »

Quant à savoir ce qu'est devenu le mouvement étudiant québécois depuis la fin de la période étudiée jusqu'à présent, nous vous invitons à considérer l'épilogue.

Il n'y a pas eu de grève générale étudiante au Québec depuis près de huit ans<sup>345</sup>. C'est la période la plus longue depuis celle allant de 1978 à 1986. Cette situation est

---

344 Jean-Marc Piotte, « L'État et nous », in *Du combat au partenariat*, Montréal, Nota Bene, 1996, pages 193 à 201, p. 200.

345 Ces lignes ont été écrites avant la grève de 2005 (Note de l'éditeur)

d'autant plus difficile puisque ceux et celles ayant participé activement à la dernière grève générale, en 1996, ont déjà quitté, pour la plupart, les rangs étudiants. Cette mobilité propre au milieu étudiant remet régulièrement sur le métier la préparation et la formation militante. C'est souvent à l'occasion des grèves générales que le mouvement étudiant peut le mieux et le plus largement renouveler ses effectifs et plaider efficacement en faveur de ses propres revendications.

Le mouvement étudiant, tout comme le milieu syndical des années 2000, doit aussi mener un débat pratiquement impensable dans les années soixante-dix et quatre-vingt : la survie des services publics dans le contexte de la mondialisation capitaliste et les effets des accords de libre-échanges, un enjeu de lutte qui interpelle la configuration et l'organisation même des associations étudiantes. Le milieu étudiant, tout comme le mouvement syndical, doit maintenant adopter une position non pas défensive mais bien constructive en s'inspirant à bon escient du militantisme des années soixante et soixante-dix.

Le mouvement étudiant fait aussi face au défi actuel : d'une politique de partenariat public-privé qui ne sera pas sans conséquences sur les programmes sociaux et les politiques en matière d'éducation. Comme nous l'avons constaté, le mouvement étudiant québécois et plus particulièrement les fédérations étudiantes étant plus près du Parti québécois que du Parti libéral, se montreront sans doute plus hostiles aux politiques, comme c'est le cas en ce qui concerne la commission parlementaire sur le financement des universités à l'hiver 2004 et avec la réforme des prêts et bourses. À cet égard, il y a des similitudes entre les attitudes des ministres Ryan et Reid, les deux ayant promis le gel pour le premier mandat et le dégel pour le second. Sans prévoir l'avenir, il demeure intéressant d'y réfléchir avec une meilleure connaissance de l'évolution du

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

mouvement étudiant. Non seulement les politiques impopulaires du gouvernement libéral, mais les effets appréhendés de la mondialisation sur les programmes sociaux risquent d'ébrécher les diverses formes de concertation, y compris celles privilégiées par le mouvement étudiant, et de raviver l'effervescence militante de divers organismes de la société civile. En particulier, nous nous interrogeons à savoir si la récente restructuration des organisations politiques progressistes (Québec Solidaire, etc.) aura une influence sur la combativité à venir du mouvement étudiant, comme l'indique sa trajectoire que nous avons tenté d'élucider.

## ÉPILOGUE

Comme dit précédemment, le choix de terminer l'étude du mouvement étudiant à 2000 s'expliquait notamment par le début de ma période de militantisme plus actif au sein du mouvement étudiant. Je ne pouvais, collé sur mon militantisme, poser un regard critique et faire une analyse juste de celui-ci. Les événements survenus durant les années écoulées depuis la fin de la période couverte par mon mémoire de maîtrise ainsi que le recul que j'ai pu prendre m'incitent maintenant à aborder la période plus récente du mouvement étudiant québécois, du moins celle qui va de 2000 à aujourd'hui. Ainsi la création d'une nouvelle association étudiante panquébécoise, les bouleversements dans certaines universités, la grève étudiante de 2005 et la lutte à venir contre le dégel des frais de scolarité sont des événements qu'il m'est difficile de contourner.

Les questions avancées dans l'introduction de ma recherche demeurent à cet égard pertinentes. Je n'hésite pas non plus à affirmer que l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) est au cœur d'une contestation de l'hégémonie des fédérations étudiantes collégiale et universitaires et que les organisations étudiantes sont encore séparées en deux camps : un démocratique et combatif, l'autre élitiste et concertationniste. Comme le démontre la lutte contre la réforme de l'aide financière aux études (2005), l'État a tiré profit de cette division. Les résultats des dernières élections québécoises ainsi que le dégel des droits de scolarité annoncé obligent maintenant le mouvement étudiant québécois à faire des choix.

Je me propose donc dans les lignes qui suivent à faire une courte revue des dernières années et d'anticiper sur les

prochaines semaines de l'histoire du mouvement étudiant québécois.

### Contexte politique

La scène politique québécoise voit au début 2001 le départ de Lucien Bouchard et son remplacement en mars 2001 par Bernard Landry comme Premier ministre du Québec. Le premier était « lassé » des conflits au sein du Parti québécois sur la question linguistique. Les deux dernières années nous montrent toutefois que Lucien Bouchard a « retrouvé » une liberté de parole qu'il ne pouvait avoir comme Premier ministre du Québec et comme chef du Parti québécois. Aussi, celui-ci ne se gêne pas maintenant pour déclarer en public sa lucidité.

Le printemps 2001 voit s'installer à Québec le Sommet des Amériques, rencontre de tous les chefs d'État des pays de l'Amérique, à l'exception de Cuba. L'objet de ce sommet est la négociation en vue d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), un prolongement de l'actuel ALÉNA à l'ensemble du continent.

Les années de gouvernement du Premier ministre Landry demeurent toutefois assez calmes. Notons comme événements marquants de son mandat l'entente de la Paix des Braves ainsi que les fusions municipales, qui coûteront probablement à ce gouvernement sa réélection. Ce dernier demeure chef du Parti québécois suite à l'élection, mais avec la confiance de moins de 80% des militant-e-s de son parti, il annonce avec fracas sa démission en juin 2005. Il sera remplacé par André Boisclair après une longue course à la chefferie qui l'aura opposé principalement à Pauline Marois.

En avril 2003, le Parti québécois est défait aux élections, portant au pouvoir le Parti libéral du Québec et son chef,

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

Jean Charest. L'Action démocratique du Québec (ADQ) rafle près de 20% des voix, ce qui montre sa montée. Le mandat du Premier ministre Jean Charest sera marqué par la contestation, non seulement de la part des étudiantes et des étudiants, mais d'une bonne partie de la population face à plusieurs de ses décisions. On peut citer au passage la centrale thermique du Suroît, la privatisation du Parc du Mont Orford et plusieurs lois s'attaquant aux droits des travailleurs et des travailleuses et de leurs organisations syndicales. Le gouvernement Charest n'hésite d'ailleurs pas à recourir au bâillon, procédure parlementaire limitant les droits de l'opposition. Celui-ci est toutefois réélu le 26 mars 2007, mais devient minoritaire, le parti de Mario Dumont devenant l'Opposition officielle et le PQ d'André Boisclair relégué au rôle de deuxième groupe d'opposition. Ce dernier quittera la chefferie de son parti le jour de l'ouverture de la session parlementaire au printemps 2007 et sera remplacé par Pauline Marois.

Le mouvement politique Option citoyenne, dirigé par l'ex-présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), Françoise David, et l'Union des forces progressistes, dont le porte-parole le plus en vue est le médecin Amir Kadir, fusionnent en 2006 pour former un nouveau parti de gauche, Québec solidaire (QS). Ils échouent toutefois à fusionner avec le Parti vert du Québec (PVQ). QS (3,64% des suffrages exprimés) arrive en cinquième position, derrière le PVQ (3,85%), lors du scrutin de 2007.

Un débat important qui surgit à la fois à l'intérieur, mais surtout à l'extérieur des principaux partis politiques est celui des « lucides » contre les « solidaires » pour faire ainsi références aux personnes appuyant les deux manifestes des mêmes noms<sup>346</sup>. Comme dit précédemment, les lucides

---

346 Collectif, *Manifeste pour un Québec lucide*, [en ligne], <http://www.pourunquebec lucide.com/documents/manifeste.pdf>, page consultée le 14 août 2007. Collectif, *Manifeste pour un Québec*

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

comptent parmi leurs principaux appuis Lucien Bouchard, Joseph Facal (ex-ministre), Pierre Fortin (professeur d'économie à l'UQAM) et André Pratte (éditorialiste en chef de *La Presse*). Ces personnes affirment que le Québec est en état de stagnation économique et de déclin démographique et qu'il ne pourra relever les défis de la mondialisation sans l'application rigoureuse d'un programme néolibéral comprenant des baisses d'impôts, compensés par des taxes à la consommation, des hausses de tarifs (Hydro-Québec et frais de scolarité). Les solidaires sont uni-e-s autour de Françoise David et prennent plus clairement le parti de la justice sociale autour d'un programme social-démocrate axé sur l'intervention de l'État.

Ce débat entre « lucides » et « solidaires » a pour effet de polariser le débat social. Un sondage réalisé par la firme CROP dévoile même les préférences de la population québécoise. Celle-ci est beaucoup plus solidaire que ne l'espérait le directeur de CROP, lui-même signataire du manifeste pour un Québec lucide<sup>347</sup>. Malgré tout, les préférences de la population québécoise se sont peu reflétées dans les résultats électoraux de mars 2007.

La scène fédérale est quant à elle surtout marquée par le « scandale des commandites » et la politique étrangère du gouvernement sur les questions militaires et environnementales. Le scandale des commandites causera la perte du gouvernement minoritaire de Paul Martin (qui avait remplacé Jean Chrétien en décembre 2003) et l'arrivée au pouvoir du nouveau Parti conservateur du Canada (né de la fusion du Parti progressiste-conservateur et de l'Alliance canadienne) dirigé par Stephen Harper. Ce

---

*solidaire*, [en ligne],

<http://www.pourunquebecsolidaire.org/download.php?f9d91eb990be4aa77b18ed0987bb099>, page consultée le 14 août 2007.

347 Alexandre Shields, « Les Québécois plus « solidaires » que « lucides », *Le Devoir*, jeudi 11 janvier 2007, p. A1

gouvernement se démarque par une certaine ouverture sur la question nationale (transferts fédéraux, autonomie, etc.), mais une politique étrangère alignée sur celle des États-Unis, principalement avec un parti pris pour la guerre en Afghanistan et son opposition marquée au protocole de Kyoto.

Notons par ailleurs que sur les rapports entre le gouvernement fédéral et le Québec que ceux-ci ont tourné autour du scandale des commandites et du déséquilibre fiscal, c'est-à-dire que les revenus du gouvernement fédéral sont trop importants alors que les provinces assument des dépenses élevées, principalement dans les champs sociaux (éducation et santé). Suite au budget fédéral du printemps 2007, le gouvernement Harper règle en partie cette question par l'augmentation des transferts fédéraux. Environ 700 millions de dollars de ces transferts ont été consacrés aux baisses d'impôts dans le budget du gouvernement minoritaire de Jean Charest.

### **Les organisations étudiantes**

L'analyse précédente se termine au moment où le Mouvement pour le droit à l'Éducation (MDE) est dissout et où l'apogée des fédérations étudiantes semble être à son maximum. Le mouvement étudiant québécois étant diversifié, les fédérations étudiantes ne peuvent rallier l'ensemble des associations étudiantes. La présence d'un courant combatif au sein du mouvement étudiant est assez importante pour que certaines associations décident de contester la domination des fédérations étudiantes collégiale et universitaire.

### **ASSÉ**

Les démarches devant mener à la création de l'ASSÉ sont

entreprises dès l'automne. Les *Statuts et règlements* provisoires d'une « Alternative pour une solidarité syndicale étudiante » circulent et un processus de fonctionnement du congrès de fondation est dévoilé. Il est mentionné que pour avoir droit de vote au congrès de fondation, les associations étudiantes devront, avant celui-ci, s'engager à tenir une consultation sur l'affiliation ou adopter les statuts et règlements provisoires.

Seulement quelques associations étudiantes collégiales et trois modules universitaires adoptent des mandats en ce sens. Une cinquantaine de délégué-e-s de quelques dizaines d'associations étudiantes seront présent-e-s à la fin février au Collège de Sherbrooke pour le Congrès de fondation de l'ASSÉ. Ce congrès adoptera les *Statuts et règlements*<sup>348</sup>, les principes de bases, un plan d'action à court terme et élira un « comité de transition », organe exécutif devant consolider la nouvelle organisation<sup>349</sup>. Ce comité prenait en charge les responsabilités normalement dévolues au Conseil exécutif et au Conseil interrégional. L'« alternative » devient une « association pour une solidarité syndicale » lors de ce congrès de fondation. Les six principes de base sont principalement axés autour de l'accessibilité à l'éducation (la gratuité scolaire, mais aussi libre de toute discrimination), une éducation publique, des établissements démocratiques, la solidarité et l'opposition à la mondialisation<sup>350</sup>. Dès le congrès annuel, quelques mois après le congrès de fondation, l'ASSÉ s'oppose au lobbying et privilégie la mobilisation de masse.

L'évolution de l'organisation de l'ASSÉ sera considérable durant sa première année d'existence. De nombreux

---

348 ASSÉ, *Statuts et règlements*, [en ligne], <http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article72&lang=fr>, page consultée le 9 août 2007.

349 L'auteur de ces lignes a été membre du comité de transition de l'ASSÉ.

350 Article 4 des *Statuts et règlements*.

ajustements seront portés, notamment afin de refléter les positions proféministes de l'organisation.

L'organisation de l'ASSÉ repose donc sur un Congrès souverain<sup>351</sup>. Ce Congrès devra se réunir au moins deux fois par année, mais il se réunit plutôt de quatre à cinq fois par année. Ce congrès est responsable de définir les grandes orientations qui devront être exécutées par un Conseil exécutif et des comités. Des conseils régionaux (semblables aux conseils centraux des centrales syndicales) seront aussi créés dans les régions où se trouvent plusieurs associations membres ou sympathisantes de l'ASSÉ. Un Conseil interrégional regroupant les délégué-e-s des conseils régionaux, des comités et du Conseil exécutif est chargé de préciser les mandats confiés par le Congrès et de s'assurer de leur exécution. Les membres du Conseil exécutif, du comité femmes et du comité journal sont élu-e-s par le Congrès alors que les membres des autres comités (international, information, recherche et réflexion, formation, affaires académiques, etc.) peuvent être nommé-e-s par le Conseil interrégional. Aucun-e membre du Conseil exécutif n'est supérieur-e aux autres par son titre, toutes et tous portant le titre de « secrétaire à... »<sup>352</sup>. Cette structure est très semblable à celle utilisée jadis par l'ANEEQ. La structure de l'ASSÉ évoluera principalement suite à la grève étudiante de 2005 en tenant un congrès d'orientations à l'automne et adoptant des modifications à ses Statuts et règlements en 2006. Le Conseil interrégional devient un Conseil de coordination et les comités prennent beaucoup plus de place, ceux-ci étant mieux structurés et plus de militant-e-s y participant.

Notons ici particulièrement la décision dès la fondation de

---

351 « Le Congrès de l'ASSÉ est l'instance suprême de l'organisation. Il a le dernier mot sur toutes les décisions qui la concernent. » Article 9 des *Statuts et règlements*, paragraphe 1.

352 Article 27 des *Statuts et règlements*.

renouer de manière structurelle avec un comité femmes. Ce comité ayant pour but de « promouvoir la lutte pour la condition des femmes en éducation comme dans la société et ce, au sein de l'ensemble des instances de l'ASSÉ.<sup>353</sup> » Une disposition des statuts et règlements vient également ajouter l'obligation d'inclure un point « femmes » à l'ordre du jour des réunions du Congrès et du Conseil de coordination. Un autre article invite le Congrès à la parité entre les hommes et les femmes au sein du Conseil exécutif (moitié), mais aussi au sein des délégations du Congrès et du Conseil de coordination (au moins le tiers et pas plus de deux hommes sur trois délégué-e-s). De plus, lors des points femmes, mais aussi dès que la situation peut l'exiger, un caucus femmes non-mixte est tenu, un caucus hommes non-mixte étant généralement tenu également. Cette méthode de fonctionnement est aussi utilisée lors des camps de formation.

Le membership de l'ASSÉ reste relativement stable durant les premières années de son existence, plusieurs associations s'étant engagé à y affilier n'y parvenant pas (ex. : Vieux-Montréal) ou difficilement (ex. : Saint-Laurent, Science politique UQAM). Certaines associations importantes viendront s'y affilier comme l'Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'UQAM (AFESH) et même la *Concordia Student Union* (CSU)<sup>354</sup> qui quittera cependant l'ASSÉ quelques années plus tard au profit de la FEUQ. Aujourd'hui, l'ASSÉ compte plus de 36 000 étudiant-e-s membres réparti-e-s dans une quinzaine d'associations étudiantes<sup>355</sup>.

---

353 Article 42 des *Statuts et règlements*.

354 La CSU comprend l'ensemble des étudiant-e-s de premier cycle de l'Université Concordia.

355 ASSÉ, « Membres », [en ligne], <http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article33&lang=fr>, page consultée le 14 août 2007.

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

On doit souligner du côté de l'ASSÉ l'effort soutenu d'information. Le journal est publié plusieurs fois par années et le site Internet est complet et fréquemment mis à jour.

### *Le cas de l'AGEsshalcUQAM*

L'Association générale étudiante des secteurs des sciences humaines, des arts, lettres et communications de l'UQAM était au cœur de la mobilisation étudiante depuis la fin des années soixante-dix. Sous le nom d'AGEUQAM, elle avait été l'âme de l'ANEEQ. Son affiliation à la FEUQ en 1995-1996 en avait fait « la conscience de gauche » de la fédération. Toutefois, au tournant de 1999-2000, les tensions entre la FEUQ et l'association locale s'intensifient au fur et à mesure que l'AGEsshalcUQAM se radicalise par l'arrivée de nouvelles personnes militantes. Il me semble important de revenir sur ces événements qui ont façonné le militantisme étudiant des années 2000.

L'Assemblée générale de l'AGEsshalcUQAM convoque un référendum de désaffiliation au printemps 2000, suite aux résultats décevants du Sommet du Québec et de la jeunesse. L'adhésion est maintenue par moins de 70 votes. L'équipe plus combative qui s'était présentée à l'exécutif perd également l'élection. Le référendum est repris lors des élections du printemps 2001 et l'AGEsshalcUQAM désaffilie par près de 70% des voix. Cette fois-ci, les forces plus combatives ne présentaient aucune candidature. En plus de la désaffiliation, l'ensemble des candidat-e-s sont défait-e-s par le taux élevé d'abstention (l'expression utilisée étant que la chaise avait gagné). Cette situation pousse l'association en crise, les membres de l'exécutif sortant demeurant en poste. Les divisions internes à l'exécutif ainsi que des manœuvres financières irrégulières forcent la plénière intermodulaire, instance intermédiaire de

l'association entre l'assemblée générale et l'exécutif, à exiger la démission des membres de l'exécutif en plein été, provoquant des élections dès la rentrée automnale. L'équipe plus combative est élue majoritairement sur l'exécutif, dont l'auteur de ces lignes.

Quelques jours après cette élection, des étudiant-e-s mécontent-e-s déposent au secrétariat des instances de l'UQAM quatre pétitions, une pour chaque faculté représentée par l'association étudiante, visant à contester la reconnaissance de l'université face à cette dernière. Quatre référendums postaux sont tenus et l'association perd la reconnaissance dans toutes les facultés. Plusieurs partisan-e-s de la FEUQ prendront d'ailleurs part aux campagnes référendaires.

La perte de la reconnaissance signifiait ainsi la fin de l'association, qui perdait alors le droit d'avoir un local, de retenir les cotisations à la source et d'élire ses représentant-e-s aux instances universitaires. Mentionnons que l'AGEsshalcUQAM était simplement « reconnue » par l'université et non pas accréditée par le ministère de l'éducation. Cette situation donne ironiquement raison à Johanne Fortin qui mentionnait dans son mémoire de maîtrise : « Quelle organisation syndicale préférerait l'anarchie au code du travail ? Parce que si l'arbitraire d'une lois à peine d'équivoque, l'extrême partialité d'une administration locale, à la fois juge et partie n'en laisse aucune.<sup>356</sup> » Mentionnons qu'à l'époque du référendum, madame Fortin était directrice adjointe des services à la vie étudiante de l'UQAM et justement responsable « d'accompagner l'association dans les démarches devant mener à la fin de l'existence de la corporation ».

L'AGEsshalcUQAM va tranquillement se transformer en

---

356 Johanne Fortin, *Bilan de l'organisation du Sommet québécois de la jeunesse tenu au Québec en 1983*, mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, 1985, p. 28.

groupe étudiant politique sous l'appellation d'Association syndicale étudiante (ASÉ). L'AGEsshalc est toutefois belle et bien morte. Elle sera remplacée par quatre associations étudiantes « facultaires », désorganisant le mouvement étudiant uqamien qui s'apprêtait alors à entrer dans une mobilisation contre la rationalisation des programmes et peut-être même à s'affilier à l'ASSÉ.

### *Revendications et moyens d'actions*

La naissance de l'ASSÉ coïncide avec la mobilisation de plusieurs associations étudiantes collégiales contre la taxe à l'échec, instituée au détour de la grève étudiante de 1996. La mobilisation avait pris la forme d'un boycott de celle-ci. L'ASSÉ axera sa première mobilisation sur le Sommet des Amériques d'avril 2001. Elle appellera les associations étudiantes à participer à la manifestation du Groupe opposé à la mondialisation des marchés (GOMM) qui regroupe les syndicats plus combatifs et quelques groupes communautaires.

La lutte à la mondialisation sera d'ailleurs au centre des orientations de l'ASSÉ pour les années qui suivront. Le jour de l'Halloween 2002, elle prend l'initiative avec la section québécoise de la Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants (FCEE-Q) d'organiser une manifestation contre la ZLÉA sous le thème de « Bas les masques, Bas la ZLÉA ». Les fédérations étudiantes collégiale et universitaire sont ainsi contraintes à mobiliser leurs membres pour ne pas perdre la face. Plus de dix mille étudiant-e-s prennent part à la manifestation. Si la FCEE et l'ASSÉ s'opposent à la ZLÉA dans son ensemble, la FEUQ préfère restreindre son opposition à seule inclusion de l'éducation dans un tel accord.

Pour l'ASSÉ, la mondialisation est un grave problème et ce problème n'est pas que le fait de la ZLÉA ou de l'ALÉNA, mais bien d'un système économique

international. Celui-ci pousse les gouvernements à « assujettir l'éducation aux lois du marché ». C'est d'ailleurs le thème d'une campagne importante pour l'ASSÉ qui justement vise à contrer cet assujettissement qui ne se manifeste pas seulement par la privatisation (ex. : cafétérias, services de sécurité, etc.), par l'intrusion du privé (les chaires commanditées), mais aussi dans la logique gestionnaire qui soutend les politiques des gouvernements et des gestionnaires de l'éducation.

En parallèle à ces campagnes, l'ASSÉ approfondit son discours sur l'accessibilité aux études et prend une série de positions, essentiellement sur la décentralisation du réseau collégial et les prêts et bourses.

Lorsque le PLQ arrive au pouvoir en avril 2003, celui-ci démontre une ouverture aux pressions du milieu des affaires et des médias à dégeler les frais de scolarité. Devant les menaces de mobilisation, celles de l'ASSÉ allant jusqu'à la grève générale, le gouvernement réitère son engagement électoral de maintenir le gel des frais de scolarité. Il convoque également une commission parlementaire sur le financement de l'éducation. Tant la FEUQ que l'ASSÉ participeront à cette commission parlementaire, la deuxième l'agrémentant d'une manifestation.

Le gouvernement profite alors de l'attention détournée vers la commission parlementaire pour modifier la *Loi sur l'aide financière aux études* et le *Règlement sur l'aide financière aux études* successivement en décembre 2003 et février 2004, sans que le mouvement étudiant ne réagisse. Quelques semaines plus tard, le gouvernement annoncera, lors du discours sur le budget, des coupures importantes au régime des prêts et bourses. Suite à l'étude des crédits, le montant total des compressions atteint 103 millions de dollars. La FEUQ adoptera comme stratégie d'opposition à cette décision le lobbying, cherchant à faire pression sur les députés d'arrière-banc du PLQ et créant des alliances plus larges. L'ASSÉ envisage dès le début le recours à la grève

générale<sup>357</sup>. Elle lance d'ailleurs à la fin septembre un ultimatum en ce sens au gouvernement qui, à son échéance du 1<sup>er</sup> novembre, restera sans réponse. L'ASSÉ organise donc, comme plusieurs organisations sociales, une manifestation le 19 novembre 2004 à l'occasion du Congrès du Parti libéral du Québec. Plusieurs de ses militant-e-s seront d'ailleurs arrêté-e-s en soirée, dans une deuxième manifestation. Les congressistes libéraux et libérales adoptent par ailleurs une proposition en faveur du dégel des frais de scolarité lors du prochain mandat du parti.

*L'historique grève de 2005*<sup>358</sup>

Malgré les critiques que l'on peut faire du mouvement de 2005, il faut d'emblée reconnaître la signification exceptionnelle et sans précédent de l'événement. Pour la première fois depuis près de dix ans, les associations étudiantes débrayent en masse pour contrer une décision gouvernementale. Cette mobilisation est aussi marquante parce qu'elle montre comment un mouvement social organisé, démocratique et combatif peut obtenir des gains ou, du moins, éviter certains reculs. À cet égard, les syndicats et autres groupes populaires auraient avantage à retenir des leçons de la grève étudiante de 2005.

La grève étudiante de 2005 illustre très bien les différentes visions de la lutte étudiante. Celles-ci s'expriment à trois niveaux. En premier lieu vient la revendication, en deuxième lieu vient l'organisation et finalement vient la mobilisation et l'action. Ainsi, l'ASSÉ (puis la CASSÉÉ) ainsi que les fédérations étudiantes, auront des attitudes et

---

357 ASSÉ, *Procès-verbal du Congrès extraordinaire de l'ASSÉ tenu le 28 août 2004 à Université du Québec à Montréal*, [en ligne] <http://www.asse-solidarite.qc.ca/documents/fr/instances/congres/pv/PV%20Congr%C3%A8s%2028%20ao%C3%BBt%202004.pdf>, page consultée le 14 août 2007.

358 Voir aussi « Des fédérations froides à un printemps chaud. Bilan critique de la grève étudiante de 2005 », *Argument*, vol. 8, no. 2, printemps-été 2006, pages 9 à 22.

des positions bien différentes sur ces trois aspects.

Sur le plan de la revendication, la FEUQ entend revendiquer le retour des 103 millions pour l'an suivant (budget du printemps 2005). Elle considère devoir régler un problème à la fois et refuse donc de lier sa revendication à quoi que ce soit d'autres. Du côté de l'ASSÉ/CASSÉÉ, on désire faire de cette lutte quelque chose de plus global, critiquant non seulement la compression budgétaire, mais aussi l'ensemble de la contre-réforme de l'aide financière aux études. On désire aussi faire de cette campagne, une lutte pour l'accessibilité aux études, avançant la « perspective de gratuité scolaire et d'éradication de l'endettement étudiant<sup>359</sup> ».

Sur le plan de l'organisation, l'ASSÉ décide en janvier 2005 d'ouvrir sa structure aux associations étudiantes appuyant ses revendications et étant en faveur de la grève. L'objectif avoué est d'élargir le mouvement, sans en perdre ni le contrôle, ni la profondeur des revendications. Cette ouverture portera le nom désormais connu de « Coalition de l'ASSÉ élargie ». Celle-ci se mettra en œuvre dès la première fin de semaine de la grève (fin février 2005) et un congrès se tiendra pratiquement à chaque semaine durant toute la grève, rassemblant fréquemment plus d'une centaine de délégué-e-s. Même si seulement les associations remplissant les critères pour être membre de cette coalition pouvaient voter, plusieurs votes dits « indicatifs » étaient tenus, cette procédure permettant aux associations étudiantes présentes, mais qui ne remplissaient pas l'ensemble des critères de manifester leur opinion non seulement par la parole, mais aussi par les votes. Pour l'essentiel, le fonctionnement de la CASSÉÉ était calqué sur

---

359 ASSÉ, *Procès-verbal du Congrès de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) tenue les 29 et 30 janvier 2005 au Cégep de Saint-Laurent*, [en ligne, <http://www.asse-solidarite.qc.ca/documents/fr/instances/congres/pv/PV%20Congr%C3%A8s%2029-30%20janvier%202005.pdf>], page consultée le 14 août 2007.

celui de l'ASSÉ, notamment en ce qui concerne la question femmes. Les congrès de la CASSÉE ont pu être longs, pénibles et procéduraux, mais sont demeurés un élément essentiel à une lutte démocratique. De leur côté, les fédérations étudiantes en sont restées à leurs propres instances. D'un point de vue organisationnel, la CASSÉE impose même aux fédérations le retour à un fonctionnement datant des années 70, à savoir que toute entente négociée devrait être ratifiée par les assemblées générales des associations étudiantes locales avant d'être effective. Notons toutefois que la FEUQ en fera une interprétation bien particulière lorsqu'elle invitera ses associations membres à ratifier l'entente avec l'État.

Sur le plan de la mobilisation et de l'action, les différences sont aussi révélatrices. Tout d'abord, la possibilité de grève n'est envisagée par les fédérations étudiantes que lorsqu'elles perdent leur hégémonie sur le mouvement et qu'elles sont clairement dépassées sur leur gauche. Par exemple, lors du déclenchement de la grève, l'ASSÉ manifeste dans les rues du centre-ville de Montréal alors que les fédérations étudiantes et le ministre Fournier déclarent publiquement qu'ils entendent régler la question lors du budget. La FECQ est contrainte d'appeler ses membres à la grève le 3 mars (plus d'une semaine après le déclenchement de la grève) et la FEUQ le 7 mars. Pourquoi appelaient-elles à la grève alors qu'elles s'entendaient avec le ministre pour régler la question lors du budget 2005 ? Qui plus est, le lendemain de l'entrée en grève de la FEUQ, le ministre exclut la CASSÉE de toute table de négociation, sous le prétexte qu'elle refuse de condamner la violence. Les fédérations réagissent d'une manière corporatiste et ne critiquent pas la décision du ministre. Cet état de fait permettait aux fédérations étudiantes de reprendre le leadership du mouvement, du moins pour les négociations.

Sur le plan des actions comme tel, il y a peu de ressemblance cette fois. Les fédérations vont privilégier les

grands rassemblements (peu nombreux) et tout ce qui concerne l'opinion publique (ex. : sondages, médias, etc.). Notons que les directions des fédérations claquent la porte d'une rencontre avec le ministre (le 15 mars) juste à temps pour passer au bulletin de 22 heures des principales chaînes de télé. La CASSÉÉ privilégie plutôt les manifestations (il y en a eu plusieurs), les actions symboliques (ex. : occupation du bureau de circonscription du ministre) et les actions qui visent à déranger le fonctionnement normal de l'économie (ex. : occupation d'un Wal-Mart, du Conseil du Patronat, du Port de Montréal, etc.). La CASSÉÉ appellera à des contingents durant les grandes manifestations des fédérations (notamment celle du 16 mars, lendemain du coup de théâtre des nouvelles de 22 heures, qui va rassembler près de 100 000 personnes), démontrant par-là son ouverture à un mouvement uni.

C'est au tout début du mois d'avril 2005 que les fédérations concluent une entente de principe avec le gouvernement. Le ministre Jean-Marc Fournier ne recule pas d'un iota par rapport à l'offre qu'il avait fait le 15 mars et c'est la Fondation canadienne des bourses du millénaire qui vient tout régler, finalement<sup>360</sup>. À moins d'un mois de la fin de session universitaire, les associations étudiantes sont essouffées. La CASSÉÉ appelle malgré tout au rejet de l'entente et à la poursuite de la grève. Plusieurs associations membres de la FEUQ rejettent l'entente de principe tout en mettant un terme à la grève. Qu'à cela ne tienne, la direction de la FEUQ considère quand même qu'elles acceptent l'entente prétextant que « si les gens voulaient que la FEUQ et la FECQ retournent à la table des négos, ils devaient rester en grève<sup>361</sup> ». La CASSÉÉ est contrainte d'appeler au repris stratégique environ une semaine plus

---

360 Pour plus de détails, voir « Des fédérations froides à un printemps chaud. Bilan critique de la grève étudiante de 2005 », loc. cit.

361 Violaine Ballivy, « Bisbille au sein de la FEUQ », *Le Soleil*, vendredi 8 avril 2005, p. A11.

tard.

Mentionnons finalement que malgré les résultats décevants, la grève étudiante québécoise de l'hiver et du printemps 2005 a été la plus grande de son histoire. La plus grande parce que l'une des plus longues et un nombre de grévistes très important (quelques centaines de milliers). Elle a pu rénover les pratiques démocratiques et mobilisatrices des associations étudiantes et renouveler les militantes et les militants qui commençaient à s'essouffler. Ainsi, une nouvelle génération de militantes et de militants a été créée et pourra former d'autres étudiantes et d'autres étudiants.

L'attitude des fédérations étudiantes en 2005 rappelle celle qu'elles avaient eue en 1996 face à la coordination des cégeps en grève et même celle que pouvait avoir le RAEU ou la FAECQ face à la grève de 1986. Cette attitude est caractérisée par un rejet d'office de la mobilisation. Cette dernière n'est considérée que lorsque les organisations sont dépassées par le mouvement. Elles ne peuvent reprendre le leadership du mouvement que par l'intermédiaire du gouvernement qui refuse de négocier avec la frange plus combative (et qui, de facto, a un rapport de force plus grand) au profit des fédérations qui viennent alors négocier les compressions gouvernementales parce qu'elles manquent de vision globale de l'éducation.

### *Après la grève*

Les mois qui suivront la mobilisation historique de 2005 seront consacrés à la réorganisation des associations étudiantes. La fin de la grève aurait pu décourager plusieurs personnes, à l'instar de 1968-69, mais il n'en fut pas. Plus d'étudiantes et d'étudiants militent et les associations étudiantes semblent plus fonctionnelles.

Sur le plan des revendications et du discours, les fédérations étudiantes ont axé leurs interventions sur trois

éléments. En premier lieu le dégel éventuel des frais de scolarité, mettant même sur pied une caravane qui « harcelait » les candidats et candidates du PLQ durant la campagne électorale 2007. Outre ce sujet important, les fédérations étudiantes ont beaucoup insisté sur le refinancement de l'éducation par le gouvernement du Québec et le règlement du déséquilibre fiscal afin de faciliter le refinancement de l'éducation.

Du côté de l'ASSÉ, les principales orientations ont été également portées sur le refinancement public massif du système d'éducation, autour d'une campagne intitulée « le réinvestissement pas n'importe comment », précisant que le réinvestissement en éducation ne doit pas être dirigé uniquement pour l'arrimage au marché, mais aussi pour répondre à l'ensemble des besoins d'une éducation démocratique. L'ASSÉ, contrairement à la FEUQ, affichera clairement son opposition aux lois matraques contre les syndiqué-e-s du secteur public en 2005. Elle dénoncera également certaines dispositions de la loi 142<sup>362</sup> qui peuvent s'appliquer aux associations étudiantes selon certaines interprétations.

### **L'avenir du mouvement étudiant**

Le 26 mars 2007, le Parti libéral du Québec était réélu, toutefois comme gouvernement minoritaire. Ceci ne l'a pas empêché d'annoncer le dégel des frais de scolarité tel qu'il avait été promis durant la campagne électorale (50\$ de plus par session durant cinq ans). Il faut dire que l'Opposition officielle, l'Action démocratique du Québec, appuie aussi le dégel des frais de scolarité. Bien qu'en principe le Parti québécois est contre, il n'en fait pas un enjeu majeur et

---

<sup>362</sup> Le projet de loi 142, maintenant loi 43, avait pour objet d'imposer les conditions de travail des employé-e-s du secteur public et parapublic. La loi impose aussi des sanctions sévères aux individus et organisations qui ne respecteraient pas la loi, certaines interprétations affirmant même qu'elles s'appliqueraient aux étudiant-e-s des CÉGEPs qui seraient tenté-e-s de faire la grève.

semble sur le point de changer d'idée avec l'arrivée de Pauline Marois à sa tête et la pression médiatique exercée contre ce parti. Il ne s'est que timidement opposé aux baisses d'impôts (s'assurant que le gouvernement survive) qui auraient autrement financés les services publics. Ceci démontre à mon avis qu'il est inutile de reposer la lutte contre le dégel sur les partis politiques. La question de savoir ce que fera le mouvement étudiant demeure encore plus pertinente.

Le gouvernement Charest savait qu'il devait agir rapidement, de façon à mettre le mouvement étudiant devant un fait accompli. C'est pourquoi dès la nomination du Conseil des ministres et même lors du discours inaugural, le Premier ministre annonce clairement ses intentions. Le gouvernement imite en cela l'administration de Robert Bourassa, qui avait fait sensiblement de même en 1989. Les étudiant-e-s, placé-e-s devant un fait accompli qui semblait impossible à combattre, avaient alors renoncé à la mobilisation. Le gouvernement Charest compte sans doute sur l'hostilité à la mobilisation de la part des fédérations, la division du mouvement étudiant et finalement sur un manque de solidarité chez les étudiant-e-s qui « n'oseront pas » rater une session pour 50\$<sup>363</sup>. Bien que plusieurs sondages montrent l'opposition de la population<sup>364</sup> au dégel des frais de scolarité, les médias joueront le jeu des politicien-ne-s et vont sans doute comparer les étudiant-e-s à des enfants gâté-e-s.

Contrairement aux mobilisations de 1984 et 1986, le mouvement étudiant est donc pris de court face à l'action gouvernementale et c'est déjà en soit une prise contre lui. La réaction du mouvement étudiant était en soi prévisible.

363 Là-dessus, il faut préciser le contexte particulier de l'UQAM où la hausse des frais afférents vient ajouter aux raisons de faire la grève.

364 FEUQ, « Frais de scolarité : 61 % des Québécois s'opposent au dégel proposé par Jean Charest », CNW-telbec, [en ligne], <http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/March2007/12/c9420.html>, page consultée le 10 août 2007.

D'un côté, l'ASSÉ est résolument engagée vers la grève, la FEUQ se pose encore des questions tout comme la FECQ (tout sauf la grève) et des associations étudiantes non-affiliées veulent former leur propre coalition<sup>365</sup>. Un obstacle se trouve donc devant les associations étudiantes : seront-elles capables de se mobiliser conjointement ? L'attitude des fédérations étudiantes depuis leur naissance me laisse perplexe sur cette question. À l'inverse, si le mouvement étudiant cherche à trop faire l'unanimité sur le recours à la mobilisation générale comme ce fut le cas en 1989-90, il risque de ne pas faire la grève. Le mouvement étudiant devra aussi se garder des moyens moins combatifs sur cette question. Les plans B alternatifs à la grève, déjà utilisés par le passé, ont échoué lamentablement. L'exemple de 1990, où le recours juridique de la FÉÉQ (aujourd'hui la FEUQ) ne servit à rien, et le boycott des frais de scolarité à l'UQAM suivi par moins d'un-e étudiant-e sur cent, le démontrent. Ainsi, plus le temps passe, plus les positions sur la question devront se camper : on est contre le dégel et on est pour la grève. Si on est contre la grève, c'est qu'on est favorable au dégel.

Reste la question des revendications. Le mouvement doit-il se contenter de s'opposer au gel des frais de scolarité ? C'est la possibilité que les fédérations étudiantes envisagent sans doute. En principe, les fédérations étudiantes s'opposent au dégel des frais de scolarité, quoique les médias nous apprenaient récemment qu'elles étudient à nouveau un élément récurrent de leur discours, à savoir l'impôt post-universitaire et le remboursement proportionnel au revenu<sup>366</sup>. Peut-être qu'elles préparent une nouvelle mouture du *Nouveau partenariat* des années 1990,

---

365 Clairandrée Cauchy, « Droits de scolarité: vers une nouvelle coalition étudiante », *Le Devoir*, mercredi 8 août 2007, p. A3.

366 Clairandrée Cauchy, « Droits de scolarité: la Fédération étudiante universitaire cherche la formule idéale », *Le Devoir*, mardi 7 août 2007, p. A5.

lequel consistait précisément à accepter l'augmentation des frais de scolarité en retour d'un investissement de l'État et des entreprises. De toute manière, la position en faveur du gel des frais de scolarité me paraît contraignante. Elle focalise le débat sur l'augmentation des frais plutôt que sur les frais eux-mêmes. Il est facile de rétorquer que puisque les frais existent déjà, à quoi bon s'opposer à une augmentation de 100\$ par année ? Ainsi, la position sur la gratuité scolaire me semble plus profonde et plus cohérente. Si l'éducation est un véritable service public, elle se doit d'être gratuite. Cependant, une mobilisation sur la gratuité scolaire pourrait s'avérer difficile. En plus de lutter contre un recul, la mobilisation devrait alors être offensive.

La présence d'une organisation nationale forte, combative et démocratique est, à mon humble avis, une condition nécessaire pour pouvoir vaincre le gouvernement sur la question des frais de scolarité, mais aussi pour pouvoir surveiller les gains acquis suite à la grève (ou les reculs éviter), et également pour pouvoir espérer d'autres gains dans le futur. Comme en 2005, l'ASSÉ doit jouer un rôle de premier plan. Si une coalition peut s'avérer utile, elle n'est pas permanente et pose des problèmes de coordination. En revanche, si le membership de l'ASSÉ s'accroît de manière significative dans les prochains mois, cela jouera aussi sur le rapport de force face à l'État et face aux fédérations.

Historiquement, les gains importants du mouvement étudiant sont intimement liés à la présence d'organisations nationales fortes. Par exemple, suite à l'adoption de la Loi 32 en 1983, plusieurs associations font front commun autour de l'ANEEQ, contribuant incidemment aux succès des mobilisations du milieu des années 1980. L'une des raisons de la victoire de 1986 a été l'affiliation de quelques associations étudiantes à l'ANEEQ. Ainsi, lorsque des associations adhèrent à l'ANEEQ en même temps qu'elles votent la grève, elles donnent un signal clair de leur appui à

la mobilisation et à la combativité, en plus de légitimer celle-ci face aux organisations concertationnistes de l'époque. Le ralliement autour d'une organisation permanente, l'ASSÉ, est une voie que doivent étudier sérieusement les personnes favorables à la gratuité scolaire et à l'éradication de l'endettement étudiant.

### Conclusion

Le portrait tracé dans cet épilogue n'est pas très différent de celui rapporté dans le reste de l'ouvrage. J'ai simplement relevé qu'une fois de plus, le mouvement étudiant québécois est divisé, grosso modo, en deux tendances. La première tendance est plus combative, plus démocratique et plus profonde sur le plan des revendications. La seconde, est davantage portée sur la négociation, le lobbying, un pouvoir accru des directions et des revendications dites réalistes. Une fois de plus, je crois avoir prouvé que la première tendance est plus fructueuse sur les plans des résultats. Remarquons également que plusieurs personnes issues de la deuxième tendance se sont recyclées comme mandarins de l'État ou politicien-ne-s.

Les dernières années du mouvement étudiant québécois sont donc marquées par la naissance d'une nouvelle organisation, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), plus combative et plus démocratique. Cette association nationale prendra l'initiative de plusieurs luttes importantes des années 2000, notamment celle contre la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), celle contre l'arrimage de l'éducation aux lois du marché, celle du réinvestissement public massif et encore plus à l'occasion de la contre-réforme de l'Aide financière aux études de 2004-2005.

Le conflit entre le gouvernement du Québec et le mouvement étudiant entre l'automne 2004 et le printemps 2005 illustre remarquablement bien les différences profondes entre les deux tendances du mouvement

## LE MOUVEMENT ÉTUDIANT AU QUÉBEC 1983-2006

étudiant. D'un côté, les hégémoniques fédérations étudiantes qui font tout pour éviter le recours à la grève, puis l'ASSÉ qui, sous l'étendard d'une coalition élargie, construit un rapport de force sans précédent. Une fois la grève déclenchée, le rôle pratique des fédérations étudiantes sera d'en prendre la tête pour mieux y mettre fin.

Le mouvement étudiant se trouve donc devant des choix importants. Si l'on considère son rôle non seulement en termes de représentation des étudiantes et des étudiants, mais aussi en terme de défense d'un système public d'éducation, le mouvement étudiant devra rompre avec la stratégie concertationniste. Cette stratégie ne peut être d'aucune utilité dans le contexte de la mondialisation capitaliste actuelle et l'application par les gouvernements et les établissements d'enseignement de politiques néolibérales. Cette remarque vaut également par extension pour l'ensemble des organisations de la société civile, particulièrement pour les syndicats. Une radicalisation de ces groupes sociaux demeure toutefois fragile s'ils ne sont pas unis par une solidarité implacable, surtout dans un contexte où les forces conservatrices se font entendre plus fort. J'espère à cet égard que la mobilisation de l'automne 2007 servira d'exemple à suivre pour les prochaines années.

Benoît Lacoursière, août 2007.

## BIBLIOGRAPHIE

### Documents et publications des associations étudiantes

Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec, *Le petit guide étudiant*, Montréal, ANEEQ, 1987, 157 pages.

Mouvement pour le droit à l'éducation, *Le droit à l'éducation à l'ère de l'information*, Mémoire du Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE) présenté aux États généraux sur l'éducation du gouvernement du Québec, octobre 1995, 29 pages.

Mouvement pour le droit à l'éducation, *Le virage syndical*, Documents du Congrès du Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE), Montréal, Université de Montréal, 3 octobre 1998, 9 pages.

Paquet, Jean-Pierre, *Frais de scolarité universitaires : pourquoi s'opposer au dégel*, Montréal, Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec, 1989, p. 3.

Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec, *Avant-projet de loi préparé par le RAEU soumis aux associations étudiantes, aux divers intervenants du monde de l'éducation et au ministère de l'Éducation du Québec*, troisième version, Montréal, Québec, RAEU, 1983, 36 pages.

Renaud, Benoit, *Chronologie approximative du mouvement étudiant québécois*, Montréal Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE), 1995, 9 pages.

———, *Six grèves générales*, Montréal, Mouvement pour le droit à l'éducation, 1995,

### Articles de journaux étudiants

Anonyme, « L'ANEQ appuie le front commun secteur public », *le québec-ÉTUDIANT*, mars 1983, p. 4.

Anonyme, « Pour le RAEU les tords sont partagés », *Continuum*, 14 mars 1983, p. 5.

Anonyme, « Pour régler les problèmes de reconnaissance et de financement des associations étudiantes : le RAEU soumet un avant projet au gouvernement », *Continuum*, 11 avril 1983, p.5

Anonyme, « Pour le désarmement », *le québec-ÉTUDIANT*, 6 septembre 1983, p. 1.

Anonyme, « Le RAEU : comment ça marche ! », *RAEU en tête*, 12 octobre 1983, p.2.

Anonyme, « Congrès spécial de l'ANEQ », *le québec-ÉTUDIANT*, Novembre 1983, p. 1.

Anonyme, « Nos propositions », *ANEQ informe*, novembre 1983, p. 4.

Anonyme, « Les propositions de l'ANEQ », *Continuum*, 14 novembre 1983, p. 8.

Anonyme, « Une grève nécessaire », *le québec-ÉTUDIANT*, octobre 1986, p. 1.

Anonyme, « La plate-forme de revendications », *le québec-ÉTUDIANT*, octobre 1986, p.7.

Anonyme, « qui empêche l'unité du mouvement étudiant », *le québec-ÉTUDIANT*, octobre 1986, p.3.

Anonyme, « Vers la dissolution du RAEU », *Unité*, début décembre 1986, p. 3.

Anonyme, « Libérons-nous de la FAECQ », *le québec-ÉTUDIANT*, février 1987, p.4.

Anonyme, « Le plan d'action de l'ANEEQ », *Unité*, 4 octobre 1988, p. 8.

Anonyme, « Au jour le jour », *le québec-ÉTUDIANT*, novembre 1988, p. 4.

Anonyme, *Définir l'université que nous voulons*, supplément au *québec-ÉTUDIANT*, janvier 1989, 4 pages.

Anonyme, « Droit vote de grève pour Loi 101 », *Continuum*, 6 février 1989.

Anonyme, « Le colloque sur les universités : Mission accomplie », *québec-ÉTUDIANT*, mars 1989, p. 8.

Anonyme, « Le XXIIe Congrès national de l'ANEEQ : Opération gel des frais de scolarité universitaires », supplément au *québec-ÉTUDIANT*, avril 1989, 4 pages.

Anonyme, « Pour le français, langue commune », *Le XXIIe Congrès national de l'ANEEQ*, supplément au *québec-ÉTUDIANT*, avril 1989, p. 2.

Anonyme, « Entrevue avec la secrétaire générale de l'ANEEQ : Il n'y aura pas de négos sur le dégel », *Unité*, 17 janvier 1990, p. 7.

Anonyme, « La réunion nationale du mouvement étudiant tranche en faveur de la gratuité scolaire », *Unité*, 2 octobre 1990, p. 16.

Anonyme, « La réunion nationale du mouvement étudiant tranche en faveur de la gratuité scolaire », *Unité*, 2 octobre 1990, p. 16

Anonyme, « Tu FEEQ quoi ? », *Montréal Campus*, 24 octobre 1990, p. 8.

Anonyme, « Cap sur la gratuité scolaire », *le québec-ÉTUDIANT*, novembre 1990, p. 1.

Anonyme, « Bilan de la CEREQ : Unité nationale », *Continuum*, 2 décembre 1991, p. 3.

Anonyme, « La question nationale », *québec-ÉTUDIANT*, mars 1992, p. 6.

Anonyme, « Mémoire de l'Organisation des femmes dans l'ANEEQ à la Commission parlementaire sur l'avenir de l'enseignement collégial : « nos recommandations », *québec-ÉTUDIANT*, novembre 1992, p. 7.

Anonyme, « Le mouvement étudiant repart en campagne. « signez ici X » », *Éduc-Action*, mercredi 22 octobre 1997, p. 7.

Anonyme, « Le MDE s'ouvre : le mouvement étudiant en pleine mutation », *Étincelle express*, Mouvement pour le droit à l'Éducation, 23 mars 1998. Document électronique. N'est plus en ligne.

Anonyme, « Revendications », *Étincelle*, Octobre 1998, p. 4 et 5.

Anonyme, « Bâtissons la résistance, bâtissons le MDE », *Étincelle express*, 16 août 1998, document électronique. N'est plus en ligne.

Anonyme, « Bilan 1998 - 1999 », *La voix étudiante*, automne 1999, p.11.

Anonyme, « Sommet du Québec et de la jeunesse : Accéder à la citoyenneté », *La voix étudiante*, Rentrée Hiver 2000, p. 11.

Anonyme, « Taxe à l'échec : Rien à la pédagogie, tout à la punition! », *Étincelle express*, Mouvement pour le droit à l'éducation, Document électronique. N'est plus accessible en ligne.

Arseneau, Joël, « Dégel des frais de scolarité : front commun », *Montréal Campus*, 18 janvier 1990, p. 3.

———. « Réunion nationale du mouvement étudiant : tout ou rien », *Montréal Campus*, 14 février 1990, p. 3.

Bachalrani, Catherine et Marie-Hélène Gélinas, « La FEUQ répond aux critiques du MDE », *Unité*, 19 février 1996, p. 7.

———. « Des orientations au cœur des préoccupations étudiantes », *Unité*, S.D., 1996, p. 5.

Bazinet, Christian, « Manifestation nationale du 30 mars : escapade à Québec », *Continuum*, 9 avril 1990, p. 9.

Beaudoin, Jacques, « 70 000 étudiant-e-s de collèges en grève », *le québec-ÉTUDIANT*, décembre 1983, p. 1.

———. « Suite à une fuite, L'ANEQ rend public l'avis du Conseil des Collèges sur le PREC », *le québec-ÉTUDIANT*, novembre 1983, p. 12.

Begley, Jeff, « Une manifestation contre l'appauvrissement », *québec-ÉTUDIANT*, septembre 1989, p. 7.

Bellemare, Marc F., « Sommet socio-économique : la FEUQ tire cavalièrement sa révérence », *Le Quartier libre*, 12 novembre 1996, p. 7.

———. « Splendeurs et misères du Plan G », *Quartier libre*, 28 octobre 1997, p. 3.

Benessaïeh, Karim, « La FÉUQ contre-attaque », *Montréal Campus*, 10 avril 1991, p. 6.

———. « Les mutiné-e-s du bounty », *Montréal Campus*, 10 avril 1991, p. 3.

Benoit, Charles, « Champ libre », *Continuum*, 30 janvier 1989, p. 6.

———. « Diversion juridique en vue contre le dégel », *Unité*, 15 février 1990, p. 7.

———. « L'ANEQ appelle à la mobilisation : le verdict est tombé », *Unité*, 20 septembre 1988, p. 5.

Bisson, Bruno, « ...et l'ANEQ crie victoire », *Montréal campus*, 29 octobre 1986, p.5.

Boucher, Claude, « 2000 étudiants manifestent dans les rues de Montréal : Ils marchent à l'antigel », *Montréal Campus*, 25 octobre 1989, p. 3.

Boudreau, Philippe, « La FAECQ en faveur du dégel des frais de scolarité. », *Unité*, début février 1985, p. 6.

———. « Les recteurs veulent le dégel », *Unité*, 19 septembre 1989, p. 5.

———. « FAECQ et fonds de solidarité : le mirage de la prospérité », *Unité*, fin janvier 1986, p. 5.

Bougie, Geneviève, « L'ANEQ fait son grand ménage du printemps! », *québec-ÉTUDIANT*, avril 1991, p. 2.

Brillon, Laurence, « Le comité femme de la Faécum », *Continuum*, 9 mars 1992, p. 2.

Caluori, Gustave, « La fédération des étudiants (es) du Québec : Mouvement éprouvette », *Continuum*, 23 janvier 1989, p. 5.

———. « La nouvelle fédération étudiante : naissance contestée », *Continuum*, 30 janvier 1989, p. 9.

———. « Les membres de la FEEQ : les quatre mousquetaires », *Continuum*, 6 mars 1989, p. 5.

———. « Un ex-militant se rappelle : Retour vers le futur », *Continuum*, 20 mars 1989, p. 9.

Chagnon, André, « Le RAEU demande une médiation », *Continuum*, 31 janvier 1983, p. 5.

———. « Un code du travail étudiant : le RAEU législateur », *Continuum*, 21 mars 1983, p. 3.

Charrette, Virginie, « Après deux mois de piétinement : trêve de balivernes, on repart en négos », *unité*, Mi-janvier 1987, p.4.

———. « Mémoire de l'ANEQ sur le conseil permanent de la jeunesse : la voix crédible de l'État », *Unité*, fin mars 1987, p. 8.

Chiasson-Lebel, Victor, « Université Pepsi », *Étincelle*, Novembre 1998, document électronique, n'est plus en ligne.

Cléroux, André, « Réunion nationale du mouvement étudiant : Mon père est plus fort que le tien », *Continuum*, 11 mars 1991, p. 9.

Colas, Valéry, « Privatisation de la recherche universitaire », *Unité*, 27

janvier 2000, p. 6.

Comby, Marc, « Les associations étudiantes et la loi 32 : Accréditer pour des crédits...quand on peut ! », *Continuum*, 29 octobre 1984, p. 10.

Comité femmes du MDE, « 1 comité femmes, 2 revendications, 3 action ! », *Étincelle*, novembre 1998. Document électronique, n'est plus en ligne.

Communications FEUQ, « La FEUQ songe à proposer une loi sur les frais de scolarité », *Vie étudiante*, vol. 1, no. 4, janvier - février 1992, p. 26.

Conseil central de l'ANEEQ, « Un congrès déterminant pour l'avenir de l'ANEEQ », *québec-ÉTUDIANT*, avril 1991, p. 2.

———. « L'ANEQ et le Sommet québécois de la jeunesse », *aneq-informe*, 18 août 1983, p. 1.

Côté, Marc-André, « Les réponses des partis politiques en matière d'éducation : Le PQ joue le jeu. », *Le Quartier libre*, 6 septembre 1994, p. 5.

———. « Mouvement pour le droit à l'éducation : un nouveau regroupement », *Quartier libre*, 11 avril 1995, p. 9.

———. « Unanimité chez les intervenants de l'UdeM : La réforme Axworthy déplaît », *Le Quartier libre*, 8 novembre 1994, p. 5.

Côté, Simon-Pierre, « Le boycott du recensement », *La voix étudiante collégiale du Québec*, automne 1998, p. 1.

Courchesne, Carole, « Les étudiant(e)s revendiquent », *Unité*, fin janvier 1983, p. 5.

Dallaire, Stéphanie, « Une loi-cadre sur l'aide financière et les frais de scolarité : Pour éviter un dégel en cachette », *Unité*, 15 octobre 1996, p. 9.

Darier, Éric, « Frais de scolarité et société distincte », *Unité*, 17 janvier 1990, p. 9.

De Waele, Michel, « Le RAEU demande l'élargissement de l'application de la loi 32 », *Continuum*, 13 février 1984, p. 3.

Delagrave, Sylvain, « Une loi adoptée malgré l'opposition de la majorité », *Le québec-ÉTUDIANT*, 6 septembre 1983, p. 3.

Delgado, Jérôme, « Manif contre le dégel : Marche à frais virés », *Continuum*, 26 février 1990, p. 5.

Desjardins, François, « Les universités anglophones et les étudiants étrangers : monnaie d'échange », *Montréal Campus*, 27 novembre au 10 décembre 1996, p. 5.

Desjardins, Jocelyn, « Nouveau regroupement québécois : Je me souviens », *Montréal Campus*, 5 avril 1995, p. 5.

Dionne, Claude, « Le 18 octobre, une invitation large dans la rue ! », *Unité*, 4 octobre 1989, p. 5.

Duchesne, Paule, « L'ANEQ appuie les travailleurs et travailleuses du Front commun », *l'Unité*, fin janvier 1983, p. 3.

Escomel, Pascake et Robert Wagner, « Occupation au ministère de l'éducation : encore une occupation », *Continuum*, 9 avril 1990, p. 10.

Exécutif de l'AGEUQAM, « un mouvement qu'il faut joindre », *Unité*, début novembre 1983, p. 2.

Fontaine, Éric, « La Cote R vivement critiquée », *Quartier libre*, 10 décembre 1996, p. 6.

Fortier, Julie, « Faillite suprême », *Quartier libre*, 15 septembre 1998, p. 11.

———. « La rentrée de la FEUQ : remettre l'université sur la place publique », *Quartier libre*, 3 septembre 1997, p. 5.

———. « Menace de grève générale illimitée : les cégeps partent en guerre, une fois de plus », *Quartier libre*, 3 février 1998, p. 9.

Fortier, Yves, « L'AGEUQAM et sa participation au national », *Unité*, 17 septembre 1990, p. 4.

Fortin, Serge, « L'ANEEQ reste aux aguets », *Montréal campus*, 16 septembre 1987, p. 5.

Fortin,

Frappier Mathieu, « Vers un boycott de la taxe à l'échec au collégial ? », *Étincelle*, septembre 2000, p. 3.

Gagnon, Francis et David Ledoyen, « La FEUQ et le MDE à la défense des étrangers », *Quartier libre*, 21 janvier 1997, p. 4.

———. « Menace de grève étudiante : le MDE se veut plus radical que la FEUQ », *Quartier libre*, 29 octobre 1996, p. 7.

Gauthier, Jacques, « McGill vote pour l'ANEQ », *Le Continuum*, 14 mars 1983.

Gauthier, Richard, « Dossier : frais de scolarité », *Continuum*, 3 septembre 1990, p. 11.

———. « La commission Bélanger-Campeau (1) : Les mémoires jumeaux », *Continuum*, 19 novembre 1990, p. 11.

Gibeault, Éric-Pierre, « Investissement sans dividendes ? », *Continuum*, 10 septembre 1990, p. 7.

Giguère, François, « L'Union est fondée : Loi 37 : un recul pour tout le monde », *québec-ÉTUDIANT*, janvier 1989, p. 5.

———. « La fédération des associations étudiantes collégiales du Québec : À l'heure du jugement dernier », *le québec-ÉTUDIANT*, janvier 1987, p. 8.

Gosa, Agnès, « Demain un mouvement étudiant unis », *Le Continuum*, 14 novembre 1983, p.8.

———. « Entrevue avec Patrice Legendre de l'ANEQ : Demain, un mouvement étudiant uni. », *Continuum*, 3 octobre 1983, p.8.

Guindon, Denis, « Le RAEU en tête », *Continuum*, 13 septembre 1983, p. 2.

Horguelin, Christophe, « Fondation du Mouvement étudiant pour la souveraineté », *Quartier libre*, 14 février 1995, p. 9.

———. « Séparatisses ! McGill quitte la fédération étudiante du Québec », *Quartier libre*, 11 avril 1995, p. 9.

Houle-Courcelles, Mathieu, « Zone de libre-échange des Amériques : Libre échange : le temps des consensus est terminé », *Étincelle*, septembre 2000, p. 5.

Jean, Mathieu, « Mouvement pour le droit à l'éducation : Coup d'œil sur le plan d'action », *Unité*, 15 octobre 1996, p. 9.

Jolicoeur, Martin, « Fondation du Rassemblement des jeunes souverainistes du Québec : Les universitaires boudent le RJSQ », *Continuum*, 6 avril 1992, p. 9.

Jubinvillle, Yves et Stéphane Kelly, « Technocraties », *Continuum*, 23 janvier 1989, p. 7.

Kelly, Benoit, « À la deuxième réunion nationale du mouvement étudiant : On réaffirme l'appel à la grève », *Unité*, 1<sup>er</sup> mars 1990, p. 4.

———. « Le XXIIe congrès de l'ANEQ adopte la position de l'AGEUQAM sur la langue/ Ensemble contre le dégel », *Unité*, 11 avril 1989, p. 7.

Lalande, Olivier, « Conseil permanent de la jeunesse : Sauvé des eaux », *Montréal Campus*, 3 au 16 septembre 1997, p. 13.

Lapointe, Josée, « À la fédération des étudiantes et étudiants du Québec : « Il faudra agir », *Unité*, 17 janvier 1990, p. 2.

Le Compte, Michel, « Pour le RAEU : la ligne (politique) est tracée », *Continuum*, 10 décembre 1984, p. 3.

———. « Le RAEU et l'unification », *Continuum*, 14 novembre 1983, p. 8.

Leblanc, Sonia, « Conseil permanent de la jeunesse : donner la parole aux jeunes », *Unité*, mi-novembre 1986, p. 14.

Leduc, Bernard, « L'après-lobby : 1999, l'année québécoise du : C'est assez ! », *Quartier libre*, date et page inconnues.

Lemieux, Raymond, « La grève générale du 15 novembre - Une journée pour « avertir le gouvernement », *Montréal Campus*, 22 novembre 1983, p. 4.

———. « Le RAEU perd deux joueurs », *Montréal campus*, 22 mars 1983, p. 3.

Lemieux, Robert, « Tandis que le front commun et le gouvernement s'indisposent - RAEU et FAECQ proposent » *Montréal Campus*, 1<sup>er</sup> février

1983, p. 5.

Loiselle, Bertrand, « À propos de la question linguistique », *québec-ÉTUDIANT*, janvier 1989, p. 5.

Malboeuf, Marie-Claude et Jean-François Nadeau, « Coupures dans le financement des universités : Mobilisation pré-référendaire », *Le Quartier libre*, 5 septembre 1995, p. 9.

Marcotte, Jean-Sylvain, « Les consultations d'Axworthy et les propositions des associations étudiantes : Quand les bourreaux consultent les condamnés », *Le Quartier libre*, 20 décembre 1994, p. 4.

Marissal, Vincent, « Ça FEEQ que », *Montréal Campus*, 16 janvier 1991, p.6.

———. « Recours de la FÉÉQ : Aide juridique », *Montréal Campus*, 16 janvier 1991, p. 6.

Mathieu, Isabelle, « Le mouvement étudiant contre les coupures en éducation : Apprendre ou à laisser », *Unité*, 26 novembre 1996, p. 3.

Mcpheerson, Alain, « Conférence extraordinaire des regroupements étudiants du Québec : la guerre des tuques », *Continuum*, 10 février 1992, p.8.

———. « Indexation des frais de scolarité : vers la moyenne canadienne », *Continuum*, 2 décembre 1991, p. 5.

Messier, François, « Une proposition de désaffiliation battue : La FAÉCUM et la FEUQ à couteaux tirés », *Quartier libre*, 14 novembre 1995, p. 4.

Michon, Marie-Soleil, « L'avenir du Conseil Permanent de la Jeunesse : Trop jeune pour mourir », *Montréal campus*, 12 novembre 1996, p. 8.

———. « La FEUQ et les hausse de droits de scolarité pour les étudiants étrangers : Changement de cap », *Montréal Campus*, 12 au 25 mars 1997, p.7.

Minotti, Patrick, « ANÉÉQ un jour, ANÉÉQ toujours », *Continuum*, 8 octobre 1990, p. 4.

———. « ANEEQ un jour, ANEEQ toujours! », *Continuum*, 8 octobre 1990, p. 4.

———. « Le mouvement des étudiantes et des étudiants du Québec : De l'ambition pour deux », *Continuum*, 8 avril 1991, p. 3.

Morency, Julie, « Dans les associations étudiantes : les femmes doivent vendre leur place », *Continuum*, 12 mars 1984, p. 2.

Muller, Paul, « Financement du RAEU : Vers un rythme de croisière », *Le continuum*, 26 septembre 1983, p. 2.

Muzzo, Johanne, « ANEQ : forum des femmes », *Unité*, 11 novembre 1983, p. 5.

———. « Forum des femmes 14, 15, 16 octobre : pour une réalité étudiante féministe », *québec-ÉTUDIANT*, octobre 1983, p. 5.

———. Johanne, « La reconnaissance des associations étudiantes : un problème avant tout politique! », *Le québec-ÉTUDIANT*, mars 1983, p. 2.

Noël, Christian, « Des modifications au régime des prêts et bourses : Surprise surprise », *Montréal Campus*, 26 février au 11 mars 1997, p. 6.

———. « Grèves dans les cégeps et universités : Aux armes, étudiants ! », *Montréal campus*, 13 au 26 novembre 1996, p. 7.

———. « Les bureaux du Conseil du patronat pris en otage par des étudiants : Tempête à huis clos », *Montréal Campus*, 25 février 1998, p. 5.

Normandin, Céline, « Agenda 1998-99 de la Fédération étudiante universitaire du Québec : La FEUQ poursuit son offensive », *Quartier libre*, 13 octobre 1998, p. 6.

———. « Plan d'action jeunesse du gouvernement québécois », *Quartier libre*, 27 octobre 1998, p. 6.

Nunes, Olga, « Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle prônent l'unité », *Unité*, 17 janvier 1990, p. 2.

Panneton, Christian, « Mouvement pour le droit à l'éducation : être de gauche, oui, mais pas gauche », *Unité*, 19 février 1996, p. 8.

Paquet, Jean-Pierre et Christian Yaccarini, « L'accessibilité à l'éducation universitaire : les barrières économiques et les barrières sociales et culturelles », *Unité*, fin octobre 1984, p. 4 et 5.

———. « Dégel des frais de scolarité : Devrons-nous payer \$2500 ou plus par année ? », *Unité*, fin octobre 1984, p. 1.

———. « La loi 32 un an après : la reconnaissance demeure problématique », *Le québec-ÉTUDIANT*, mai 1984, p. 9.

Paquet, Mario, « Le mémoire de la FECQ : d'énormes lacunes », *Unité*, 16 au 29 novembre 1992, p. 6.

Paquin, Gilles-André et Michel Patrice, « Pour nos droits nationaux », *Unité*, 11 avril 1989, p. 7.

Peikarec, Marion, « 14<sup>e</sup> festival mondial de la jeunesse et des étudiants : La FEUQ et la FECQ font le bilan », *Quartier libre*, 3 septembre 1997, p. 10.

Pelletier, Nathalie, « Les femmes de l'ANEQ : plus présentes que jamais », *Unité*, fin-mars 1987, p. 4.

Pichet, Caroline, « Mouvement des étudiantes et étudiants du Québec : Passeport étudiant », *Continuum*, 2 septembre 1991, p. 6.

Pineault, Marc et Maryse Potvin, « Tirer la langue », *Continuum*, 6 mars 1989, p. 2.

Plourde, Nicolas, « Débrayage à l'université de Montréal : trois journées

de solidarité », *Continuum*, 26 mars 1990, p. 3.

——. « LA FEEQ et la FCEQ : Un nouveau mouvement... », *VEQ : la voix étudiante du Québec*, octobre 1990, p. 4.

——. « Le « nouveau partenariat ». », *VEQ : la Voix étudiante du Québec*, octobre 1990, p. 4.

Potvin, Maryse, « Fédération nationale : les premiers pas », *Continuum*, 27 mars 1989, p. 2.

——. « Fédération nationale : Se donner des armes », *Continuum*, 6 mars 1989, p. 2.

Quintal, Luc, « L'ANEEQ accepte les départements », *Unité*, 2 novembre 1989, p. 6.

——. « La FEEQ n'existe pas », *Unité*, 16 novembre 1989, p. 5.

——. « Soixante associations réunies...pour la grève générale illimitée », *Unité*, 15 février 1990, p. 5.

Regnault, Mathilde, « ZLÉA », *Quartier libre*, 3 octobre 2000, p. 5.

——. « Énoncé de politique du ministre François Legault : Encourageant, mais il doit faire ses preuves », *Quartier libre*, 22 février 2000, p. 6.

Rochon, Serge, « La raeunionite », *Le continuum*, 8 avril 1985, p. 6.

——. « Fonds d'emploi étudiant : La Houle nouvelle vague », *Continuum*, 2 mars 1987, p. 5.

——. « Le RAEU : ses jours sont-ils comptés ? », *Le continuum*, 4 novembre 1985, p. 2.

Sardi, Michel, « Mouvement des étudiantes et étudiants du Québec : Mon MEEQ à moi... », *Continuum*, 11 novembre 1991, p. 2.

——. « Robillard notre amour », *Continuum*, 13 janvier 1992, p. 3.

Séguin, Céline et Christian Yaccarini, « Le XVI Congrès de l'ANEEQ », *Unité*, mi-septembre 1983, p. 7.

St-Amant, Jacques, « Le gouvernement met ses gros sabots dans nos affaires », *Le québec-ÉTUDIANT*, 6 septembre 1983, p. 3.

St-Onge, Marc, « Désaffiliation au RAEU : Hull accède à l'indépendance », *Le continuum*, 28 janvier 1985, p. 6.

Thellier, Marie-Agnès, « Seule l'ANEEQ boycotte le Sommet », 5 août 1983, p. 3, in

Thériault, Caroline, « La hausse des frais de scolarité R.I.P », *FAECQ*, ?????? (confirmer) p. 2.

Tran-Quang, Sâng, « Le Sommet du Québec et de la jeunesse : le Quoi ? », *Quartier libre*, 8 février 2000, p. 7.

———. « Les autochtones au Sommet : d'autres réalités », *Quartier libre*, 7 mars 2000, p. 13.

———. « Réactions au projet de loi référendaire : des mémoires attendus », *Quartier libre*, 25 janvier 2000, p. 9.

Tremblay, Frédéric, « Politique des universités : on attend la suite », *Quartier libre*, 9 novembre 1999, p. 6.

Trépanier, Luc, « Le Congrès du RAEU : Qu'on grouille ! », *Le continuum*, 21 octobre 1985, p. 2.

Vaillancourt, Guillaume, « L'ANEEQ et les cégeps : Donner la parole aux jeunes », *Unité*, 16 au 29 décembre 1992, p. 3.

———. « Référendum sur l'adhésion de l'AGEsshalcUQAM à la FEUQ : Gestion et éducation souhaitent que le OUI l'emporte », *Unité*, 15 janvier 1996, p. 3.

Vézina, Jean-Marie, « Les trente derniers de la FAECQ », *le québec-ÉTUDIANT*, novembre 1983, p. 12.

———. « Pour l'unité du mouvement étudiant : trois associations de plus dans l'ANEQ », *le québec-ÉTUDIANT*, décembre 1983, p. 1.

Viens, Bruno « Mouvement national : discours mariné », *Le continuum*, 5 octobre 1987, p. 2.

Wheeland, Pete, « Les « pragmatiques » sont-ils réalistes ? », *le québec-ÉTUDIANT*, décembre 1983, p. 2.

Zemelka, Catherine, « Loi sur les faillites étudiantes : On serre la vis », *Quartier libre*, 28 octobre 1997, p. 10.

## Études sur le mouvement étudiant

### Monographies

Bédard, Éric, *Histoire de la FAÉCUM*, Montréal : Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, 1994, 195 pages.

Bélanger, Pierre, *Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960 - 1983)*, Montréal : Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec, 1984, 208 pages.

### Mémoires et thèses

Fortin, Johanne, *Bilan de l'organisation du Sommet québécois de la jeunesse tenu au Québec en 1983*, Mémoire présenté à l'Université du Québec à Montréal comme exigence partielle de la maîtrise en science politique, mai 1985, 168 pages.

Lahaie, Suzanne, *Le mouvement étudiant pour le oui (MEOUI), au Québec, comme mouvement d'opinion*, Mémoire présenté à la faculté des études supérieures, Département de science politique, Université de Montréal, janvier 1981, 161 pages et annexes.

Laroche, Charles, *Idéologie et pratique du mouvement étudiant à l'Université de Montréal*, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de maître es sciences, Département de science politique, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, août 1982, 218 pages.

Neatby, Nicole, *L'évolution des attitudes et des activités des leaders étudiants de l'Université de Montréal de 1950 à 1958*, Thèse présentée à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.) en histoire, département d'histoire, faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, Montréal, avril 1992, 482 pages.

### Articles scientifiques

Bédard, Éric, « L'idéologie syndicale étudiante: du discours à la pratique: le cas de l'AGÉUM (1950-1969) », *Bulletin du regroupement des chercheurs et chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec*, vol. 21, no. 1, hiver 1995, pages 13 à 31

Breton, Érik, « Service ou mouvement ? Le dilemme de la confédération des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) », *Recherches sociographiques*, vol. 38, no.1, 1997, pages 117 à 129.

Bélanger, Paul R. et al., « Pratique politique étudiante au Québec » in *Recherches sociographiques*, vol. 13, no. 3, septembre à décembre 1972, pages 309 à 342.

### Articles de périodiques

Baillargeon, Jean, « La jeunesse québécoise et son projet de société : Le communautarisme, vous connaissez ? », *L'action nationale*, vol. 72, no. 9, mai 1983, pages 771 à 781.

———. « Le mouvement étudiant et le temps des remises en question », *L'action nationale*, vol. 72, no. 9, mai 1983, pages 813 à 821.

Legendre, Patrice, « La réalité du mouvement étudiant », *Conjoncture*, no 3, printemps 1983, pages 179 à 184.

Morin, Bernard, « Le Sommet québécois de la jeunesse et ses enjeux politiques », *L'action nationale*, vol. 72, no. 9, mai 1983, pages 846 à 851.

Roy, Josée, « Le système d'éducation au Québec », *L'action nationale*, vol. 72, no. 9, mai 1983, pages 840 à 845.

Villemare, Luc, « Le mouvement étudiant de l'UQAM et le lien avec sa structure organisationnelle », *Conjoncture*, no 3, printemps 1983, pages 172 à 178.

## **Études sur le syndicalisme, le monde du travail et les autres mouvements sociaux**

### Monographies

Dionne, Bernard, *Le syndicalisme au Québec*, Boréal, Montréal, 1991, 126 pages.

Fournier, Louis, *Histoire de la FTQ 1965-1992*, Québec/Amérique, Montréal, 1994, 291 pages.

Gagnon, Mona-Josée, *Le syndicalisme : état des lieux et enjeux*, diagnostic, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1994, 140 pages.

Piotte, Jean-Marc, *Un syndicalisme de combat*, Montréal, Éditions Albert St-Martin, 1977, 268 pages.

———. *Du combat au partenariat, interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Éditions Nota Bene, Montréal, 1998, 273 pages.

Rouillard, Jacques, *Histoire de la CSN (1921-1981)*, Montréal, Boréal / CSN, 1981, 335 pages.

———. *Histoire du syndicalisme québécois des origines à nos jours*, Montréal, Boréal, 1989, 535 pages..

———. *Le syndicalisme québécois deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, 335 pages.

### **Cahiers de recherches universitaires**

Boucher, Jacques, *Les mouvements sociaux : réflexion à partir des théories de l'action collective et de la régulation*, Cahier du CRISES # 9003, 1990, 85 pages.

Bourque, Gilles L., *Le néo-corporatisme comme angle d'analyse de la nouvelle politique industrielle au Québec*, cahier du CRISES #9506, 1995, 54 pages.

Lamoureux, Josée, *La concertation : perspectives théoriques sous l'angle du néo-corporatisme*, cahier du CRISES # 9607, 1996, 32 pages.

### **Mémoires et thèses**

Anderson, Marc-André, *Les approches théoriques pour l'étude des mouvements sociaux contemporains : analyse, critique et exploration des voies de synthèse*, Mémoire présenté au département de science politique, UQAM, août 1997, 136 pages.

### Articles de quotidiens et hebdomadaires

April, Pierre, « Cégeps : les étudiants proposent l'expulsion des « retardataires-profiteurs », *La Presse*, jeudi 13 mai 1993, p. A10.

Breton, Brigitte, « Mouvement de grève au collégial », *Le Soleil*, samedi 16 novembre 1996, p. A17.

Carignan, Roland-Yves, « Les grandes associations étudiantes font la paix pour un combat commun », *Le Devoir*, jeudi 27 août 1992, p. 2.

Cauchon, Paul, « FEUQ : les nouveaux revendicateurs », *Le Devoir*, 14 février 1996, p. A1, in *Unité*, 18 mars 1996, p. 3.

———. « Hausse des frais de scolarité », *Le Devoir*, vendredi 17 décembre 1993, p. A4.

———. « L'éducation en 1996 : le mouvement étudiant a prouvé sa force », *Le Devoir* samedi 28 décembre 1996, p. A1.

———. « les étudiants claquent la porte », *Le Devoir*, vendredi 1<sup>er</sup> novembre 1996, p. A4.

———. « Réactions à la loi 95 : l'autonomie de l'université n'est pas en cause, selon les étudiants », *Le Devoir*, vendredi 23 juin 1995, p. A2.

———. « Un mouvement étudiant bicéphale », *Le Devoir* vendredi 15 novembre 1996, p. A2.

———. « Grèves dans les cégeps », jeudi 31 octobre 1996, p. A3.

Chouinard, Marie-Andrée, « Politique sur les universités », *Le Devoir*, mercredi, 16 février 2000, p. A6.

Duclos, Rachel, « Campus : au front contre les frais », *Le Devoir*, mardi 7 décembre 1993, p. B1.

Fessou, Didier, « Les étudiants réclament un moratoire sur la hausse des frais de scolarité », *Le Soleil*, mercredi 9 juin 1993, p. A12.

Hachey, Isabelle, « Opinion : L'école dans la rue », *La Presse*, jeudi 7 novembre 1996, p. D3.

Kennan, Stéphanie, « Frais de scolarité : le mouvement étudiant en déroute », *La Presse*, dimanche 7 novembre 1993, p. A10.

Lamon, Georges, « L'aile radicale des cégépiens veut poursuivre la grève », *La Presse*, mardi 12 novembre 1996, p. A10.

Morin, Annie, « Le ton monte dans les cégeps », *Le Soleil*, lundi 18 octobre 1999, p. A8.

Poirier-Bourdon, Laurence « Comment peut-on encore être féministe », *La Presse*, dimanche 5 décembre 1993, p. C10.

Pratte, André, « 60 000 étudiants se partageront \$52 millions de plus;

mais le nouveau régime de prêts et bourses proposé par le ministre Claude Ryan est loin de satisfaire », *La Presse*, vendredi 21 avril 1989, A2.

Trottier, Éric, « Les étudiants font des suggestions à la ministre », *La Presse*, Samedi 9 novembre 1996, p. A11.

Vennin, Loïc, « Assos étudiantes », *Voir*, jeudi 11 mai 1995, p. 9.

### Sites Internet

Fédération étudiante universitaire du Québec, <http://www.feug.qc.ca>

Fédération étudiante collégiale du Québec, <http://www.fecq.org>

Mouvement pour le droit à l'éducation, <http://www.mde.qc.ca> [n'est plus en ligne]

Site du Sénateur Serge Joyal, « Biographie », <http://www.sen.parl.gc.ca/sjoyal/f/biographie.html>, consultée le 25 novembre 2003.

Ministère de l'Éducation du Québec, *Les ministres de l'Éducation depuis la création du ministère*, [en ligne], <http://www.meq.gouv.qc.ca/mineduc.htm>

AGEsshalcUQAM, *La fédération étudiante universitaire du Québec : en évolution constante de sa création à aujourd'hui*, [en ligne], <http://www.er.uqam.ca/nobel/sshalc/archives/doc/historiquefeug.html> (page consultée le 6 juin 2004)

Ministère du Conseil exécutif, « Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse », [en ligne] disponible à l'adresse <http://www.mce.gouv.qc.ca/1/html/12015018.html>. Page consultée le 8 août 2004.

# le québec ETUDIANT

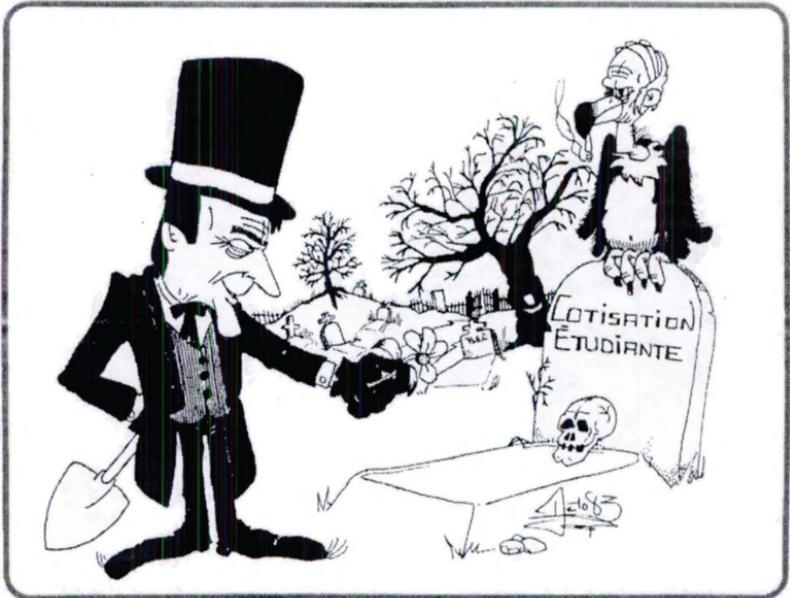


Journal de l'association nationale  
des étudiants et étudiantes  
du Québec

XVIIe  
CONGRES

25-26-27

MARS



**MANIFESTATION NATIONALE**

**LE 12 MARS A MONTREAL**

**DEPART DU PARC LAFONTAINE A 14 HRES  
POUR LA RECONNAISSANCE DE NOS ASSOCIATIONS ETU-  
DIANTES EN LIEN DIRECT AVEC NOS CONDITIONS DE VIE  
ET D'ETUDES**

**Le QUÉBEC Étudiant**  
Journal de l'ANEEQ, mars 1983



# le québec ÉTUDIANT

Vol. 9 N° 9

Avril 1986



Journal de l'association nationale  
des étudiants et étudiantes  
du Québec

NUMÉRO  
SPÉCIAL

## Nos études sont menacées

Le gouvernement libéral vient de porter un dur coup aux étudiants et à la population en général en annonçant des coupures de 55 millions \$ dans le budget de l'éducation.

Le président du Conseil du revenu, Paul Gobeil, présentant le 25 avril dernier une effrayante liste de coupures :

- 24 millions \$ dans les prêts et bourses;
- 15 millions \$ dans les universités;
- 5 millions \$ dans le stage;
- 5 millions \$ dans l'éducation post-adolescente;
- 12 millions \$ au primaire-secondaire.

Il va sans dire que ces réductions draconiennes de budget auront des conséquences importantes au niveau de la qualité et de l'accessibilité à l'éducation et que les conditions de vie et d'études des étudiants en souffriront.

### Les prêts et bourses

Alors que le Parti Libéral s'est engagé à respecter 28 millions \$ de plus dans le régime d'aide financière, il vient de réduire de dixième son budget. La coupure de 24 millions \$ se traduit de la façon suivante :

Une partie de la bourse sera transformée en prêt. C'est-à-dire que le prêt moulinette se verra de 2785 pour les étudiants et de 4000 pour les étudiantes. Ceux et celles n'y ayant pas droit ne verront pas le montant de l'aide augmenter.

Il va de plus, que le gouvernement avait déjà appliqué en camion une telle réduction. C'était alors un montant de 1308 qui avait été transféré de la bourse au prêt. Cela représentait 9 millions \$ de moins en bourses.

Notre endettement s'est donc accru de 4000 par année d'étude. Les autorités s'avisent donc qu'il y a peut-être eu, une fois de plus, des conséquences de la loi des conséquences 1985, 1986, quelle sera la prochaine étape si les étudiants ne s'opposent pas de manière adéquate ?

Le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, a tenu en l'honneur de plusieurs cette politique d'endettement et d'établissement encore une fois des comparaisons avec les autres provinces canadiennes où l'aide financière aux étudiants ne se répartit et ne mesure à 50% sous forme de prêt contre 80% au Québec. Lorsqu'il est question de

régler des crédits au chapitre de l'accessibilité à l'éducation, il est toujours facile d'imaginer des comparaisons avec des régimes d'aide financière encore moins adéquats que celui du Québec.

Les nouveaux prêts moulinette entraînent une dette d'environ 50000 pour trois années d'études collégiales, plus de 40000 pour un baccalauréat et plus de 20000 pour une maîtrise. Soit, près de 20,000 au total.

Cette politique de l'accessibilité des prêts entraîne bien sûr des vicissitudes à court terme pour le gouvernement, mais elle entraîne un gaspillage important car ces emprunts devront être remboursés avec des intérêts très élevés.

Ainsi, le gouvernement paye aux institutions financières les intérêts sur ses prêts pour toute la durée des études à temps plein. Si au sortir de ses études le bénéficiaire ne trouve pas d'emploi, le gouvernement continuera à payer pendant une période maximale de dix-huit mois. Par la suite, l'étudiant(e) doit payer les intérêts pour toute la période de remboursement de l'emprunt. Au bout du compte, après toutes ces années, pour chaque dollar emprunté, il y en aura environ six de plus à payer en intérêts. Cette politique s'avère donc très coûteuse pour toute la société.

Non seulement l'endettement est-il une grave épine dorsale, mais il est décourageant plusieurs à poursuivre leurs études. Et cela est encore reconnu par un ancien ministre de l'Éducation! En 1983, alors que le Conseil du revenu voulait couper dans les prêts et bourses, le ministre péquiste Camille Lavigne déposait un motion au Conseil des ministères. Dans sa déclaration confidentielle, il écrit :

« Pour éviter supplémentaire aux millions de prêts créés un endettement accru et les craintes d'un endettement insurmontable constituant une barrière à l'accessibilité aux études supérieures... »

L'application de la coupure de 24 millions \$ ne s'arrête pas là. Ainsi, le taux d'indemnité annuelle de l'aide financière sera réduit à 2%. C'est sans dire que nous devrions subir un appauvrissement d'année en année. Le taux d'inflation est toujours plus élevé, particulièrement sur les dépenses de base (nourriture, vêtements...).



### Dans les cégeps

Dans la foulée de la coupure de 6 millions \$ du budget général des cégeps, le gouvernement a décidé de réduire le financement des cours d'art. Ce qui poussera les administrations locales à combler ce manque à payer.

Au départ, ces frais seront probablement « payés » élèves, ainsi la taquinie est toujours la même : procéder graduellement. Or, la volonté du gouvernement de généraliser le frais de scolarité et de les rendre plus élevés est bien connue. Déjà en 1983 une proposition de travail provenant du Conseil du trésor estimait à 20 millions \$ les économies réalisées en imposant des frais de scolarité de 1000 par session à tous les étudiants et des cégeps publics.

La réduction du budget des cégeps entraîne, de façon plus générale, une détérioration de la qualité de l'éducation. Le matériel sera encore moins renouvelé et on nous fera passer un nombre plus grand de « services » tels que les notes de cours.

Le gouvernement s'également attend des subventions déjà accordées pour l'aménagement et l'agrandissement des cégeps susceptibles. Il est ainsi au cégep Lionel-Groulx qui ne pourra construire l'annexe pour l'option Théâtre (17 mil-

lions \$) dont les locaux actuels sont dangereux.

### Dans les universités

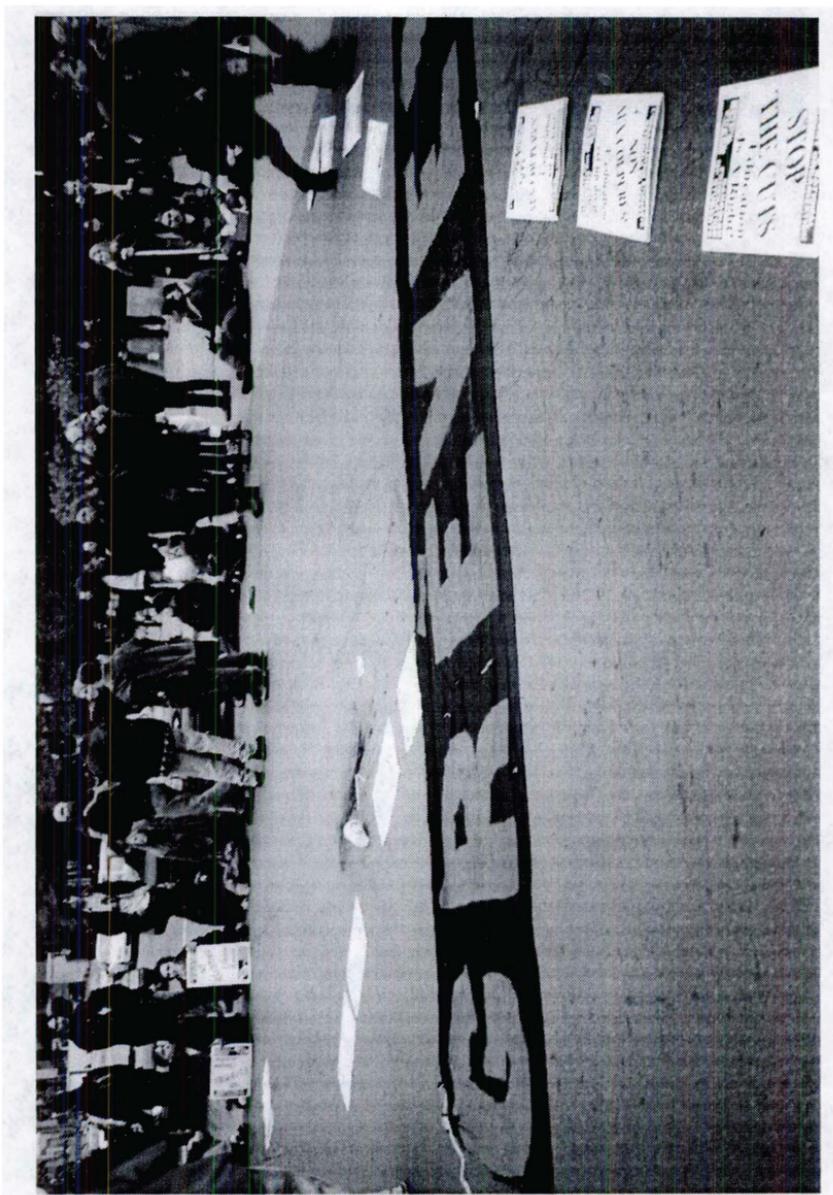
La coupure de 15 millions \$ que le gouvernement compte faire dans les universités est loin d'être la goutte qui fera déborder le vase... ça fait déjà longtemps que leur situation est intenable! Le déficit des universités est prévu pour être de 80 millions \$ à la fin de l'année et ce n'est pas moins de 150 millions \$ dont elle aurait besoin pour maintenir leur niveau d'activités.

Cette coupure supplémentaire s'ajoute à celle des autres par l'arrêt du financement de certains programmes d'étude que le gouvernement considère inutiles. Cela entraînera probablement leur fermeture. Il s'agit entre autres des programmes de perfectionnement des maîtres en français et en enseignement professionnel.

Néon la même logique qui entraîne la mise à mort de plusieurs programmes, le gouvernement maintient la politique de discrimination entre les secteurs d'études jugés « généralistes » ou non en finançant moins les qui servent pour ce dernier. Le gouvernement cherche à nous entraîner vers une éducation qui ne répondra qu'à nos seuls besoins de l'économie, laissant de côté toutes ces disciplines qui permettent à notre société d'évoluer.

Le QUÉBEC Étudiant  
Journal de l'ANEEQ, avril 1986





**MANIFESTATION** d'ouverture de la grève à  
Montréal, octobre 1996



**MANIFESTATION** d'ouverture de la grève à  
Montréal, octobre 1996



MANIFESTATION des étudiantes et étudiants du  
secondaire, 31 mars 2015



**BLOCAGE de la SAQ-dépôt**  
5 avril 2005



**BARRICADE sur la rue Ontario, par les étudiantes et étudiants du collège du Vieux-Montréal, 31 mars 2005**



ACHEVÉ D'IMPRIMER À MONTRÉAL EN 2007 SUR LES  
PRESSES DE L'OSBL D'IMPRESSION LES ÉDITIONS  
ÉMILE POUGET. POUR LE COMPTE DE SABOTART  
ÉDITION, ÉDITEUR À MONTRÉAL.

SABOTART ÉDITION

9317 Centrale

Montréal, Qc

H8R 2K4

(514) 966-7102

Distribution indépendante assuré par Sabotart Édition

Imprimé au Québec, Canada

ISBN 978-2-9809937-1-8



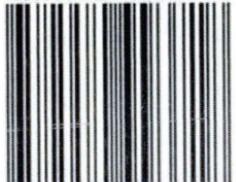
Benoît Lacoursière est né à Montréal en 1980. Il détient un baccalauréat et une maîtrise en science politique de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Le présent ouvrage est principalement tiré de son mémoire de maîtrise déposé au département de science politique au printemps 2005.

Lui-même militant, il s'est impliqué au sein du mouvement étudiant québécois de 1998 à 2005, assumant plusieurs fonctions au sein d'associations étudiantes locales et même nationale. Depuis 2003, il milite dans le milieu du logement et assume actuellement la coordination d'un comité logement dans un quartier ouvrier de Montréal

**SABOTART**

**ÉDITION**

ISBN 978-2-9809937-1-8



9 782980 993718

42199 >



Photos page couverture: David Simard